

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (DPBEP) 2021-2023



juin 2020

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES.....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES GRAPHIQUES.....	8
INTRODUCTION	9
I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2017-2023.....	10
I.1. Evolution macroéconomique internationale et nationale 2017-2019	10
I.1.1 Environnement économique international 2017-2019.....	10
I.1.2 Environnement économique national 2017-2019	11
I.2. Projections économiques 2020 et Perspectives 2021-2023	18
I.2.1 Projections économiques 2020	20
I.2.2 Perspectives économiques pour la période 2021-2023	23
II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2017-2023	33
II.1. Evolution des finances publiques 2017-2020.....	33
II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2017-2020	33
II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2017-2020	36
II.2. Perspectives d'évolution des finances publiques 2021-2023.....	39
II.2.1 Politiques des finances publiques 2021-2023.....	39
II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2021-2023	41
II.3. Gestion de la dette publique sur la période 2017-2023	44
II.3.1 Evolution de la dette publique sur la période 2017-2020	44
II.3.2 Stratégie de Gestion de la dette publique 2020-2023	46
II.3.3 Evolution de la dette publique 2021-2023.....	47
II.4 performance en matière de converge sur la période 2017-2023.....	49
II.4.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2017-2023	49
II.4.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2017-2023	50
II.4.3 Recommandations	52
III. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	53
III.1. Situation financière des entreprises du portefeuille de l'etat	53
III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat de 2017 à 2020	53

III.1.2 Evolution du capital social cumulé et de la quote-part de l'Etat de 2017 à 2020	54
III.1.3 Analyse de la situation financière des entreprises du portefeuille de l'Etat de 2017 à 2018	55
III.1.4 Subventions (quote-part de l'Etat) de 2017 à 2020	56
III.1.5 Endettement de 2017 à 2019	57
III.2 - Situation financière des Etablissements Publics Nationaux 2017-2019	58
III.3 - Situation financière des organismes de sécurité sociale 2017-2019	64
III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat	65
III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale	71
III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)	77
III.4 - Situation financière des collectivités territoriales et des districts autonomes	82
IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2021-2023	85
IV.1 Ressources du Budget de l'Etat 2021-2023	85
IV.1.1 Projection des recettes budgétaires 2021-2023	85
IV.1.2 Ressources de trésorerie 2021-2023	89
IV.1.3 Recettes des comptes d'affectation spéciale 2021-2023	90
IV.2 Dépenses du Budget de l'Etat 2021-2023	92
IV.2.1 Politique de dépenses 2021-2023	92
IV.2.2 Analyse des projections des dépenses du budget de l'Etat 2021-2023	92
IV.2.3 Analyse des projections du Budget de l'Etat 2021-2023 par fonction	99
CONCLUSION	110

LISTE DES ACRONYMES

ABREVIATIONS	DEFINITIONS	ABREVIATIONS	DEFINITIONS
AEP	: Alimentation en Eau Potable	CNS	: Conseil National de Sécurité
AFD	: Agence Française de Développement	COVID-19	: Corona virus Disease 2019
AGEFOP	: Agence Nationale de la Formation Professionnelle	CT	: Collectivités Territoriales
AGR	: Activités Génératrices de Revenus	CUT	: Compte Unique du Trésor
ANAGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets	DOB	: Débat d'Orientation Budgétaire
ANSUT	: Agence Nationale de Service Universel des Télécommunication	DPBEP	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
ARSTM	: Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer	DPPSE	: Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques
ASS	: Structures Assimilées aux EPN	EMPT	: Ecole Militaire Préparatoire et Technologique
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	EPA	: Etablissements Publics Administratifs
BIC	: Bénéfices Industriels et Commerciaux	EPIC	: Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial
BID	: Banque Islamique de Développement	EPN	: Etablissement Public National
BLP	: Bordereaux de Livraison des produits Pétroliers	ETFP	: Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
BMSA	: Bondoukou Manganèse SA	FER	: Fonds d'Entretien Routier
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement	FIMR	: Fonds d'Investissements en Milieu Rural
BRAA	: Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan	FOB	: Free On Board
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières	ITS	: Impôt sur les Traitements et Salaires
BTP	: Bâtiment et des Travaux Publics	LEB	: Lagune Exploitation Bongouanou
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement	MAC	: Maison d'Arrêt et de Correction
CAF	: Coût, Assurance et Fret	MACA	: Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan
CAN	: Coupe d'Afrique des Nations	NPSP	: Nouvelle Pharmacie de la Sante Publique
CCC	: Conseil Café Cacao	OCPV	: Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	OIGR	: Outil Intermédiaire de Gestion du Recouvrement
CGRAE	: Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etats	PAGEF	: Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière
CIPRES	: Conférence Internationale Prévoyance Sociale	PCC	: Prélèvement Communautaire de la CEDEAO
CMB	: Compagnie Minière du Bafing	PCD	: Programme de Conversion de dette en projets de Développement
CME	: Centres de Moyennes Entreprises	PCS-PCC	: Prélèvement Communautaire de Solidarité -PCC
CMU	: Couverture Maladie Universelle	PEJEDEC	: Programme d'appui à l'insertion et au développement des compétences des jeunes
CNAM	: Caisse Nationales d'Assurance Maladie	PEPT	: Programme Electricité pour Tous
CNCO	: Opérationnalisation du Conseil National de la Consommation	PER-PCD	: Programme de Conversion de dette en projets de Développement

ABREVIATIONS	DEFINITIONS	ABREVIATIONS	DEFINITIONS
PMCI	: Société de Plantation Moderne de Côte d'Ivoire	SIGFAE	: Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat
PME	: Petites et Moyennes Entreprises	SIGFIP	: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
PND	: Plan National de Développement	SIGICI	: Système Intégré de Gestion de l'Impôt en Côte d'Ivoire
PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole	SIGMAP	: Système Intégré de Gestion des Marché Publics
PPC	: Programme Pluriannuel de Convergence	SIPF	: Société Ivoirienne de gestion du Patrimoine Ferroviaire
PRONER	: Programme National d'Electrification Rural	SNDR	: Stratégie Nationale de Développement du Riz
PSGouv	: Programme Social du Gouvernement	SODEMI	: Société de Développement des Mines
RGB	: Régime Général de Base	TEOM	: Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
RNPP	: Registre National des Personnes Physiques	THIMO	: Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
SAS	: Société Abidjanaise de la Salubrité	TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
SDMT	: Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme	TNT	: Télévision Numérique Terrestre
SIDT	: Société Ivoirienne de Télédiffusion	WEO	: World Economic Outlook

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2017 à 2023	27
Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2017 à 2023	28
Tableau 3 : Balance des paiements de 2017 à 2023	31
Tableau 4 : Prévisions des indicateurs monétaires de 2021 à 2023	32
Tableau 5 : Tableau des opérations financières de l'Etat de 2017 à 2020	38
Tableau 6 : Tableau des opérations financières de l'Etat de 2021 à 2023	43
Tableau 7 : Evolution du stock de la dette publique de 2017 à 20209	44
Tableau 8 : Montant indicatif à mobiliser de 2021 à 2023	47
Tableau 9 : Evolution du stock de la dette publique de 2021 à 2023 (basée sur la SDMT 2019-2023)	47
Tableau 10 : Evolution du service de la dette publique de 2021 à 2023	48
Tableau 11 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2017 à 2023	50
Tableau 12 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2017 à 2023	52
Tableau 13 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques de 2017 à 2018	56
Tableau 14 : Subventions de l'Etat aux Eentreprises Publiques de 2018 à 2020	57
Tableau 15 : Répartition des EPN par catégorie à fin 2019	58
Tableau 16 : Présentation des ressources du budget 2018 par grande masse	59
Tableau 17 : Situation des ressources globales 2019 des EPN par grande masse	60
Tableau 18 : Répartition des dépenses du budget 2019 des EPN par grande masse	61
Tableau 19 : Situation d'exécution du budget 2018 des EPN par grande masse	62
Tableau 20 : Prévisions des subventions allouées aux EPN en 2021	62
Tableau 21 : Prévision des effectifs des cotisants et des assurées de 2020 à 2023	66
Tableau 22 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2017 à 2019	67
Tableau 23 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2020 à 2023	69
Tableau 24 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2017 à 2019	73
Tableau 25 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2019 à 2023	76
Tableau 26 : Evolution des produits et des charges de la CNAM de 2020 à 2023	79
Tableau 27 : Situation d'exécution des recettes des Collectivités Territoriales ayant produit leurs états financiers	82
Tableau 28 : Situation d'exécution des dépenses des Collectivités Territoriales	83

Tableau 29 : Prévisions des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités territoriales de 2021 à 2023	83
Tableau 30 : Prévision des recettes budgétaires 2021-2023.....	86
Tableau 31 : Prévision des ressources de trésorerie 2021-2023.....	89
Tableau 32 : Prévision des recettes des comptes d'affectation spéciale 2021-2023	91
Tableau 33 : Prévision des dépenses du budget de l'Etat 2021-2023	93
Tableau 34: Evolution des transferts de l'Etat de 2020 à 2023	96
Tableau 35 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2020 à 2023	97
Tableau 36: Récapitulatif des dépenses de l'Etat par fonction de 2021 à 2023	99

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2017 à 2019	12
Graphique 2 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2020 à 2023 (en pourcentage)	25
Graphique 3 : Evolution du nombre d' entreprises par type du Portefeuille de l'Etat de 2017 à 2019	53
Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2015 à 2019	59
Graphique 5 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2017 à 2019 de la CGRAE	65
Graphique 6 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés de 2017 à 2019 de la CNPS	71
Graphique 7 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2017 à 2019 de la CNAM.....	77
Graphique 8 : Répartition de la masse salariale de l'Etat de 2021 à 2023 par grandes fonctions.....	95

INTRODUCTION

En application de l'article 45 de la Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, la loi de finances de l'année est accompagnée d'un certain nombre d'outils dont le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) qui sert également de document de base pour le Débat d'Orientation Budgétaire. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette disposition que le présent document est élaboré.

Sur la base du cadre macroéconomique, du contexte socio-politique et des orientations de politique générale du Gouvernement, le DPBEP évalue sur trois (03) ans le niveau global des recettes attendues et des dépenses programmées par l'Etat. Il couvre également la situation des collectivités décentralisées et les organismes publics, notamment les entreprises publiques, les établissements publics et les organismes de protection sociale.

Le DPBEP fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme en application des dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ? **tenant compte notamment des conséquences de la Covid-19 sur l'activité économique.**

Dans le cadre du présent DPBEP, couvrant la période 2021-2023, les projections budgétaires sont établies sur la base d'une prévision de croissance réelle du Produit Intérieur Brut national (PIB) de 6,4% en 2021, de 6,7% en 2022 et de 6,5% en 2023.

Le DPBEP 2021-2023 est élaboré en cohérence avec la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de développement du Gouvernement renforcée par le Programme Social du Gouvernement (PSGouv), en particulier avec l'ensemble des stratégies sectorielles qui tirent, notamment leurs fondements de la vision décrite dans l'Etude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2040 ». Il permet d'assurer une meilleure déclinaison des stratégies sectorielles et des programmes d'actions dans les lois de finances sur la période 2021-2023.

Les données économiques et budgétaires présentées dans ce document, sont provisoires et pourraient connaître quelques évolutions par la prise en compte des informations nouvelles qui apparaîtraient dans les mois à venir, avant l'adoption du projet de Budget 2021.

Le présent document qui vise à donner des indications sur les orientations budgétaires du Gouvernement se décline en quatre (04) parties :

- I. Evolution macroéconomique 2017-2023 ;
- II. Evolution des finances publiques 2017-2023 ;
- III. Situation financière des organismes publics et des collectivités territoriales ;
- IV. Programmation budgétaire 2021-2023.

I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2017-2023

I.1. EVOLUTION MACROECONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE 2017-2019

I.1.1 Environnement économique international 2017-2019

La conjoncture internationale a été marquée ces dernières années par le durcissement des conditions financières, les tensions géopolitiques, l'augmentation des factures d'importation de pétrole brut et les effets négatifs des tensions commerciales entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires.

En **2017**, l'économie mondiale a enregistré une croissance de 3,9% contre 3,5% en 2016, en liaison notamment avec la stabilité de l'évolution de l'activité économique dans les pays émergents et en développement (+4,8% comme en 2016). Cette croissance est portée par l'amélioration de facteurs extérieurs, à savoir un environnement financier mondial favorable et une reprise dans les pays avancés (+2,5% après +1,7% en 2016). Par ailleurs, la croissance en Chine et dans d'autres pays émergents d'Asie est restée vigoureuse, et la situation de plusieurs pays exportateurs de produits de base d'Amérique latine, de la Communauté des États indépendants et d'Afrique subsaharienne, qui demeurait difficile, a semblé s'améliorer quelque peu. Dans les pays avancés, l'accélération notable de la croissance en 2017 est générale, avec un affermissement de l'activité aux États-Unis et au Canada, dans la zone euro et au Japon.

Au cours de l'année 2018, la croissance mondiale est ressortie à 3,6% contre 3,9% en 2017. Cette légère décélération découlait d'un ralentissement de croissance au niveau des pays de la Zone Euro (+1,9% contre +2,5% en 2017) en lien avec des facteurs idiosyncrasiques (nouvelles normes antipollution en Allemagne, catastrophes naturelles au Japon). Ces facteurs ont pesé sur l'activité économique des grandes économies. Mais cette évolution intervenait dans un contexte de détérioration des comportements des marchés financiers, d'incertitudes liées aux politiques commerciales et d'inquiétudes pour les perspectives de la Chine.

En 2019, la croissance mondiale a évolué de 2,9% contre 3,6% en 2018 en lien avec le ralentissement persistant de la croissance des pays avancés (+1,7% contre +2,2% en 2018 et +2,5% en 2017) en relation avec une contraction de la production potentielle à moyen terme. Cette contraction est en lien avec une baisse de la croissance de la population en âge de travailler et des faibles gains de productivité. Concernant les pays émergents et en développement (+3,7% contre +4,5% en 2018), ils sont mis à l'épreuve par des conditions extérieures difficiles, dans un contexte de tensions commerciales, de hausse des taux d'intérêt américain, d'appréciation du dollar, de sorties de capitaux et de volatilité des cours du pétrole.

En Afrique subsaharienne, l'activité économique a connu une hausse en 2019 (+5,2% après 5,6% en 2018), en raison de l'amélioration de l'investissement dans les grandes économies, de la poursuite d'une croissance robuste dans les pays à faible intensité de ressources et surtout de la diminution de l'incertitude pesant sur les politiques publiques. Dans la zone UEMOA, le taux de croissance du PIB a été de 6,6% en 2019 comme en 2018, en raison du dynamisme des services de télécommunication, de l'hôtellerie et du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP).

I.1.2 Environnement économique national 2017-2019

I.1.2.1 Secteur réel 2017-2019

L'économie ivoirienne a été marquée, en **2017**, par les revendications salariales et sociales intervenues en début d'année et la chute des cours du cacao de plus de 35% en glissement annuel. Toutefois, la prise en charge rapide des revendications et les ajustements budgétaires opérés pour tenir compte de l'impact de la chute des cours du cacao sur les recettes publiques et contenir ainsi le déficit budgétaire ont permis à l'activité économique de continuer d'évoluer dans un cadre macroéconomique stable et d'afficher une croissance de 7,4¹%.

Après les chocs observés en 2017, **l'année 2018** a été marqué par le retour à un environnement socio-économique stable. La mise en œuvre des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la politique volontariste du Gouvernement d'investir dans les secteurs moteurs de croissance ont permis d'atteindre un taux de croissance de 6,8%.

Comme en 2018, les activités économiques en **2019** ont évolué également dans un environnement socio-économique normal et stable. Ainsi, l'économie ivoirienne a affiché un taux de croissance de 6,9% en 2019 après 6,8% en 2018, avec pour moteurs du côté de l'offre, la production agricole, les industries manufacturières, les BTP et les services, et du côté de la demande, les investissements et la consommation finale.

Les différentes composantes de l'offre et de la demande pour 2019 se présentent comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire a connu une hausse de 3,6% contre 5,3% en 2018. Cette performance est tirée principalement pour les deux années, par l'agriculture d'exportation (+3,7% après +4,3% en 2018) et la production vivrière (+1,7% après +7,0% en 2018). La hausse de l'agriculture d'exportation est liée à celle de la plupart des productions, notamment le cacao, le coton graine, le caoutchouc et la banane. Quant à la production vivrière, elle a bénéficié d'une part, de la poursuite et des retombées des investissements sectoriels dans le cadre, notamment du deuxième volet du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2) et de la Stratégie Nationale de Développement du Riz (SNDR) et d'autre part, de la redynamisation des organisations professionnelles dans le secteur du vivrier.

Le dynamisme du secteur s'explique également par un meilleur traitement phytosanitaire des plantations ainsi qu'une amélioration des voies de desserte et des prix rémunérateurs.

Le secteur secondaire a progressé en 2019 de 10,4% après 10,7% en 2018, soutenu particulièrement par les BTP (+12,0%), les industries agroalimentaires (+12,7%), les autres industries manufacturières (+5,0%). En outre, il est à noter pour 2019 par rapport à 2018, le rebond de l'extraction minière (+18,9% contre -3,3% en 2018) et des produits pétroliers (+24,9% contre -167,7% en 2018).

¹ Cf. Comptes annuels définitifs rebasés de l'INS.

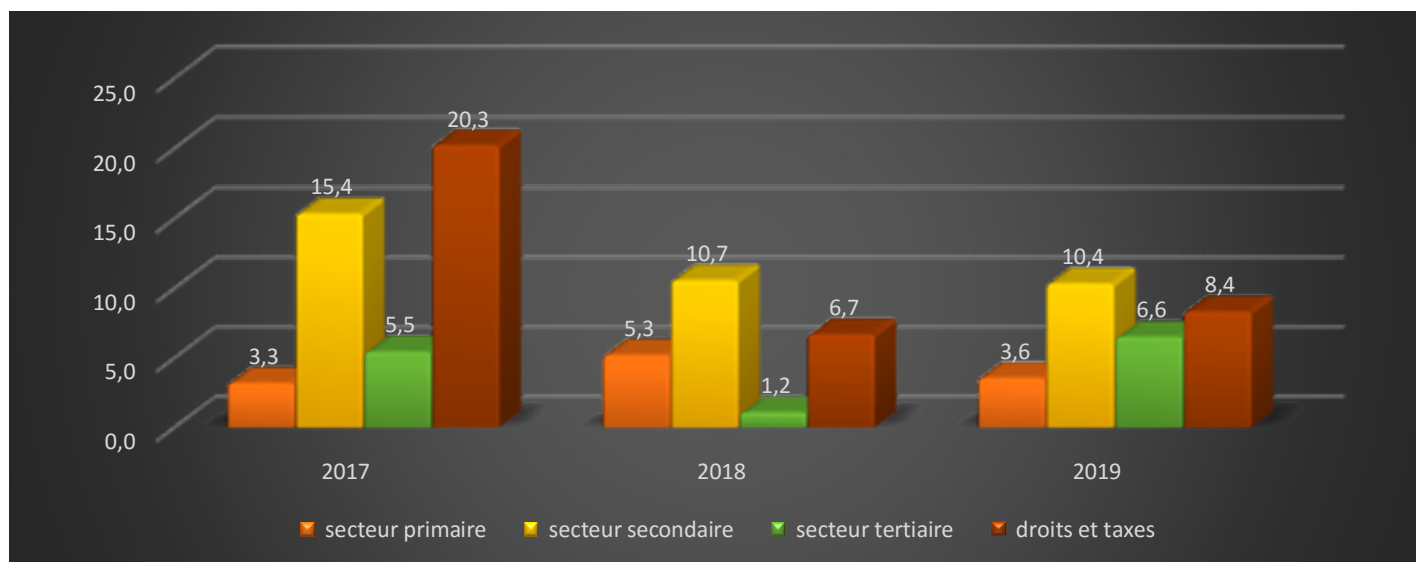
Aussi, l'activité industrielle, soutenue par les investissements publics et privés, a bénéficié (i) de l'augmentation des capacités de production, (ii) de nouvelles installations, (iii) de la mise en œuvre du Programme d'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation du cacao et de l'anacarde et (iv) de la dynamique des demandes intérieures privées.

Le secteur tertiaire s'est accru de 6,6% en 2019 après 1,2% en 2018, grâce à l'ensemble de ses composantes, à savoir les transports (+7,2%), les télécommunications (+3,5%), le commerce (+6,7%) et les autres services (+6,9%). La dynamique au niveau des services est impulsée par (i) la construction et la réhabilitation d'infrastructures de mise à marché, (ii) l'identification et la délivrance de la carte de commerçant, (iii) les actions de lutte contre la vie chère à travers l'amélioration de l'approvisionnement des marchés, (iv) les performances des secteurs primaire et secondaire et (v) le dynamisme de l'intermédiation financière.

Le secteur non marchand a progressé de 4,4% en 2019 après 32,2% en 2018 sous les effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions sont ressortis en hausse de 8,4% en 2019 après 6,7% en 2018, grâce, notamment aux différentes réformes d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique.

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2017 à 2019



Source : MEF/DGE/DPPSE

Au niveau de la demande, la croissance a été tirée en 2019 par la consolidation de la consommation finale (+4,6%) et l'affermissement des investissements (+9,8%).

La consommation finale (+4,6%) a bénéficié de la hausse des revenus des ménages aussi bien du privé que du public et de la création d'emplois. La hausse des revenus des ménages du public a résulté (i) du déblocage des salaires depuis 2013 et la poursuite des avancements tous les deux ans, pour l'ensemble des fonctionnaires et (ii) de la poursuite des promotions aux grades supérieurs A5, A6, A7 dans tous les emplois de la fonction publique. Concernant le secteur agricole, des efforts ont été consentis par le Gouvernement pour la poursuite du respect de son engagement visant à assurer des revenus stables aux producteurs. Ces efforts sont soutenus par la fixation d'un prix garanti bord-champ représentant au moins 60% du prix Coût, Assurance et Fret (CAF) de référence. Ils ont été renforcés par la reprise progressive des cours du cacao sur le marché international après la crise de 2016-2017 et le maintien de la production de cacao à 2 millions de tonnes depuis la campagne 2016-2017.

Les investissements (+9,8%) restent soutenus par le renforcement des outils de production dans le secteur manufacturier et la bonne tenue des BTP malgré la décélération en 2019. Les chantiers publics concernent les infrastructures économiques, notamment la construction du 4ème pont d'Abidjan, du barrage de Gribo Popoli, de l'autoroute Yamoussoukro-Tiébissou, de l'échangeur « Amitié Ivoir-Japonaise », la Réhabilitation du pont Félix Houphouët Boigny.

Les importations de biens et services ont progressé de 1,5% en 2019 contre 2,2% en 2018 sous l'impulsion des besoins de l'économie.

Les exportations de biens et services ont été en hausse de 13,3% en 2019 après 5,6% en 2018 en relation avec la bonne tenue de l'agriculture d'exportation, des industries agroalimentaires et des industries manufacturières.

L'inflation a été contenue comme en 2018 passant de 1,7% à 0,8% en 2019. Elle reste en dessous du seuil communautaire de maximum 3%, grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la poursuite de la politique de lutte contre la cherté de la vie.

I.1.2.2 Situation de la balance des paiements 2017-2019

En 2017, le solde global de la balance des paiements a connu un déficit de 3,6 milliards de FCFA, après celui de 53,1 milliards de FCFA en 2016, du fait de la dégradation du solde déficitaire du compte des transactions courantes.

En effet, le compte des transactions courantes a enregistré un déficit représentant 2,0% du PIB, en raison des déficits structurels des services, du revenu primaire et du revenu secondaire, nonobstant l'excédent de la balance des biens.

Au niveau du commerce des biens, les exportations ont rebondi de 7,0%, malgré la baisse des cours du cacao. Elles sont impulsées, d'une part, par l'augmentation des quantités de cacao, d'or et de caoutchouc vendues et, d'autre part, par l'amélioration des cours de plusieurs matières premières telles que la noix de cajou, le coton masse, le caoutchouc et le pétrole brut.

S'agissant des importations, elles sont reparties à la hausse de 6,7%, soutenues notamment par l'augmentation de la consommation des ménages et la poursuite des investissements, en lien respectivement avec la croissance économique et la mise en œuvre du Plan National de Développement 2016-2020.

Au niveau des services, le solde structurellement déficitaire s'est aggravé, en liaison avec la hausse des paiements dus aux non-résidents au titre du fret et des autres services aux entreprises.

Le déficit du solde primaire s'est creusé également, du fait de l'accroissement des paiements, vers l'étranger, des revenus d'investissements consécutifs à la progression des passifs financiers des entreprises vis-à-vis de l'extérieur. De même, le solde du revenu secondaire s'est dégradé, en liaison avec l'augmentation des montants reversés aux instances sous-régionales au titre des prélèvements communautaires et des transferts des migrants à destination de l'étranger.

Le compte de capital a enregistré un rebond, en lien avec la hausse des dons-projets au profit de l'Administration publique.

S'agissant du compte financier, il s'est caractérisé par un accroissement net des passifs, en lien avec les flux d'investissements directs étrangers entrants, les investissements de portefeuille entrants et les tirages publics sur ressources financières extérieures.

En 2018, le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire de 284,6 milliards de FCFA après le déficit de 3,6 milliards de FCFA en 2017.

La balance des transactions courantes a enregistré un déficit de 1.153,9 milliards de FCFA (-3,6% du PIB), après celui de 609,2 milliards de FCFA (-2,0% du PIB) en 2017, en liaison avec le maintien des déficits structurels des services et des revenus ainsi que la contraction de l'excédent de la balance des biens.

Le solde excédentaire de la balance des biens a baissé de 30,4%, en lien avec, d'une part, le repli des exportations de 4,1% et, d'autre part, la hausse des importations de 6,4%. En effet, les exportations de biens ressortent à 6.619,6 milliards de FCFA, après 6.899,6 milliards de FCFA un an plus tôt, soit un fléchissement de 280,0 milliards de FCFA. Cette variation est due à une diminution des prix à l'exportation du cacao, de la noix de cajou et du caoutchouc et une contraction des quantités exportées de l'or non monétaire. Quant aux importations FOB, elles se sont établies à 5.255,9 milliards de FCFA en 2018, après 4.940,3 milliards de FCFA en 2017, soit un accroissement de 315,6 milliards de FCFA, en lien notamment avec la hausse de la facture énergétique.

Le déficit des services s'est réduit de 5,2% en 2018, en relation avec la baisse des services de construction réalisés par des non-résidents ainsi que la hausse des exportations au titre du fret et des voyages.

Quant au déficit du revenu primaire, il s'est aggravé, en passant de 893,7 milliards de FCFA en 2017 à 904,9 milliards de FCFA en 2018, du fait de la hausse des revenus d'investissements consécutive à l'augmentation des passifs financiers de l'économie vis-à-vis de l'étranger.

S'agissant du revenu secondaire, son déficit s'est accru de 3,0% par rapport à 2017. Cette aggravation du déficit est liée essentiellement à la progression des transferts personnels, principalement les fonds émis par les travailleurs migrants.

Pour ce qui est du solde positif du compte de capital, il s'est replié de 24,3% du fait de la diminution des dons-projets reçus par l'Administration publique au cours de l'année.

Le compte financier, sous la présentation optique BCEAO, affiche un solde négatif de 1.356,3 milliards de FCFA, après celui de 496,6 milliards de FCFA en 2017. Il ressort ainsi un accroissement net, plus élevé, des engagements de l'économie vis-à-vis de l'étranger en 2018 par rapport à l'année 2017. Cette évolution s'explique notamment par l'entrée plus importante des flux financiers au titre des investissements de portefeuille, en lien avec les montants nets d'euro-obligations de 1.115,1 milliards de FCFA obtenus par l'Administration publique en mars 2018, et la mobilisation de prêts en vue de la réalisation des projets de l'Etat.

En 2019, Le solde global ressortirait excédentaire de 465,4 milliards de FCFA en 2019, après +284,6 milliards de FCFA en 2018.

Le compte courant de la balance des paiements enregistrerait un déficit de 601,3 milliards de FCFA (-1,7% du PIB) en 2019, après celui de 1.153,9 milliards de FCFA (-3,6% du PIB) en 2018. Cette amélioration résulte du rebond de la balance commerciale des biens, malgré une hausse des déficits des autres postes du compte des transactions courantes.

La balance des biens dégagerait un solde excédentaire plus important que celui de l'année précédente de 39,6%, en lien avec les exportations. En effet, les ventes extérieures de marchandises croîtraient de 10,4%, grâce à l'accroissement des volumes et du prix du cacao exporté par rapport à 2018. Elles seraient également impulsées par les exportations de l'or, du coton, du café, du caoutchouc, du pétrole brut, des produits pétroliers et de l'huile de palme, en liaison, principalement, avec la progression de la production de ces biens. S'agissant des importations, elles seraient en hausse de 2,8% en 2019 par rapport à 2018. Cette évolution est due essentiellement à l'augmentation des achats de biens intermédiaires et d'équipement en relation, notamment, avec la poursuite des investissements publics dans le cadre de l'exécution du PND.

Au niveau des autres transactions courantes avec l'extérieur, le déficit des services diminuerait de 8,2% par rapport à celui de 2018, en raison de la baisse des services de construction et des autres services techniques liés aux travaux publics. S'agissant du déficit du revenu primaire, il s'aggraverait de 9,7% par rapport à l'année précédente, en raison de l'accroissement des paiements des revenus d'investissements aussi bien par l'Administration publique que par le secteur privé. De même, le déficit du revenu secondaire croîtrait de 2,1%, en lien avec l'augmentation des

dépenses au titre des contributions de l'Administration publique au fonctionnement des organisations internationales et des transferts personnels sortants.

Concernant l'excédent du compte de capital, il évoluerait positivement, sous l'impulsion des dons-projets reçus par l'Administration publique.

Le compte financier enregistrerait une entrée nette de capitaux étrangers dans l'économie ivoirienne, en 2019, plus faible que celle de 2018, en liaison avec la baisse des investissements de portefeuille.

I.1.2.3 Situation monétaire 2017-2019

Au terme de l'année **2017**, la situation monétaire s'est caractérisée par une hausse de la masse monétaire (+722,0 milliards de FCFA), une consolidation des créances intérieures (+1.070,0 milliards de FCFA) et une croissance des actifs extérieurs nets (+48,1 milliards de FCFA).

La masse monétaire ressort à 8.574,9 milliards de FCFA, après 7.852,9 milliards de FCFA en 2016, soit une hausse de 722,0 milliards de FCFA (+9,2%). Cette progression est impulsée simultanément par ses composantes que sont les monnaies scripturale et fiduciaire. En effet, les dépôts en banques ont augmenté de 676,4 milliards de FCFA (+12,1%), passant de 5.597,5 milliards de FCFA à 6.273,9 milliards de FCFA, entre décembre 2016 et 2017, en lien avec l'accroissement du crédit accordé par les banques aux agents économiques. De même, la circulation fiduciaire s'est inscrite en hausse de 27,6 milliards de FCFA (+1,2%).

Les actifs extérieurs nets se sont accrus de 48,1 milliards de FCFA en 2017 pour se situer à 1.762,7 milliards de FCFA, après 1.714,6 milliards de FCFA en décembre 2016. Cette augmentation de ces actifs extérieurs résulte des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique, dans un contexte de déficit du compte des transactions courantes en 2017 plus important par rapport à l'année d'avant.

Les créances intérieures se sont établies à 8.290,7 milliards de FCFA, après 7.220,8 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une croissance de 14,8%, sous l'impulsion aussi bien du crédit à l'économie que du financement de l'Etat. En effet, l'encours des créances sur l'économie est ressorti à 6.309,6 milliards de FCFA à fin décembre 2017, après 5.496,2 milliards de FCFA à fin 2016, soit une hausse de 813,4 milliards de FCFA (+14,8%). Cette évolution s'explique par la poursuite de l'activité économique et l'engagement du secteur bancaire à financer le secteur privé. Quant aux créances nettes sur l'Administration Centrale, elles se sont situées à 1.981,1 milliards de FCFA à fin décembre 2017, après 1.724,5 milliards de FCFA en décembre 2016, soit une augmentation de 256,6 milliards de FCFA (+14,9%), sous l'effet de l'accentuation du recours au financement bancaire.

A fin **2018**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2017, se caractérise par une augmentation des actifs extérieurs nets de 269,3 milliards de FCFA, une hausse des créances intérieures de 1.045,9 milliards de FCFA et une progression de la masse monétaire de 1.148,8 milliards de FCFA.

La masse monétaire est ressortie à 9.723,7 milliards de FCFA à fin décembre 2018, contre 8.574,9 milliards de FCFA à la même période de 2017, en augmentation de 1.148,8 milliards de FCFA (+13,4%). Cette hausse est impulsée simultanément par la monnaie scripturale et la circulation fiduciaire. Les dépôts en banques ont connu une progression de 17,0% sous l'effet des campagnes de sensibilisation sur la bancarisation, la simplification des conditions d'ouverture de compte et la facilitation de l'accès aux services bancaires et financiers.

Les avoirs extérieurs nets se sont situés à 2.032,1 milliards de FCFA à fin décembre 2018, contre 1.762,7 milliards de FCFA en décembre 2017, soit une augmentation de 269,3 milliards de FCFA. Cette évolution fait suite aux mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique et aux actions de sensibilisation réalisées dans le cadre du rapatriement des recettes d'exportation.

Le crédit intérieur s'est accru de 12,6% en 2018 en s'établissant à 9.336,6 milliards de FCFA contre 8.290,7 milliards de FCFA en 2017. En effet, l'encours des créances sur l'économie est ressorti à 7.018,3 milliards de FCFA à fin décembre 2018, contre 6.309,6 milliards de FCFA en décembre 2017, s'inscrivant ainsi en hausse de 708,7 milliards de FCFA (+11,2%). L'évolution des créances sur l'économie s'explique par la vigueur de l'activité économique et traduit l'engagement du secteur bancaire à accompagner l'économie ivoirienne. Par ailleurs, les créances nettes sur l'Administration Centrale se sont situées à 2.318,3 milliards de FCFA à fin décembre 2018, contre 1.981,1 milliards de FCFA en décembre 2017, en augmentation de 337,2 milliards de FCFA, liée à l'accroissement du financement bancaire.

A fin **2019**, la situation monétaire a enregistré une croissance de la masse monétaire de 1.046,4 milliards de FCFA, des créances intérieures de 899,5 milliards et des actifs extérieurs nets de 465,4 milliards de FCFA.

La masse monétaire a continué de s'accroître en ressortant à 10.770,1 milliards de FCFA, après 9.723,7 milliards de FCFA en 2018, soit une consolidation de 10,8%, en lien avec la progression de ses deux composantes, à savoir la circulation fiduciaire et la monnaie scripturale (dépôts bancaires). En effet, la circulation fiduciaire est ressortie à 2.692,3 milliards de FCFA, après 2.439,9 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 10,3%. Quant aux dépôts bancaires, ils ont enregistré une hausse de 10,9% pour s'établir à 8.077,8 milliards de FCFA contre 7.283,7 milliards de FCFA en 2018.

S'agissant des actifs extérieurs nets, ils sont passés de 2.032,1 milliards de FCFA à 2.497,5 milliards de FCFA à fin décembre 2019, soit une amélioration de 22,9%, grâce à la baisse du déficit courant de la balance des paiements et la poursuite des mobilisations de ressources financières par l'Administration publique.

Quant aux créances intérieures, elles se sont établies à 10.236,1 milliards de FCFA, après 9.336,3 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une progression de 9,6%, en lien avec la hausse des créances nettes sur l'Administration Centrale et des créances sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale sont ressorties à 2.787,1 milliards de FCFA, après 2.318,3 milliards de FCFA, soit une augmentation de 20,4%. Concernant les créances sur l'économie, leur encours est ressorti à 7.444,3 milliards de FCFA, après 7.018,3 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 6,1%.

I.2. PROJECTIONS ECONOMIQUES 2020 ET PERSPECTIVES 2021-2023

Le début de l'année 2020 est marqué par l'apparition de la pandémie à coronavirus (Covid-19) dont les effets conduiraient à une récession économique mondiale. En effet, découvert en Chine en décembre 2019, la propagation de ce virus a influé négativement sur l'économie de ce pays dans le courant du premier trimestre 2020. Il s'est ensuite propagé dans les autres pays du monde, avec un nombre de plus en plus croissant de contaminations et de décès. Face à l'ampleur de cette crise sanitaire, les Gouvernements ont adopté une série de mesures visant à protéger leurs populations et réduire la propagation du virus. Il s'agit entre autres, de restrictions d'accès aux pays, du confinement partiel ou total des populations, de la distanciation physique et de la fermeture des commerces non essentiels. Cependant, ces mesures de lutte affectent les activités économiques à travers la demande et l'offre de biens et services. A cet effet, la demande subit la baisse des revenus liée à un accroissement des mises au chômage, à la limitation des déplacements et au repli de l'investissement du fait de l'accroissement des incertitudes. Concernant l'offre, elle est affectée notamment par l'interruption de certaines activités économiques et le ralentissement du rythme de travail dû au confinement. Dans ce contexte, selon les perspectives économiques publiées le 14 avril 2020 par le Fonds Monétaire International (FMI), l'économie mondiale devrait se contracter de 3,0% en 2020 après une progression de 2,9% en 2019, avec une récession de 6,1% dans les pays avancés et de 1,0% dans les pays émergents et les pays en développement.

Toutefois, l'économie mondiale devrait connaître une hausse de 3,5% en moyenne sur la période 2021-2023 sous l'hypothèse d'une maîtrise de la pandémie. Ce profil de croissance résulterait d'une amélioration de la croissance aussi bien dans les pays avancés (+1,6% en moyenne contre -6,1% en 2020) que dans les pays émergents et en développement (+4,7% en moyenne contre -1,0% en 2020). L'Afrique Subsaharienne progresserait de 3,8% en moyenne sur la période.

Au niveau national, l'activité économique continue de tirer avantage de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Toutefois, la propagation de la Covid-19, dont le premier cas de contamination a été enregistré le 11 mars 2020, a eu des conséquences néfastes sur l'activité économique. Cette situation s'explique par la prise par le Gouvernement des mesures barrières pour réduire la propagation de la pandémie.

Afin de faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19 et limiter son impact, le Gouvernement a adopté un plan de riposte sanitaire d'un montant de 95,9 milliards de FCFA ainsi qu'un plan de soutien économique, social et humanitaire évalué à 1 701,0 milliards de FCFA.

Dans ce contexte, la croissance du PIB devrait ressortir à 3,6% en 2020 contre 7,2% initialement attendue puis, à 6,5% en moyenne annuelle sur la période 2021-2023.

Encadré 1 : Impacts de la Covid-19 sur l'activité économique en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, à l'instar de la plupart des pays du monde entier, est confrontée à la crise sanitaire, liée à la pandémie du coronavirus (Covid-19). Cette crise sanitaire a précipité une crise économique résultant notamment des strictes mesures d'endiguement et d'atténuation que le pays a dû prendre pour limiter la propagation de la Covid-19, perturbant ainsi la production et réduisant la demande globale. De nombreux secteurs clés de l'économie sont affectés, notamment les exportations de produits agricoles, les importations, les BTP, le tourisme, le commerce, l'hôtellerie, la restauration, le transport et l'industrie manufacturière qui subit la baisse des flux physiques et financiers de capitaux étrangers.

Sous les hypothèses cumulatives d'une maîtrise de la pandémie à fin juin 2020, d'une reprise graduelle de l'activité au second semestre et de la fin des perturbations des circuits d'approvisionnement, l'accès aux débouchés à fin juin 2020 et de la mise en œuvre efficace des différentes mesures prises par l'Etat et la Banque Centrale, le taux de croissance estimé initialement à 7,2% pour l'année 2020 s'établirait à 3,6%, soit une perte de 3,6 points de pourcentage. En revanche, d'une part, les incertitudes liées à la durée de la pandémie, ainsi qu'à ses effets collatéraux sur l'économie mondiale et d'autre part, les résultats attendus des différents plans de soutien à l'économie ivoirienne sont autant de facteurs qui pourraient faire baisser le taux de croissance économique de l'année 2020.

La traduction chiffrée de cette contraction du PIB se décline comme suit :

Le secteur primaire devrait connaître un fléchissement de 2,0% contre une baisse de 1,1% initialement prévue suite à une baisse plus approfondie de l'agriculture d'exportation (-4,9% contre -3,9% initialement prévu). Ce secteur fait face à des difficultés de commercialisation de certains produits d'exportation, notamment l'ananas, la noix de cajou et les produits vivriers.

Le secteur secondaire devrait croître de 5,1% contre 11,5% initialement prévu du fait des fragilités observées au niveau des BTP (+11,0% contre +20,4% initialement prévu) et de l'activité de Raffinage (-23,2% contre -13,5% initialement prévu) qui subit plus fortement la baisse de la demande aussi bien internationale que nationale.

Le secteur tertiaire évoluerait de 5,0% contre 8,4% initialement prévue en lien avec les effets des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus, notamment sur les transports (+4,8% contre +9,3% initialement prévu), le commerce (+4,5% contre +8,0% initialement prévu) et les autres services (+4,2% contre +7,8% initialement prévu)

Les droits et taxes connaîtraient également une croissance moindre de 4,0% contre 9,8% initialement prévu.

Par ailleurs, pour faire face à cette situation de crise sanitaire, des mesures ont été prises aussi bien au niveau international, régional que national.

- ✓ Au niveau international, des initiatives ont permis d'octroyer un moratoire sur le service de la dette aux pays qui en avaient le plus besoin. En outre, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'appuis budgétaires de différents partenaires techniques et financiers.

- ✓ Au niveau régional, pour atténuer l'impact de la pandémie sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans les pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), la BCEAO a pris plusieurs mesures notamment l'accroissement des ressources mises à la disposition des banques, l'autorisation à l'accès au refinancement de la Banque Centrale à 1 700 entreprises.
- ✓ Au niveau national : le Gouvernement ivoirien a mis en place un plan de riposte sanitaire d'un montant de 95,9 milliards de FCFA pour lutter contre la pandémie. Il est également mis en place un plan de soutien économique, social et humanitaire évalué à 1 701,0 milliards de FCFA, afin de réduire les effets de la pandémie. Ce plan se décline en trois (3) axes regroupés en (i) des mesures de soutien aux entreprises, (ii) des mesures d'appui à l'économie et (iii) des mesures sociales en faveur des populations.

I.2.1 Projections économiques 2020

Après un taux de croissance de 6,9% en 2019, l'économie ivoirienne devrait se situer à 3,6 % en 2020 contre 7,2% initialement prévu, soit une baisse de 3,6 points de pourcentage en lien avec la Covid-19., et,

Les prévisions de l'année 2020 sont fondées sur les points suivants :

- ✓ la maîtrise de la pandémie au plus tard fin juin 2020 ;
- ✓ la non généralisation de la maladie sur l'étendue du territoire ;
- ✓ la prise en charge de toutes les personnes infectées ;
- ✓ le déconfinement total et la reprise graduelle des activités économiques sur le second semestre ;
- ✓ la fin des perturbations des circuits d'approvisionnement et l'accès aux débouchés à fin juin 2020 aussi bien à l'international qu'en interne ;
- ✓ la mise en œuvre harmonieuse du plan de soutien économique, social et humanitaire dans les meilleurs délais ;

Par conséquent, son évolution suivant ses composantes se présenterait comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait baisser de 2,0% contre +3,6% en 2019 en relation avec le repli de l'agriculture d'exportation (-4,9%). Cette baisse découlerait notamment, de la réduction de la production de cacao (-8,3%) liée au repos végétatif et à la destruction des plantations atteintes par le swollen shoot.

Le secteur secondaire progresserait de 5,1% contre 10,4% en 2019 en lien avec la hausse des BTP (+11,0%), des industries agroalimentaires (+5,6%), de l'énergie (+4,7%) des autres industries manufacturières (+3,7%), malgré la baisse des produits pétroliers (-23,2%) et de l'extraction minière (-7,2%).

Le secteur tertiaire évoluerait à 5,0% en 2020 contre 6,6% en 2019, grâce au transport (+4,8%), aux télécommunications (+10,8%), au commerce (+4,5%) et aux autres services (+4,2%).

Le secteur non marchand devrait croître de 2,0% contre 4,4% en 2019, tenant compte des effets de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 4,0% contre 8,4% en 2019, grâce toujours aux différentes réformes en cours dans l'Administration fiscale.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par les investissements (+5,9%) et la consommation finale (+3,0%).

Les investissements seraient soutenus par la reprise des chantiers publics, notamment l'aménagement de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, la construction d'un pont à hauban sur la baie de Cocody, de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan sur le second semestre 2020. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 23,4% du PIB contre 22,9% en 2019. Le taux d'investissement public s'établirait à 4,1% en 2020 contre 4,2% en 2019.

Les importations de biens et services progresseraient de 1,2% contre 1,5% en 2019, toujours sous l'impulsion des économies nationales. **Les exportations de biens et services** se tasseraient à 0,3% contre 13,3% en 2019, en raison d'une production moindre de certaines spéculations de l'agriculture d'exportation notamment le cacao. En outre, il faut noter que les entraves au commerce international dues aux mesures prises pour contenir la propagation de la Covid-19, ont freiné les échanges internationaux de biens et services.

L'inflation progresserait de 1,7% en 2020 contre 0,8% en 2019 en raison des effets pervers de la Covid-19 qui suscitent la hausse des prix. Mais, elle resterait contenue grâce aux mesures prises pour approvisionner les marchés de biens de consommation finale et la poursuite de la politique de lutte contre la cherté de la vie.

I.2.1.2. Projection de la balance des paiements 2020

Les projections de la balance des paiements 2020 s'appuient, notamment, sur les évolutions des productions des matières premières d'exportations et leur prix ainsi que les investissements prévus par l'Etat et la structure de leur financement. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- récession économique mondiale de 3,0% en 2020 ;
- croissance économique nationale estimée à 3,6% en 2020 ;
- baisse de la production du cacao de 8,2% ;

- baisse du prix du baril de pétrole au niveau international ;
- hausse des cours du cacao ;
- baisse des cours des autres principales matières premières agricoles d'exportation;
- hausse des investissements publics, en lien avec la poursuite des projets du PND 2016-2020 ;
- augmentation de la part des produits transformés dans les exportations totales de cacao ;
- poursuite des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique, notamment des tirages sur prêts projets.

Sur la base de ces hypothèses, le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit de 889,4 milliards, soit -2,5% du PIB. Ce déficit serait dû à ceux des services et des revenus.

La balance commerciale des biens fléchirait de 10,1%, sous l'effet de la contraction des exportations, en valeur, plus importante que celle des importations. En effet, les ventes de marchandises à l'étranger diminueraient de 432,2 milliards de FCFA (5,9%) en 2020 par rapport à 2019. Cette contreperformance est due principalement au repli des ventes à l'étranger, des recettes extérieures du pétrole brut (-52,3%), des produits pétroliers (-41,2%), de la noix de cajou (-18,7%) et du caoutchouc (-17,8%). S'agissant des importations², elles reculeraient de 241,6 milliards de FCFA (-4,7%) en 2020 par rapport à 2019, du fait, principalement, de la diminution de la facture énergétique, en lien avec la baisse des cours du baril de pétrole.

Au niveau des autres postes du compte courant de la balance des paiements, les services connaîtraient un déficit plus faible de 2,3%, en raison de la baisse des paiements extérieurs au titre du fret et des services techniques. Le revenu primaire afficherait un solde déficitaire plus élevé par rapport à l'année d'avant, du fait de l'augmentation des montants dus au titre des revenus d'investissements, notamment les intérêts sur la dette publique. Le déficit du revenu secondaire se réduirait de 10,9%, sous l'effet du fléchissement des envois de fonds des migrants vers l'extérieur.

Le compte de capital enregistrerait un excédent plus important en 2020 par rapport à 2019.

S'agissant du compte financier, il ressortirait une entrée nette des capitaux étrangers en 2020 de 1.240,9 milliards de FCFA, après celle de 959,0 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 29,4%. Cette mobilisation plus importante de capitaux étrangers serait due notamment à la hausse des tirages sur les prêts projets et les concours financiers obtenus auprès des bailleurs dans le cadre de la lutte contre l'impact de la Covid-19.

Au total, les évolutions des différentes opérations extérieures de l'économie ivoirienne en 2020 aboutiraient à un solde global de la balance des paiements excédentaire de 523,2 milliards de FCFA, après 465,4 milliards de FCFA en 2019.

² Importations FOB

I.2.1.2. Projection 2020 de la situation monétaire

A fin 2020, les agrégats monétaires seraient marqués par la progression de la masse monétaire, des actifs extérieurs nets et des créances intérieures.

La masse monétaire se consoliderait de 10,0% par rapport à l'année d'avant, en liaison avec une hausse attendue de ses composantes. En effet, la circulation fiduciaire se situerait à 2.834,6 milliards de FCFA à fin 2020, après 2.692,3 milliards de FCFA à fin décembre 2019, soit une hausse de 142,3 milliards de FCFA (+5,3%). Quant aux dépôts en banque, ils se chiffraient à 9.015,7 milliards de FCFA, en hausse de 937,6 milliards de FCFA (+10,2%) à fin 2020 par rapport à leur niveau de fin décembre 2019.

Les actifs extérieurs nets se consolideraient de 523,2 milliards de FCFA, en se situant à 3.020,7 milliards de FCFA à fin décembre 2020. Ce raffermissement serait impulsé par les entrées de capitaux étrangers, notamment celles au profit de l'Administration publique.

S'agissant des créances intérieures, elles s'élèveraient à 11.193,6 milliards de FCFA à fin décembre 2020, après 10.236,1 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une progression de 9,4%. Cette hausse serait tirée conjointement par les créances nettes sur l'Administration Centrale et celles sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale évolueraient de 799,3 milliards de FCFA en 2020 dont 600,1 milliards de FCFA d'accroissement net de la contrepartie FMI. Quant aux créances sur l'économie, elles se situeraient à 7.603,2 milliards de FCFA, après 7.444,3 milliards de FCFA en 2019, soit un accroissement de 2,1%.

I.2.2 Perspectives économiques pour la période 2021-2023

Les principales hypothèses qui sous-tendent la croissance du PIB sur la période 2021-2023, prennent en compte aussi bien l'amointrissement de l'impact du coronavirus sur l'économie que le maintien de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité de la politique d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance.

Les autres éléments à prendre en compte dans les hypothèses en plus de celles qui seraient réalisées en 2020 sont :

- ✓ les conditions climatiques favorables à l'agriculture ;
- ✓ la bonne évolution des cours des produits agricoles et miniers à des niveaux rémunérateurs ;
- ✓ la poursuite des grands chantiers du Gouvernement ;
- ✓ l'amélioration continue de l'environnement des affaires ;
- ✓ l'amélioration du financement des PME et PMI ;
- ✓ l'accroissement des Investissements Directs Etrangers ;
- ✓ la mise à disposition des terrains industriels dans les meilleurs délais ;
- ✓ la consolidation des cadres de discussions entre l'Etat et le secteur privé ;

- ✓ la poursuite des réformes structurelles notamment dans le secteur financier ;

Ainsi, le taux de croissance annuel moyen attendu est d'environ 6,5% sur la période 2021-2023.

I.2.2.1. Projection du secteur réel 2021-2023

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une hausse de 3,3% en moyenne sur la période 2021-2023, grâce à la production vivrière (+4,0%) et à l'agriculture d'exportation (+3,1%) qui bénéficieraient de la poursuite des investissements dans le secteur agricole de la redynamisation des organisations professionnelles dans les différents secteurs et le renforcement de la lutte contre la fuite des produits agricoles vers les pays frontaliers.

Le secteur secondaire progresserait en moyenne de 10,8% sur la période 2021-2023 en lien avec la hausse des BTP (+18,1%), les autres industries manufacturières (+5,2%), les industries agroalimentaires (+7,6%), l'énergie (+6,3%) et les produits pétroliers (+3,9%). Ce secteur bénéficierait toujours de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production.

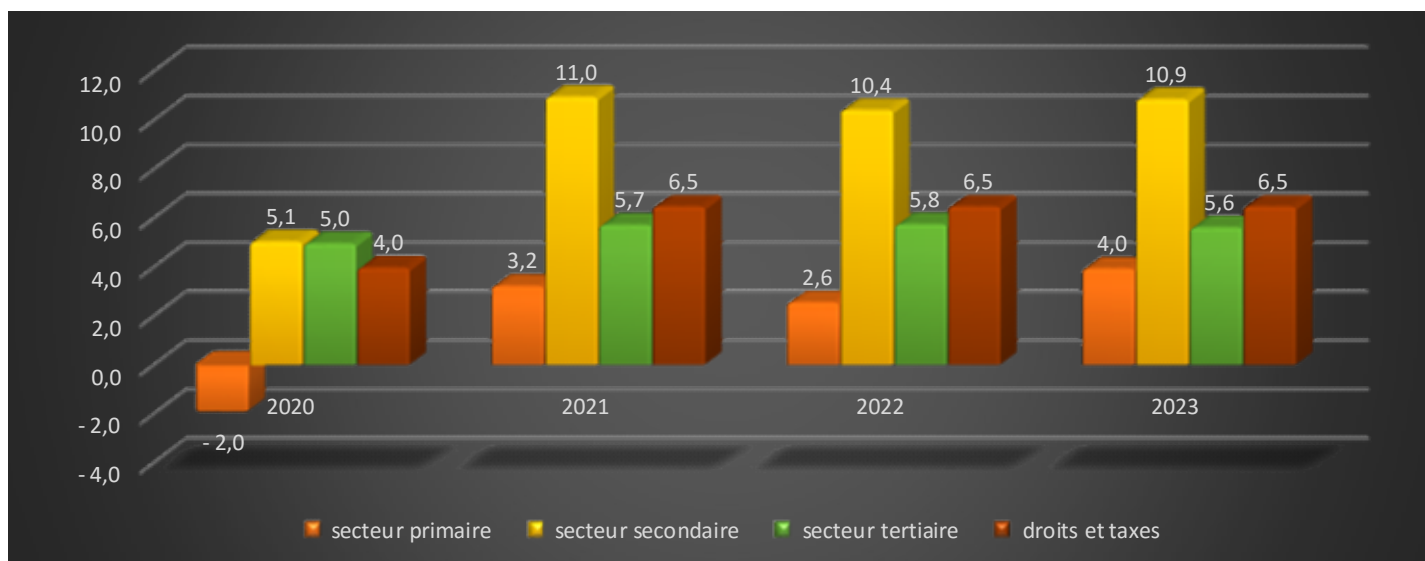
Le secteur tertiaire évoluerait en moyenne à 5,7% sur la même période, grâce au transport (+6,2%), aux télécommunications (+9,5%), au commerce (+6,1%) et enfin aux autres services (+4,1%). Cette dynamique serait entraînée par les performances des secteurs primaire et secondaire.

Le secteur non marchand devrait croître de 4,7% en moyenne sur la période tenant compte des effets de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions devraient évoluer de 6,5% en moyenne, grâce à la poursuite des différentes réformes dans l'Administration Fiscale et au dynamisme de l'activité économique.

Au niveau de l'offre, la contribution à la croissance du PIB en points de croissance est tirée principalement par le secteur tertiaire du fait de son poids important et de sa croissance régulière. Ainsi, ce secteur contribuera à hauteur de 2,2 points de croissance en 2020 et sa contribution s'élèverait en moyenne à 2,6 points de croissance en moyenne annuelle entre 2021 et 2023. Au niveau du secteur primaire, sa contribution à la croissance du PIB connaît une baisse de 0,3 point en 2020 et serait en hausse de 0,4 point en moyenne annuelle sur la période 2021-2023. Quant au secteur secondaire, sa contribution à la croissance du PIB serait de 1,1 point en 2020 et ressortirait en moyenne à 2,5 points sur la période 2021-2023.

Graphique 2 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2020 à 2023 (en pourcentage)



Source : MEF/DGE/DPPSE

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+8,6% en moyenne) et l'affermissement de la consommation finale (+4,1% en moyenne).

La consommation finale (+4,1%) bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Les investissements (+8,6%) seraient soutenus par la poursuite des grands chantiers publics (aménagement et bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, construction d'un pont à hauban sur la baie de Cocody, construction de routes et d'échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, construction du barrage de Gribo Popoli, construction du 4^{ème} pont d'Abidjan, construction de nouvelles centrales thermiques et le renforcement des outils de production dans le secteur industriel et de la construction. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait en moyenne à 24,4% du PIB. Le taux d'investissement public s'établirait à 4,0% en moyenne sur la période 2021-2023.

Les importations de biens et services progresseraient de 4,9% en moyenne sur la période sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations de biens et services augmenteraient en moyenne de 5,5% en raison de la bonne tenue des productions agricoles, minières et des produits transformés.

L'inflation serait contenue à 1,8% en moyenne, en dessous du seuil communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la poursuite de la politique de lutte contre la cherté de la vie. L'évolution observée par rapport à 2020 s'explique par la forte demande liée à l'amélioration des revenus résultant de la consolidation du dynamisme de l'économie.

La contribution à la croissance du PIB au niveau de la demande est portée particulièrement par la consommation finale et l'investissement. Ces secteurs contribueraient respectivement à 2,3 points et 1,5 point de croissance en 2020 et ressortiraient respectivement en moyenne annuelle à 3,1 points et 2,3 points de croissance entre 2021 et 2023. Quant aux exportations et importations de biens et services, leurs contributions à la croissance du PIB sont respectivement de 0,1 point et 0,3 point de croissance en 2020 et seraient respectivement en moyenne annuelle de 1,3 point et 1,0 point de croissance sur la période 2021-2023. Il s'en suivrait donc une amélioration de la demande externe nette dont la contribution à la croissance passerait de -0,2 point en 2020 à 0,3 point de croissance en moyenne annuelle sur la période 2021-2023.

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2017 à 2023

Secteurs	En pourcentage						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	réal.	prov.	est.	prév.	prév.	prév.	prév.
Secteur primaire	3,3	5,3	3,6	-2,0	3,2	2,6	4,0
Agriculture vivrière, élevage	11,6	7,0	1,7	3,2	4,5	3,8	3,8
Agriculture d'exportation	0,6	4,3	3,7	-4,9	2,8	2,0	4,4
Sylviculture	7,0	1,0	21,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Pêche	-26,7	12,7	0,0	-0,2	2,5	2,5	2,5
Secteur secondaire	15,4	10,7	10,4	5,1	11,0	10,4	10,9
Extraction minière	-17,4	-3,3	18,9	-7,2	2,5	2,1	10,6
Industries agro-alimentaires	14,5	9,0	12,7	5,6	7,6	7,6	7,6
Produits pétroliers	0,0	-167,7	24,9	-23,2	5,8	-2,0	8,0
Energie (gazeulec)	128,0	1,0	-3,3	4,7	6,3	6,3	6,3
BTP	24,2	16,5	12,0	11,0	20,3	18,0	16,0
Autres industries manufacturières	7,3	3,9	5,0	3,7	5,1	5,1	5,3
Secteur tertiaire	5,5	1,2	6,6	5,0	5,7	5,8	5,6
Transports	-17,5	8,0	7,2	4,8	6,2	6,2	6,2
Télécommunication	19,5	2,8	3,5	10,8	9,5	9,5	9,5
Commerce	12,4	6,9	6,7	4,5	6,2	6,2	6,0
Autres services (2)	9,9	-6,6	6,9	4,2	4,2	4,2	4,0
Droits et taxes	20,3	6,7	8,4	4,0	6,5	6,5	6,5
Pib non marchand	-2,3	32,2	4,4	2,0	3,2	7,9	3,0
Produit intérieur brut (PIB)	7,4	6,8	6,9	3,6	6,4	6,7	6,5
Déflateur	-1,8	0,2	0,5	1,0	0,9	0,7	0,9

Source : MEF/DGE/ DPPSE

Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2017 à 2023

En milliards de FCFA

Principaux agrégats macroéconomiques	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	réal.	prov.	est.	prév.	prév.	prév.	prév.
PIB total	29 955,0	32 063,0	34 447,0	36 044,0	38 673,1	41 547,9	44 646,6
PIB par habitant prix courant (en milliers de FCFA)	1 202,6	1 255,2	1 314,9	1 341,6	1 403,6	1 470,4	1 540,7
FBCF	6 027,5	7 157,0	7 901,1	8 425,1	9 236,1	10 132,0	11 159,2
<i>public</i>	1 628,1	1 527,0	1 436,8	1 464,1	1 552,7	1 646,7	1 746,3
<i>privé</i>	4 399,4	5 630,0	6 464,3	6 960,9	7 683,4	8 485,4	9 412,9
PIB total	7,4	6,8	6,9	3,6	6,4	6,7	6,5
FBCF	5,8	18,2	9,8	5,9	8,4	8,5	8,8
Consommation finale	8,3	7,2	4,6	3,0	4,0	4,0	4,3
Exportations de biens	10,0	5,2	14,0	0,6	5,8	5,6	5,6
Importations de biens	11,2	3,8	1,4	1,4	5,4	5,2	5,1
(En pourcentage du PIB)							
FBCF	20,1	22,3	22,9	23,4	23,9	24,4	25,0
<i>public</i>	5,4	4,8	4,2	4,1	4,0	4,0	3,9
<i>privé</i>	14,7	17,6	18,8	19,3	19,9	20,4	21,1
Taux d'inflation (variation en %)	0,7	1,7	0,8	1,7	1,7	1,8	1,8

Source : MEF / DGE / DPPSE

I.2.2.2. Projection de la balance des paiements 2021-2023

Les projections sur la période 2021–2023 tiennent compte des principales hypothèses suivantes :

- reprise de l'activité économique mondiale à partir de 2021 ;
- hausse des productions des principales matières premières d'exportation, notamment le cacao, l'or, la noix de cajou, le pétrole brut et le caoutchouc, en lien avec les conditions climatiques favorables et la reprise de la demande globale au niveau mondial;
- augmentation de la part des produits transformés dans les exportations totales de cacao ;
- augmentation du cours du pétrole ;
- baisse du prix de l'or non monétaire sur la période ;
- hausse des cours des matières premières agricoles d'exportation, grâce à la reprise de l'activité économique mondiale ;
- hausse des investissements publics, en lien avec la poursuite des grands travaux d'infrastructures de l'Etat ;
- amélioration continue du climat des affaires ;
- poursuite des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique, notamment les émissions d'obligations sur les marchés financiers internationaux.

Sur la base de ces hypothèses, l'évolution de la balance des paiements sur la période 2021-2023 se décline comme ci-après :

Le solde global de la balance des paiements serait excédentaire sur toute la période, grâce aux mobilisations des ressources financières extérieures par l'Administration publique et à la progression des investissements directs étrangers.

Le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit de plus en plus important sur la période, en ressortant à 2,3% du PIB en 2021, 2,6% du PIB en 2022 et 2,9% du PIB en 2023. Cette tendance résulterait, d'une part, de l'augmentation des déficits des services et des revenus, et d'autre part du fléchissement de la balance des biens du fait d'un accroissement plus prononcé des importations par rapport aux exportations.

En effet, les importations s'accroîtraient de 6,8% en moyenne sur la période, en raison des besoins en biens intermédiaires et d'équipement nécessaires aux investissements publics et privés. De même, l'amélioration des revenus des populations, en liaison avec les créations d'emplois dans le contexte de la croissance économique, induirait des achats de produits alimentaires étrangers de plus en plus importants. Quant aux exportations, elles continueraient de croître en moyenne de 4,7%, grâce à l'augmentation de la part des produits transformés dans les exportations ainsi qu'à l'amélioration des prix biens et des volumes exportés.

Le déficit structurel des services s'aggraverait de 4,5%, du fait de la hausse des paiements dus aux non-résidents au titre du fret et des services techniques. En outre, le solde des revenus se dégraderait de 4,8% sur la période sous les effets de l'augmentation des revenus des investissements payés à l'étranger, des montants reversés aux instances sous régionales au titre des prélèvements communautaires et de la progression des transferts émis par les travailleurs migrants à l'étranger.

Le compte financier se solderait par la poursuite des entrées nettes de capitaux étrangers de 2021 à 2023. Cette situation serait soutenue par la croissance des investissements directs étrangers nets entrants, en moyenne, de 8,0% sur la période, en relation avec l'amélioration du climat des affaires ainsi que la continuation des actions de promotion conduites par l'Etat à l'étranger. De plus, l'Administration publique poursuivrait ses mobilisations de ressources financières extérieures, sous forme de tirage sur les prêts projet et les émissions d'obligations sur le marché sous régional.

Tableau 3 : Balance des paiements de 2017 à 2023*En milliards de FCFA*

LIBELLE POSTE	2017 Real.	2018 Real.	2019 Est.	2020 Proj.	2021 Proj.	2022 Proj.	2023 Proj.
a- Compte des transactions courantes (1+2+3)	-609,2	-1 153,9	-601,3	-889,4	-902,7	-1 099,1	-1 280,7
1- Biens et services	584,7	60,2	707,2	544,0	566,1	440,2	332,5
<i>Balance des biens</i>	<i>1 959,3</i>	<i>1 363,7</i>	<i>1 903,4</i>	<i>1 712,8</i>	<i>1 795,5</i>	<i>1 733,7</i>	<i>1 665,2</i>
Exportations de biens FOB dont :	6 899,6	6 619,6	7 308,6	6 876,4	7 453,1	7 771,7	8 117,4
Importations de biens FOB	-4 940,3	-5 255,9	-5 405,2	-5 163,6	-5 657,6	-6 038,0	-6 452,2
Importations de biens CAF:	-5 758,5	-6 184,6	-6 300,4	-6 018,8	-6 594,6	-7 038,0	-7 520,8
<i>Balance des services</i>	<i>-1 374,6</i>	<i>-1 303,4</i>	<i>-1 196,2</i>	<i>-1 168,8</i>	<i>-1 229,4</i>	<i>-1 293,5</i>	<i>-1 332,6</i>
Crédit	565,2	624,8	628,8	536,2	599,9	616,6	655,2
Débit	-1 939,8	-1 928,3	-1 825,0	-1 705,0	-1 829,3	-1 910,1	-1 987,8
2- Revenu primaire	-893,7	-904,9	-992,8	-1 152,0	-1 153,9	-1 201,2	-1 250,9
Dont intérêts sur la dette publique	-175,8	-228,0	-299,0	-451,3	-431,5	-470,8	-505,2
3- Revenu secondaire	-300,1	-309,3	-315,7	-281,3	-314,9	-338,1	-362,4
- Administrations publiques	88,6	97,6	103,0	105,4	78,1	71,8	65,1
- Autres secteurs	-388,7	-401,1	-418,7	-386,7	-393,0	-409,9	-427,5
b- Compte de capital (4+5)	111,8	84,7	107,7	171,7	91,0	117,6	199,2
4- Acquisition/cessions d'actifs non financiers	0,0	-3,1	0,0	-	-	-	-
5- Transferts de capital	111,8	87,8	107,7	171,7	91,0	117,6	199,2
- Administrations publiques	115,2	87,4	107,4	171,4	90,7	117,3	198,9
- Autres secteurs	-3,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
c. Solde des comptes des transactions courantes et de capital (a+b)	-497,4	-1 069,2	-493,6	-717,7	-811,7	-981,5	-1 081,5
d- Compte financier (6+7+8+9)	-496,7	-1 356,3	-959,0	-1 240,9	-1 504,9	-1 311,9	-1 473,6
6- Investissement direct	-173,6	-264,2	-360,0	-330,0	-369,6	-399,2	-431,1
7- Investissements de portefeuille	-783,6	-888,7	-97,9	-248,2	-470,2	-290,3	-358,2
8- Dérivés financiers	-3,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0-
9- Autres investissements	463,5	-203,8	-501,1	-662,7	-665,1	-622,5	- 684,3
- Administrations publiques	-314,3	-340,7	-476,8	-677,7	-785,1	-618,5	-674,3
- Autres secteurs	777,7	136,9	-24,3	15,0	120,0	-4,0	-10,0
e- Erreurs et omissions nettes	-2,9	-2,5	0,0	-	-	-	-
f- Solde global (c-d+e)	-3,6	284,6	465,4	523,2	693,2	330,5	392,1
Taux de couverture : Export b&s/Import b&s(%)	108,5	100,8	110,6	106,9	106,6	105,0	102,8
Degré d'ouverture : (Export b&s+ Import b&s)/(2*PIB) (%)	23,9	22,5	21,7	20,1	20,2	19,8	19,4
Balance courante/PIB (%)	-2,0	-3,6	-1,7	-2,5	-2,3	-2,6	-2,9
Balance courante hors dons/PIB (%)	-2,5	-4,1	-2,2	-2,9	-2,7	-3,0	-3,2
Balance courante hors dons publics (en milliards de FCFA)	-760,1	-1 312,6	-768,8	-1 058,7	-1 050,3	-1 246,7	-1 428,3
Taux de progression des IDE (%)	-46,7	52,2	36,2	-8,3	12,0	8,0	8,0
P.I.B.	29 955,0	32 063,0	34 447,0	36 044,0	38 673,1	41 547,9	44 646,6
Solde global/PIB (%)	0,0	0,9	1,4	1,5	1,8	0,8	0,9

Source : BCEAO

I.2.2.3. Projection de la situation monétaire pour 2021-2023

Sur la période 2021-2023, les agrégats monétaires seraient marqués par la consolidation de la masse monétaire, la hausse des actifs extérieurs nets et l'augmentation des créances intérieures.

Concernant la masse monétaire, elle se raffermirait de 11,3% en moyenne sur la période sous revue. Cette tendance serait soutenue, d'une part, par la progression de la monnaie fiduciaire de 5,2% en moyenne par an et, d'autre part, par la hausse des dépôts de 13,0% en moyenne sur la période.

Les actifs extérieurs nets se consolideraient sur la période en passant de 3.713,9 milliards de FCFA en 2021 à 4.436,4 milliards de FCFA en 2023. Cette hausse serait engendrée par les entrées de capitaux étrangers obtenus par l'Administration publique auprès de divers partenaires étrangers, malgré le déficit du compte courant de la balance des paiements.

Les créances intérieures augmenteraient en moyenne de 9,8% sur la période, en liaison avec la progression de ses deux composantes. En effet, les créances sur l'économie se renforceraient de 10,2% en moyenne, en raison des besoins de financement exprimés par le secteur privé. De même, les créances nettes sur l'Administration Centrale augmenteraient de 9,0% en moyenne sur la période.

Tableau 4 : Prévisions des indicateurs monétaires de 2021 à 2023

	En milliards de FCFA		
	Prévisions		
	déc-21	déc-22	déc-23
MONNAIE AU SENS LARGE (M2)	13 340,2	14 804,7	16 512,5
Circulation fiduciaire	3 118,9	3 292,6	3 451,1
Dépôts	10 221,2	11 512,1	13 061,4
CONTREPARTIES DE M2	13 340,2	14 804,7	16 512,5
Actifs Extérieurs nets	3 713,9	4 044,3	4 436,4
BCEAO	3 247,1	3 557,8	3 902,7
Banques	466,8	486,6	533,7
Créances intérieures	12 010,3	13 156,4	14 479,1
Créances nettes sur l'Administration Centrale	3 883,3	4 342,9	4 609,8
Créances sur les autres secteurs	8 127,0	8 813,4	9 869,3
Passif non monétaire	1 994,0	2 004,0	2 009,0
Autres postes nets	390,0	392,0	394,0

Source : BCEAO

II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2017-2023

II.1. EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2017-2020

II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2017-2020

Les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'amélioration de la gestion des finances publiques sur la période 2017-2020 ont contribué significativement à la réalisation des objectifs de recettes arrêtés dans le cadre des différents Programmes Economiques et Financiers.

En effet, plusieurs réformes ont été mises en œuvre à cette fin, aussi bien au niveau fiscal qu'au niveau des dépenses publiques.

Au titre de **la fiscalité intérieure**, les principales mesures ont concerné :

- l'aménagement des droits d'accises (tabacs et boissons) en vue de l'harmonisation du dispositif avec la directive de l'UEMOA ;
- l'admission en régime simplifié des entreprises prestataires de services pétroliers en vue de faciliter leur identification, le suivi de leurs activités, de leurs déclarations fiscales et les paiements des impôts dus ;
- l'informatisation du circuit de remboursement des crédits de TVA induisant plus de transparence et de célérité dans le traitement des dossiers, et le renforcement des ressources de la régie de remboursement ;
- l'institution des télé-procédures (déclaration et paiement de l'impôt via le portail e-impôt) en vue de disposer en temps réel, d'informations fiables sur les contribuables. Les télé-procédures ont été rendues obligatoires à partir de 2018, pour tous les contribuables relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et de la Direction des Moyennes Entreprises (DME) ;
- la mise en place en 2019 du Système Intégré de Gestion de l'Impôt en Côte d'Ivoire (SIGICI). Ce système permet, d'une part à la DGI de disposer en temps réel d'informations essentielles sur les contribuables et les activités pour une gestion plus efficace de l'impôt et d'autre part, de sécuriser les ressources de l'Etat ;
- l'institution du paiement par mobile money en 2018 pour faciliter l'accomplissement des obligations fiscales des petits contribuables de l'impôt synthétique et ceux de l'impôt foncier ;
- l'instauration dès 2020, d'un système de contrôle des flux des télécommunications ;
- la déconcentration du contrôle fiscal à travers la création, dans les Directions opérationnelles des services dédiés aux contrôles fiscaux ;
- la mise en place de télé liasse visant à faciliter la gestion des Etats financiers et à mettre à la disposition des services les données d'assiette en temps réel ;

- la migration, en 2020, de l'ancienne application easy-cadastre vers e-cadastre-ci en vue de localiser les biens immeubles sur les parcelles et d'améliorer le rendement de l'impôt foncier ;
- l'élaboration, en collaboration avec le PAGEF, d'un modèle macro fiscal permettant d'établir les projections de recettes fiscales en cohérence avec l'évolution de l'activité économique et d'un modèle de simulation dont l'objet est d'estimer l'impact des mesures de politiques fiscales.

En 2019, le dispositif fiscal a été aménagé par des mesures de soutien aux entreprises, notamment les PME-PMI, les entreprises agricoles et du BTP, des mesures à caractère social visant l'amélioration des conditions de vie de certaines catégories de la population et l'emploi des jeunes, mais également des mesures de renforcement des moyens de l'Etat à travers l'institution des droits d'accises sur certains produits de luxe (marbre, véhicules de tourisme de plus de 13 chevaux).

Par ailleurs, le dispositif a été adapté à la fiscalisation des activités de transfert d'argent par téléphone mobile, et à l'imposition des personnes physiques en matière d'impôt BIC.

Au titre de **la fiscalité de porte**, les principales mesures ont porté essentiellement sur :

- la mise en œuvre de la deuxième phase de généralisation du projet SYDAM AUTO par la prise en compte à compter du 1^{er} novembre 2019 des véhicules usagés autres que les Véhicules Particuliers (VP) et les Véhicules Utilitaires Légers (VUL);
- la généralisation à tous les produits pétroliers et dérivés et à tous les dépôts (Abidjan et Yamoussoukro) sous douane, des Bordereaux de Livraison des produits Pétroliers (BLP) initialement appliqué qu'aux principaux produits tels que le gasoil et le super carburant;
- le réaménagement de la procédure d'importation des marchandises de moins d'un million et non manifesté, désormais l'évaluation de leurs valeurs FOB est soumise à la Value Webb;
- la mise en œuvre de la première phase de démantèlement tarifaire de l'accord de libre-échange économique réciproque dit Accord de Partenariat Economique Intérimaire (APEI) à compter du 09 décembre 2019 ;
- l'aménagement à la hausse de 1% du taux de droits d'accises sur les tabacs, il est désormais fixé à 38%;
- l'aménagement de la taxation de la noix de cola à l'exportation : le tarif de cette taxe dont les revenus sont affectés au budget de l'Etat est fixé à 10,2 francs par kilogramme net de noix ;
- la mise en œuvre du module de gestion des agréments spéciaux des commissionnaires en douanes pour la sécurisation des importations de certains produits ;
- l'opérationnalisation du module de gestion des agréments des commissionnaires en douanes ;
- la production du rapport 2019 sur les écarts entre les données d'importation ivoirienne et les données internationales d'exportation vers la Côte d'Ivoire pour 20 produits importants en termes de revenus de douane à l'importation et l'élaboration d'un plan d'action pour répondre aux déficiences identifiées.

Cependant, en vue de soutenir en 2020 l'activité économique affectée par la crise sanitaire liée à la pandémie à Coronavirus, plusieurs mesures ont été prises tant au niveau de la fiscalité intérieure que de la fiscalité de porte :

- l'octroi de moratoires pour le paiement de certains impôts et taxes ;
- la défiscalisation des certaines opérations notamment les prêts bancaires en faveur des entreprises du secteur de la santé ;
- l'abandon de certains droits (réduction de 25% de la patente transport).
- exonération de droits et taxes sur les équipements de santé, les produits, les matériels et autres entrants sanitaires ;
- l'allègement des formalités douanières ;
- l'accélération de la procédure de remboursement des crédits de TVA.

Au titre des **dépenses publiques**, les principales mesures mises en œuvre portent notamment sur :

- la poursuite de l'amélioration de la performance de la gestion des finances publiques, à travers la mise en œuvre des actions du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques, notamment :
 - le basculement en 2020 au budget-programmes, qui constitue une réforme en profondeur de la gestion des finances publiques, axée sur la performance, une plus grande responsabilisation des acteurs et une vision à moyen terme ;
 - la consolidation de la gestion des risques budgétaires avec le renforcement de l'évaluation du risque dans le cadre de l'élaboration du document de « déclaration sur les risques budgétaires » ;
 - le déploiement du SIGFIP au sein des ambassades et des localités de l'intérieur du pays ;
- la modernisation du système de passation des marchés publics à travers :
 - la poursuite du processus de dématérialisation des procédures de marchés publics ;
 - la réduction du recours aux procédures dérogatoires au profit des procédures concurrentielles ;
 - la connexion de façon graduelle des établissements publics nationaux et des sociétés d'Etat au SIGMAP ;
 - le déploiement du SIGMAP dans les différentes collectivités et les sociétés d'Etat ;
 - la réduction des délais de passation des marchés publics à 88 jours.
- la poursuite des travaux du déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT) ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale ;
- l'élaboration et la vulgarisation du budget citoyen.

II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2017-2020

L'évolution des opérations financières de l'Etat sur la période 2017-2020 est caractérisée par une amélioration continue de la mobilisation des recettes malgré quelques chocs en 2017³ et 2020⁴ ainsi que par une augmentation des dépenses totales due à la prise en compte des besoins croissants de la population. L'évolution des principaux postes est présentée ci-après.

II.1.2.1. Recettes et dons

Les recettes et dons ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 6,8% de 2017 à 2019, passant de **4.523,4** milliards de FCFA en 2017 à **5.158,4** milliards de FCFA en 2019. Cette évolution est rendue possible grâce à un effort de mobilisation de l'ensemble des recettes. En effet, les recettes fiscales ont connu une croissance annuelle moyenne de 7,2%, passant de 3.660,8 milliards de FCFA en 2017 à 4.205,4 milliards de FCFA en 2019. Elles sont composées de la fiscalité intérieure (55,6%) et de la fiscalité de porte (44,4%).

Concernant les recettes de la fiscalité intérieure, elles sont passées de 1.990,9 milliards de FCFA en 2017 à 2 355,5 milliards de FCFA en 2019, soit une progression moyenne annuelle de 8,8%. Quant aux recettes de la fiscalité de porte, les réalisations ont progressé de 1.669,0 milliards de FCFA en 2017 à 1.850,0 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse moyenne annuelle de 5,3%.

Ces progrès s'expliquent principalement par la relance et la consolidation des activités économiques, ainsi que par la mise en œuvre satisfaisante des réformes, notamment au niveau des mesures de politiques et d'administrations fiscales.

L'accroissement du niveau des recettes fiscales devrait ralentir en 2020 pour s'établir à 4.220 milliards de FCFA en raison l'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19.

S'agissant des recettes non fiscales, elles sont passées de 596,5 milliards de FCFA en 2017 à 678,1 milliards de FCFA en 2019, soit une progression moyenne annuelle de 6,6%. En 2020, elles devraient connaître un recul pour atteindre un niveau de 628,6 milliards de FCFA du fait de la non programmation d'encaissement de la redevance téléphonie cellulaire au titre de la licence 4G dont la dernière échéance a été payée en 2019.

Quant aux dons, ils passent de 266,1 milliards de FCFA en 2017 à 274,9 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 1,6%. Ils intègrent le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) et le Programme de Conversion de dette en projets de Développement (PCD) avec l'Espagne.

³ Hausse du prix du pétrole, chute des cours du cacao et revendications sociales et militaires

⁴ Crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19

En 2020, les dons devraient être mobilisés à hauteur de 340,7 milliards de FCFA dont 154,9 milliards de FCFA provenant du C2D et du PCD.

II.1.2.2. Dépenses et prêts nets

Sur la période 2017-2020, les dépenses publiques⁵ sont passées de 5.521,8 milliards de FCFA en 2017 à 5.943,9 milliards de FCFA en 2019. Cette hausse est essentiellement liée à la croissance des dépenses courantes qui sont passées de 3.317,9 milliards de FCFA en 2017 à 3.628,9 milliards de FCFA en 2019 en lien avec la prise en charge des mesures prises en réponses aux revendications sociales intervenues en 2017.

Au titre de l'année 2020 marquée par la crise à coronavirus, la prise en compte des plans de riposte à cette pandémie et de soutien à l'économie devrait accroître **les charges de l'Etat** qui atteindraient un niveau de 7.044,4 milliards de FCFA. Les dépenses d'investissement ressortiraient à 1.668,9 milliards de FCFA.

Les **intérêts dus sur la dette publique** ont enregistré une hausse, passant de 379,5 milliards de FCFA en 2017 à 520,9 milliards de FCFA en 2019, liée essentiellement aux intérêts payés sur les émissions d'eurobond. En 2020, le niveau des intérêts de la dette devrait s'établir à 713,1 milliards de FCFA.

Le **déficit budgétaire** a connu une amélioration passant de 3,3% du PIB en 2017 à 2,9% du PIB en 2018 et à 2,3% du PIB en 2019 en vue du respect des normes communautaires. En 2020, le déficit budgétaire devrait se creuser pour ressortir entre 5 et 6% % du PIB en lien avec l'impact de la crise sanitaire engendrée par la pandémie à coronavirus.

II.1.2.3 Opérations de financement

Le **financement** de ces déficits budgétaires a été rendu possible grâce aux ressources mobilisées sur les marchés monétaire et financier à hauteur de 2.362,0 milliards de FCFA en 2017, de 1.615,5 milliards de FCFA en 2018 et de 3.059,3 milliards de FCFA en 2019. De 2017 à 2019, la Côte d'Ivoire a eu recours au marché financier international à travers trois émissions d'eurobond respectivement pour 1.143,5 milliards de FCFA, 1.115,1 milliards de FCFA et 1.410,9 milliards de FCFA.

En 2020, le déficit serait couvert par le recours au marché monétaire et financier à hauteur de 1.464,4 milliards de FCFA y compris 216,5 milliards de FCFA de bon de trésorerie. Par ailleurs, l'Etat bénéficierait d'appuis budgétaires prévus à 937,4 milliards de FCFA dont 686,0 milliards de FCFA du FMI pour faire face à la Covid-19.

⁵ L'Administration centrale comprend l'ensemble des Ministères, les Institutions de la République, les EPN qui reçoivent les subventions de l'Etat et les caisses de sécurité sociale

Tableau 5 : Tableau des opérations financières de l'Etat de 2017 à 2020*En milliards de FCFA*

	2017	2018	2019	2020
	Réalisation	Réalisation	Estimation	Estimation
Recettes et dons	4523,4	4764,1	5158,4	5189,3
Recettes fiscales	3660,8	3882,4	4205,4	4220,0
Impôts intérieurs	1990,9	2185,7	2355,5	2416,5
Droits et taxes à l'importation	1224,3	1301,8	1426,8	1403,9
Droits et taxes à l'exportation	445,6	394,8	423,2	399,6
Recettes non fiscales	596,5	635,6	678,1	628,6
Cotisations de sécurité sociale	455,7	479,2	509,6	525,0
Autres	140,7	156,4	168,5	103,6
Dons	266,1	246,2	274,9	340,7
Projet	115,2	87,4	107,4	171,4
Programme	150,9	158,7	167,5	169,3
Dépenses et prêts nets	5521,8	5708,3	5943,9	7044,4
Dépenses Courantes	3317,9	3424,5	3628,9	3738,3
Personnel	1512,3	1621,9	1703,0	1770,2
Prestations sociales	263,7	296,3	331,3	346,1
Subvention et transferts	430,1	403,7	431,1	362,1
Fonctionnement (yc sociales ciblées)	1111,7	1102,5	1163,4	1259,9
Investissement	1526,8	1547,3	1499,3	1668,9
/Financement intérieur	927,2	991,2	977,3	803,3
/Financement extérieur	599,6	656,1	521,9	865,6
Emprunts	485,1	569,0	414,5	694,2
Dons	114,6	87,1	107,4	171,4
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	297,6	302,3	294,8	924,1
Prêts nets	0	0	0	0
Intérêts	379,5	434,2	520,9	713,1
Intérieur	203,6	206,1	221,7	261,7
Extérieur	175,8	228,0	299,3	451,3
Solde base ordonnancement	-998,3	-944,2	-785,5	-1855,0
% du PIB	-3,3%	-2,9%	-2,3%	-(5-6)%
Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)	-514,0	-375,6	-371,0	-1160,8
% du PIB	-1,72%	-1,17%	-1,08%	-3,2%
Solde primaire de base	-281,4	-99,2	-17,5	-617,0
% du PIB	-0,94%	-0,31%	-0,05%	-1,7%
Financement	993,7	955,9	796,6	1459,8
Extérieur	1119,5	1332,4	545,9	960,3
Tirages (yc appui budgétaire et Eurobonds)	1738,2	1759,1	1920,6	1192,1
Amortissement	-710,8	-290,2	-1185,2	-338,8
Autre financement extérieur	92,1	-136,6	-189,5	107,0
Intérieur	-125,8	-376,4	250,7	499,5
Bancaire	65,9	-233,6	220,4	506,6
Autre	-191,7	-142,8	30,3	-7,1
Ecart (- surfinancement)	-4,7	11,7	11,1	-395,2
PIB	29955,0	32063,0	34464,7	36 044,0

Source : MEF/DGE/DPPSE

II.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2021-2023

II.2.1 Politiques des finances publiques 2021-2023

II.2.1.1 Au titre de la fiscalité

Sur la période 2021-2023 les actions seront essentiellement orientées vers la poursuite des efforts de modernisation de l'administration fiscale, de facilitation de l'accomplissement des obligations fiscales, de renforcement de l'efficacité en matière de recouvrement des recettes, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Au titre de **la fiscalité intérieure**, les réformes concernent entre autres, l'amélioration du système de gestion de l'information, la rationalisation des méthodes de travail grâce à la digitalisation par le déploiement de SIGICI dans tous les services, la simplification du système fiscal, notamment par l'harmonisation et l'extension de la base imposable de certains impôts, la rationalisation des régimes et barèmes d'imposition et l'abandon progressif de mesures dérogatoires au profit d'une approche plus globale d'incitation basée sur une fiscalité de droit commun, à taux modérés.

Ainsi, les réformes envisagées sur la période 2021-2023 s'articulent autour des axes principaux ci-après :

- **la poursuite de la réforme de l'administration fiscale** à travers notamment la réorientation des missions des services ;
- **la modernisation de la gestion de l'impôt** qui sera mise en œuvre par :
 - la poursuite du déploiement du système intégré de gestion de l'impôt (SIGICI);
 - la poursuite du déploiement de télé liasse en vue de permettre la constitution de bases de données fiables et renforcer les capacités de recoupements des données des entreprises à des fins de contrôle fiscal ;
 - la dématérialisation des procédures de délivrance des différents documents et actes administratifs (attestation de régularité fiscale, dossier fiscal, avis d'imposition, etc.) ;
 - la poursuite de la collaboration avec les autres Administrations par la mise en place de liaisons fonctionnelles (INS ; CNPS, CIE, SODECI,) ;
 - la poursuite de la segmentation des contribuables par la création de Centres de Moyennes Entreprises (CME) à l'intérieur du pays , à l'instar de ceux d'Abidjan ;
- **le renforcement de la fiscalisation du secteur informel et de la fiscalité des ressources naturelles** par l'imposition de secteurs non encore suffisamment fiscalisés tel que le secteur agricole, par le réaménagement du régime de l'impôt synthétique, et par la poursuite des opérations de recensement et d'élargissement de l'assiette fiscale.

- **la réforme de la politique fiscale** qui consistera en :
 - l'élargissement de l'assiette de la TVA en réduisant progressivement le champ des exonérations, notamment pour se conformer aux directives de l'UEMOA ;
 - la limitation des exonérations ponctuelles aux seuls secteurs sociaux et à ceux liés aux dons.
- **la réforme du cadastre** en vue de sa modernisation par la poursuite du déploiement de E-cadastre-CI devrait accroître le rendement de cet impôt et élargir l'assiette des impôts professionnels par la prise en compte de certains contribuables qui échappaient à l'Administration fiscale.

Au titre de **la fiscalité de porte**, les principales mesures à mettre en œuvre concernent :

- le renforcement de la surveillance du transit douanier ;
- le renforcement de la lutte contre la fraude par la poursuite de l'analyse des données miroirs (écarts entre les données d'importation ivoiriennes et les données internationales d'exportation vers la Côte d'Ivoire) pour 20 produits importants en termes de revenus de douanes à l'importation ;
- la poursuite de l'équipement des bureaux frontières notamment ceux de la frontière l'Ouest.

II.2.1.2. Au titre des dépenses publiques

Les principales mesures envisagées dans le cadre de la gestion des dépenses sur la période 2021-2023 sont les suivantes :

- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique ;
- l'actualisation de la stratégie de maîtrise de la masse salariale ;
- la poursuite des efforts de réduction des délais de passation des marchés publics ;
- la poursuite des efforts en vue de l'amélioration de la capacité d'absorption, notamment au niveau des dépenses d'investissement ;
- la poursuite de l'analyse et de la communication sur les risques budgétaires ;
- la dématérialisation progressive des procédures de passation des marchés publics ;
- la poursuite de la catégorisation des entreprises, et la mise à jour de la banque de données des prix de référence ;
- la poursuite de la vulgarisation de l'information budgétaire à travers le budget citoyen.

II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2021-2023

Les prévisions de recettes et de dépenses pour la période 2021-2023 sont basées sur un taux de croissance moyen du PIB nominal de 7,4% sur la période susmentionnée, et les effets escomptés des mesures de politiques fiscales ainsi que les efforts d'amélioration du recouvrement des impôts et taxes.

Les recettes tiennent compte des estimations de 2020 et intègrent les recettes affectées aux collectivités et organismes bénéficiaires des prélèvements fiscaux et parafiscaux (FER, SIR, ANAGED, CCC, etc.) ainsi que l'effet de la Covid-19.

II.2.2.1. Recettes et dons

En considérant les hypothèses de projections, **les recettes totales et dons** passeraient de **5.758,5** milliards de FCFA en 2021 à **6.874,0** milliards de FCFA en 2023, soit un taux de croissance moyen annuel de 9,3%. Ces ressources resteraient dominées par les recettes fiscales (84,1% en moyenne sur la période).

Les recettes fiscales passeraient de **4.827,4** milliards de FCFA en 2021 à **5.791,5** milliards de FCFA en 2023. La pression fiscale passerait de 12,5% en 2021 à 13,0% en 2023 du fait de la reprise des activités suite à la pandémie à corona virus.

Les recettes non fiscales passeraient de **612,7** milliards de FCFA en 2021 à **703,4** milliards de FCFA en 2023. Elles tiennent compte de l'impact de la réforme de la sécurité sociale y compris la prise en compte des revendications des fonctionnaires, et celui de la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale.

S'agissant des **dons**, ils ressortiraient à **318,3** milliards de FCFA en 2021 pour s'établir à **379,2** milliards de FCFA en 2023.

II.2.2.2. Dépenses et prêts nets

Les **dépenses et prêts nets** passeraient de **7.588,6** milliards de FCFA en 2021 à **8.220,3** milliards de FCFA en 2023 prenant en compte le plan de riposte à la Covid-19 et le plan de soutien à l'économie en 2021.

Les charges salariales progresseraient en moyenne de 5,1% sur la période pour passer de **1.831,4** milliards de FCFA en 2021 à **2.024,4** milliards de FCFA en 2023 en absence de mesures nouvelles et de nouvelles revendications salariales. Cette hausse serait notamment liée aux impacts des recrutements ordinaires, des recrutements exceptionnels ainsi que de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de gestion de la masse salariale. Cette stratégie tient compte : (i) de la poursuite des avancements indiciaires ; (ii) des recrutements notamment dans les secteurs sociaux ; (iii) des

changements de situations administratives ; (iv) de l'amélioration de la gestion des effectifs, (v) des engagements salariaux du Gouvernement suite à la grève des fonctionnaires intervenue en 2017, (vi) de la loi de programmation militaire et (vii) de la loi de programmation de la sécurité intérieure.

Les dépenses de fonctionnement projetées à **1.377,3** milliards de FCFA en 2021, connaîtraient une hausse moyenne annuelle de 5,2% pour atteindre **1.523,8** milliards de FCFA en 2023.

Les subventions et transferts passeraient de **425,9** milliards de FCFA en 2021 à **514,7** milliards de FCFA en 2023. Ces subventions sont effectuées essentiellement au profit des écoles privées pour la prise en charge des élèves qui y sont affectés, des EPN, des collectivités et du secteur électricité.

Les dépenses d'investissement s'établiraient à **1.942,0** milliards de FCFA en 2021. En prenant en compte les priorités du pays, elles évolueraient en moyenne de 13,7% pour atteindre un niveau de **2.510,5** milliards de FCFA en 2023. Le taux d'investissement passerait de 5,0% du PIB en 2021, pour se s'établir à 5,6% en 2023. Par ailleurs, les financements sur ressources intérieures représenteraient en moyenne 52,2% sur la période.

Les intérêts sur la dette publique se chiffraient à **756,4** milliards de FCFA en 2021, puis s'élèveraient à **862,2** milliards de FCFA en 2023, conformément à la stratégie de gestion de la dette publique.

Il en résulterait un **déficit budgétaire** qui passerait de 4,7% en 2021 à 3,0% du PIB en 2023.

II.2.2.3. Opérations de financement

Les marchés monétaire et financier seraient sollicités pour la couverture des besoins de financement sur la période 2021-2023. Ainsi, les mobilisations passeraient de 1.647,4 milliards de FCFA en 2021 à 1.695 milliards de FCFA en 2022 et 1.790 milliards de FCFA en 2023.

Tableau 6 : Tableau des opérations financières de l'Etat de 2021 à 2023

En milliards de FCFA

	2021	2022	2023
	Estimation	Estimation	Estimation
Recettes et dons	5758,5	6318,4	6874,0
Recettes fiscales	4827,4	5311,8	5791,5
Impôts intérieurs	2832,9	3155,0	3504,6
Droits et taxes à l'importation	1538,3	1710,4	1835,9
Droits et taxes à l'exportation	456,2	446,4	450,9
Recettes non fiscales	612,7	653,1	703,4
Cotisations de sécurité sociale	491,5	529,6	557,9
Autres	121,2	123,5	145,5
Dons	318,3	353,5	379,2
Projet	161,4	173,6	199,3
Programme	156,9	179,9	179,9
Dépenses et prêts nets	7588,6	7582,0	8220,3
Dépenses Courantes	4017,7	4261,4	4490,2
Personnel	1831,4	1947,6	2024,4
Prestations sociales	383,0	400,1	427,3
Subvention et transferts	425,9	462,3	514,7
Fonctionnement (yc sociales ciblées)	1377,3	1451,4	1523,8
Investissement	1942,0	2162,7	2510,5
/Financement intérieur	1068,3	1165,4	1221,3
/Financement extérieur	873,6	997,3	1289,3
Emprunts	712,2	823,7	1090,0
Dons	161,4	173,6	199,3
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	872,6	324,9	357,4
Prêts nets	0	0	0
Intérêts	756,4	833,0	862,2
Intérieur	301,3	373,9	406,5
Extérieur	455,1	459,1	455,7
Solde base ordonnancement	-1830,1	-1263,6	-1346,3
% du PIB	-4,7%	-3,0%	-3,0%
Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)	-1117,9	-439,9	-256,3
% du PIB	-2,9%	-1,1%	-0,6%
Solde primaire de base	-518,4	213,2	426,0
% du PIB	-1,3%	0,5%	0,95%
Financement	1830,1	730,8	609,6
Extérieur	1319,2	500,9	668,0
Tirages (yc appui budgétaire et Eurobonds)	1320,5	879,9	1146,2
Amortissement	-471,6	-669,2	-836,2
Autre financement extérieur	470,2	290,2	358,1
Intérieur	511,0	230,0	-58,4
Bancaire	322,9	204,6	-97,6
Autre	188,0	25,4	39,2
Ecart de financement	0,0	-532,7	-736,6
PIB	38 673,1	41 547,9	44 646,6

Source : MEF/DGE/DPPSE

II.3. GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE SUR LA PERIODE 2017-2023

II.3.1 Evolution de la dette publique sur la période 2017-2020

La dette publique suit une évolution en phase avec les normes internationales et communautaires. Cette évolution est en adéquation avec le financement du programme d'investissement public traduit dans le Plan National de Développement (PND).

Le stock de la dette publique totale⁶ est passé de 10.045,1 milliards de FCFA en 2017, à 11.607,8 milliards de FCFA en 2018 avant de s'établir à 13.300,2 milliards de FCFA en 2019, soit respectivement 33,5%, 36,2% et 38,6% du PIB. En 2020, il ressortirait à 14.560,9 milliards de FCFA, soit 40,4% du PIB.

II.3.1.1. Stock de la dette publique

Tableau 7 : Evolution du stock de la dette publique de 2017 à 2020

<i>En milliards de FCFA</i>				
DETTE PUBLIQUE	2017	2018	2019	2020
Stock	10 045,1	11 607,8	13 300,2	14 560,9
<i>Encours</i>	10 045,1	11 607,8	13 300,2	14 560,9
<i>Arriérés</i>	-	-	-	-
Dettes extérieures (1)				
Stock	5 770,0	7 613,4	8 867,5	10 206,8
<i>Encours</i>	5 770,0	7 613,4	8 867,5	10 206,8
<i>Arriérés</i>	-	-	-	-
Dettes intérieures (2)				
Stock	4 275,1	3 994,4	4 432,7	4 354,1
<i>Encours</i>	4 275,1	3 994,4	4 432,7	4 354,1
<i>Arriérés</i>	-	-	-	-
Stock dette publique en % du PIB	33,5%	36,2%	38,6%	40,4%

Source : MEF/DGTCP/DDP

⁶ Non compris les encours C2D. En 2017, le C2D ressort à 965,1 milliards et 29,4 milliards au titre du Programme de Conversion de dette en projets de Développement (PCD) avec l'Espagne, soit un encours total de 11 039,7 milliards. En 2018, le C2D et le PCD ressortent respectivement à 811,3 milliards et 18,3 soit un encours total de 12 437,4 milliards. En 2019, l'encours ressort à 14 003,8 milliards dont 696,4 milliards au titre du C2D et 7,2 milliards au titre du PCD.

A fin décembre 2019, le **stock de la dette intérieure** s'élève à 4.432,7 milliards de FCFA contre 3.994,4 milliards de FCFA en 2018 et 4.275,1 milliards de FCFA en 2017. Cette dette comprend principalement l'encours détenu par les divers souscripteurs des titres de marché (y compris les banques), la BCEAO, les banques commerciales (hors titres de marché) et les entreprises privées. Ce stock ressortirait à 4.354,1 milliards de FCFA à fin 2020.

Quant au **stock de la dette extérieure**, il s'élève à fin 2019 à 8.867,5 milliards de FCFA contre 7.613,4 milliards de FCFA à fin 2018 et 5.770,0 milliards de FCFA en 2017. L'augmentation en 2019 par rapport à 2018 d'un montant de 1.254,1 milliards, soit de 16,5%, est attribuable essentiellement aux Eurobonds 2031 et 2040 émis en 2019, aux décaissements sur les emprunts projets de l'Eximbank Chine (245,5 milliards de FCFA), de la Banque Mondiale (132,2 milliards de FCFA), de la BAD (91,5 milliards de FCFA), de la BOAD (9,9 milliards de FCFA), de la BID (16,3 milliards de FCFA) et de l'assistance budgétaire du FMI (157,0 milliards de FCFA). Le stock de la dette extérieure ressortirait à 10.206,8 milliards de FCFA à fin 2020.

Encadré 2 : Interventions sur le marché financier international

Les années 2014 et 2015 restent marquées par les premières interventions de la Côte d'Ivoire sur les marchés financiers internationaux, avec les émissions réussies de deux (02) Eurobonds en juillet 2014 et février 2015 ayant permis de mobiliser respectivement 750 millions de dollars (357 milliards de FCFA) et 1 milliard de dollars (584,8 milliards de FCFA). Une émission d'Eurobond en deux (02) tranches (Euro et dollars) a été émise avec succès en juin 2017, pour un montant global de 1.141,3 milliards de FCFA.

En 2018, la Côte d'Ivoire a également émis deux (02) Eurobonds d'un montant total de 1 700 millions d'Euro (1.115,1 milliards de FCFA). En 2019, le pays a également procédé à une opération de gestion des passifs Eurobond 2024, 2025 et 2032.

II.3.1.2. Service de la dette publique

En 2017, le service de la dette publique est ressorti à 1.448,2 milliards de FCFA pour une prévision de 1.459,8 milliards de FCFA. Ce service comprend la dette extérieure pour un montant de 556,3 milliards de FCFA y compris les échéances du C2D (147,6 milliards de FCFA) et du Programme de Conversion de dette en projets de Développement (PCD) avec l'Espagne (3,3 milliards de FCFA), entièrement réglé et le service de la dette intérieure pour un montant de 891,9 milliards de FCFA également honorés en totalité.

En 2018, le service de la dette publique est ressorti à 1.547,2 milliards de FCFA dont 147,6 milliards de FCFA au titre de l'échéance C2D. Ce service comprend 610,2 milliards de FCFA (39%) de dette extérieure et 937,0 milliards de FCFA (61%) de dette intérieure.

En 2019, le service de la dette publique est ressorti à 1.769,3 milliards de FCFA contre une prévision de 1.781,1 milliards de FCFA. Les paiements effectués comprennent 1.046,4 milliards de FCFA (59%) au titre de la dette intérieure et 722,9 milliards de FCFA (41%) pour la dette extérieure.

En 2020, le service prévisionnel de la dette publique s'élève à 2.137,1 milliards de FCFA, répartis en dette extérieure d'un montant de 869,4 milliards de FCFA dont 147,6 milliards de FCFA de C2D envers la France et 7,2 milliards de FCFA de PCD envers l'Espagne. Le service de la dette intérieure ressort à 1.267,7 milliards de FCFA dont 1.197,0 milliards de FCFA de titres publics. Au premier trimestre de l'année, ce service a été honoré à hauteur de 322,1 milliards de FCFA (15,1%), soit 153,9 milliards de FCFA de dette extérieure et 168,2 milliards de FCFA de dette intérieure.

II.3.2 Stratégie de Gestion de la dette publique 2020-2023

Le Gouvernement s'est engagé sur la période 2020-2023 à maintenir un niveau d'endettement soutenable en cohérence avec la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT). Cette stratégie a pour objectif général de satisfaire les besoins de financement de l'État et de respecter ses obligations de paiement au moindre coût possible à court, moyen et long terme. Plusieurs types d'instruments seront utilisés, avec une priorité accordée aux instruments de longues maturités (moyen et long termes) et les emprunts libellés en Euros, devise dont la parité est fixe avec la monnaie locale (francs CFA).

Les besoins de financement de l'année 2020 sont estimés à 2.879,6 milliards de FCFA. Les emprunts extérieurs devraient représenter 60% du financement en moyenne sur la période. Les emprunts extérieurs seraient composés de 10% d'emprunts concessionnels, de 40% d'emprunts semi-concessionnels, et de 50% d'emprunts non concessionnels.

Les emprunts intérieurs devraient permettre de combler les besoins bruts de financement à hauteur de 40%. Ces emprunts seraient émis sous forme d'instruments de court terme (10%), sous forme d'instruments de moyen terme (40%), sous forme d'instruments de long terme (40%) et sous forme de crédits auprès de bailleurs tels que la BOAD et le FMI (10%).

Les montants indicatifs des titres à émettre se présentent dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Montant indicatif à mobiliser de 2021 à 2023*En milliards de FCFA*

Années	Montant indicatif des titres à émettre
2021	1 647,4
2022	1 695,0
2023	1 790,0

Sources : MEF/SEPMBPE

II.3.3 Evolution de la dette publique 2021-2023

II.3.3.1. Stock de la dette publique

Le stock de la dette publique est projeté à 15.295 milliards de FCFA en 2021 et à 16.775,1 milliards de FCFA en 2023, en raison des nouveaux emprunts à mobiliser selon les orientations de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme.

Tableau 9 : Evolution du stock de la dette publique de 2021 à 2023 (basée sur la SDMT 2019-2023)*en milliards de FCFA*

Stock	2021	2022	2023
Dette publique (1) + (2)			
<i>Encours</i>	15 295,0	16 198,8	16 775,1
Dette extérieure (1)			
<i>Encours</i>	11 078,6	12 011,4	12 609,1
Dette intérieure (2)			
<i>Encours</i>	4 216,4	4 187,4	4 166,0
Stock dette publique en % du PIB	39,5%	39,0%	37,6%

Sources : MEF/DGTCP/DDPD

II.3.3.1. Service de la dette publique

Sur la période 2021-2023, le service de la dette totale est attendu à la hausse en comparaison à celui de 2020. Cette évolution se justifie principalement par les échéances de la BID, du FMI et des Eurobonds. Le service de la dette intérieure reste dominé par les échéances de titres publics.

Tableau 10 : Evolution du service de la dette publique de 2021 à 2023

(En milliards de FCFA)

Service de la dette publique	2021	2022	2023
TOTAL DU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE (1) + (2)	2 132,8	2 818,4	3 199,4
Intérieure (1)	1 082,6	1 571,4	1 690,9
dont Remboursement de titres publics	965,0	1 418,2	1 382,0
<i>dont Bons du Trésor</i>	119,0	119,0	119,0
<i>Emprunts obligataires TPCI</i>	552,1	694,3	755,7
Extérieure (2)	1 050,2	1 247,0	1 508,5
dont Club de Paris	155,4	180,5	186,3
Eurobonds	149,8	174,4	174,4

Source : MEF/DGTCP/DDPD

II.4 PERFORMANCE EN MATIERE DE CONVERGE SUR LA PERIODE 2017-2023

Le Pacte de Convergence et de Stabilité Macroéconomique entre les Etats membres de la CEDEAO ainsi que le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'UEMOA constituent des instruments communautaires et des engagements formels des Etats membres pour assurer la convergence des performances macroéconomiques des Etats membres.

Au niveau de la CEDEAO, l'Acte additionnel A/SA.1/12/15 a défini six (06) critères de convergence dont quatre (04) de premier rang et deux (02) de second rang avec pour horizon de convergence, le 31 décembre 2019.

Concernant l'UEMOA, la conférence des chef d'Etats a institué par l'Acte additionnel N°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 cinq (05) critères de convergence dont trois (03) de premier rang et (02) de second rang qui devraient être respecté au plus tard le 31 décembre 2019.

Toutefois, compte tenu de la pandémie de la Covid-19, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA a, lors de sa session extraordinaire du 27 avril 2020, pris une mesure en vue de l'adoption d'une Déclaration portant suspension temporaire de l'application du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

II.4.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2017-2023

Le profil des critères de convergence s'est amélioré sur la période 2017-2019. En effet, en 2017 seul le critère relatif au déficit budgétaire n'a pas été respecté, tous les autres critères de premier comme de second rang ont été respectés. En 2018 tout comme en 2019, tous les critères (premier et second rang) ont été respectés.

En ce qui concerne la période 2020-2023, quand bien même le profil de l'ensemble des critères de convergence connaîtrait une amélioration, il est noté une forte dégradation du critère relatif au déficit budgétaire en 2020 (entre 5 et 6%) et en 2021 (4,7%). Cette dégradation est la conséquence des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19. Toutefois, tous les critères seraient respectés en 2022 et 2023.

Tableau 11 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2017 à 2023

	Norme	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Critères de premier rang</i>								
Ratio du déficit budgétaire dons compris/PIB Nominal (en %)	≤ 3	3,3	2,9	2,3	5-6	4,7	3,0	3,0
Taux d'inflation en moyenne annuelle (en %)	≤ 5% en 2019	0,7	1,7	0,8	1,7	1,7	1,8	1,8
Réserves extérieures brutes en mois d'importations	≥ 3 mois d'importation	4,4	4,9	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année précédente (en %)	≤10% des recettes fiscales de l'année précédente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nombre de critère de premier rang respectés		03	03	03	03	04	04	04
<i>Critères de second rang</i>								
Ratio Dette/PIB (en %)	≤ 70	33,5	36,2	38,6	40,4	39,5	39,0	37,6
Variation du taux de change nominal	+/- 10%	8,5	-0,4	2,1	2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Nombre de critères de second rang respectés		02	02	02	02	02	02	02
Nombre total de critères respectés		5/6	5/6	5/6	5/6	5/6	6/6	6/6

Source : MEF/DGE/DAFER

II.4.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2017-2023

Au plan national, les efforts en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA seront consentis. Toutefois, la pandémie de la Covid-19 a fortement impacté les objectifs en matière de respects des critères de convergence. La situation de convergence de la Côte d'Ivoire se présente comme ci-après :

➤ Critères de premier rang

Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal est ressorti à -2,3%% en 2019 après -2,9% en 2018 et -3,3% en 2017. Ce critère enregistre ainsi une amélioration sur la période 2017-2019. Toutefois, il connaît une forte dégradation en 2020 entre 5% et 6% et dans une moindre mesure en 2021 (-4,7%). Cette situation traduit l'impact de mesures prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. En 2022 et 2023, ce critère se stabiliserait à -3,0%, en conformité avec la norme communautaire (supérieur ou égal à -3%).

Le taux d'inflation annuel moyen est resté conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3%) sur toute la période 2017-2023. En effet, le taux d'inflation s'est affiché 0,8% en 2019 après 1,7% en 2018 et 0,7% en 2017. Sur la période 2020-2023, il est projeté en dessous de la norme communautaire passant de 1,7% en 2020 à 1,8% en 2023.

L'encours de la dette publique totale (hors C2D) a représenté 38,6% du PIB en 2019, après 36,2% en 2018 et 33,5% en 2017, respectant ainsi la norme communautaire (inférieur à 70%) sur la période 2017-2019. En 2020, ce ratio devrait ressortir à 40,4% du fait du recours au marché financier régional et international pour le financement des investissements et du plan de soutien à l'économie affectée par la pandémie du coronavirus. La mise en œuvre de la stratégie d'endettement devrait permettre de maintenir ce ratio largement en deçà du seuil communautaire de 70% sur la période 2021-2023. Il passerait ainsi de 39,5% en 2020 à 37,6% en 2023.

En définitive, sur la période 2017-2023, l'ensemble des critères de 1^{er} rang présenterait un bon profil grâce aux efforts de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses, aux mesures de lutte contre la cherté de la vie ainsi que l'application de la stratégie d'endettement. Toutefois, l'impact de la pandémie à coronavirus a affecté les performances en 2020 et 2021 en dégradant notamment le critère clé relatif au solde budgétaire.

➤ Critères de second rang

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'est affiché à 40,5% en 2019 après 41,8% en 2018 et 41,3% en 2017, soit au-delà de la norme communautaire fixée à un maximum de 35% sur la période 2017-2019. Ce ratio devrait rester au-dessus de cette norme en 2020 (41,9%), du fait de la mise en œuvre des mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires et agents de l'Etat ainsi que les recrutements dans les secteurs sociaux. Toutefois, il enregistrerait une amélioration progressive pour atteindre 35,0% en 2023, en cohérence avec la stratégie de maîtrise de la masse salariale.

Le taux de pression fiscale, dont la norme communautaire est fixée à 20% (base droit constaté), a, à peine dépassé 12% sur la période 2017-2019. Il devrait retomber à 11,7% en 2020 avant de remonter légèrement pour atteindre 13% en 2023. Il convient de noter que ce taux de pression fiscale est déterminé sur la base des encaissements effectifs et se limite aux recettes de l'administration centrale. Par ailleurs, le rebasage des comptes nationaux avec pour effet une hausse du PIB nominal, ont eu pour conséquence la détérioration de ce critère.

Les efforts du Gouvernement en vue de maîtriser la masse salariale et de mobiliser davantage de recettes fiscales devraient permettre à terme d'améliorer l'ensemble des critères de second rang.

Tableau 12 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2017 à 2023

Critères	Norme	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Critères de 1er rang</i>								
Solde budgétaire global (dons compris) ⁷ / PIB nominal (en %)	≥ - 3	-3,3	-2,9	-2,3	-(5-6)	-4,7	-3,0	-3,0
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3	0,7	1,7	0,8	1,7	1,7	1,8	1,8
Encours de la dette publique ⁸ totale rapporté au PIB nominal (en%)	≤ 70	33,5	36,2	38,6	40,4	39,5	39,0	37,6
Nombre de critères de premier rang respectés		2	3	3	2	2	3	3
<i>Critères de 2nd rang</i>								
Ratio masse salariale / Recettes fiscales (en %)	≤ 35	41,3	41,8	40,5	41,9	37,9	36,7	35,0
Taux de pression fiscale (en %) ⁹	≥ 20	12,2	12,1	12,2	11,7	12,5	12,8	13,0
Nombre de critères de second rang respectés		0	0	0	0	1	1	1
Nombre total de critères respectés		2	3	3	2	2	3	4

Source : MEF/DGE/DAFER

NB : les cases grisées correspondent aux critères respectés.

II.4.3 Recommandations¹⁰

Des recommandations ont été faites par la Commission de l'UEMOA aux Autorités ivoiriennes à la suite de l'évaluation du Programme Pluriannuel de Convergence (PPC) 2020-2024. Afin de consolider les performances en matière de convergence, les Autorités ivoiriennes sont invitées à prendre les dispositions en vue de :

- renforcer la mobilisation des ressources à travers la poursuite de la mise en œuvre des actions visant à élargir l'assiette fiscale, à simplifier le dispositif fiscal et à renforcer les Administrations fiscale et douanière;
- poursuivre les efforts visant la rationalisation des dépenses et la maîtrise de la masse salariale ;
- poursuivre les réformes d'amélioration du climat des affaires et le renforcement des Programmes de transformation des produits de base ;
- poursuivre la mise en œuvre d'une gestion saine et prudente de la dette de façon à minimiser le risque de surendettement ;
- accélérer les travaux de rénovation des comptes nationaux et leur prise en compte dans les modèles de prévision afin d'assurer la comparabilité des données.

⁷ Y compris les recettes affectées et les dépenses affectées

⁸ Encours hors C2D

⁹ Les recettes fiscales à partir de 2016 intègrent désormais les recettes affectées aux collectivités et organismes bénéficiaires des prélèvements fiscaux et parafiscaux (FER, ANSUT, CCC, etc.).

¹⁰ Recommandations issues du Rapport de Surveillance Multilatérale (décembre 2019)

III. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

III.1. SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

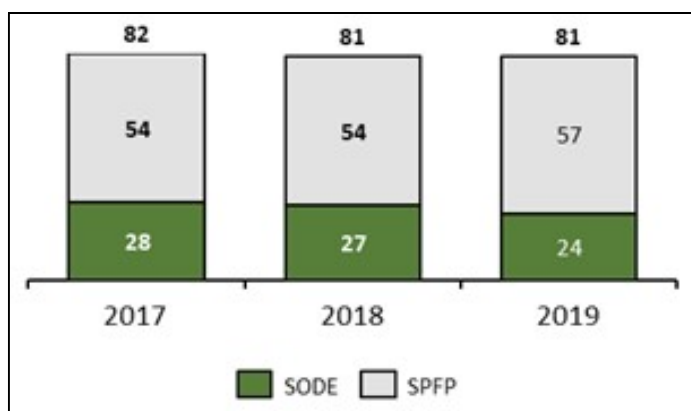
Au 31 décembre 2019, le portefeuille de l'Etat¹¹ de Côte d'Ivoire est constitué de 81 entreprises comme en 2018. Parmi ces entreprises, quarante-et-trois (43) sont des entreprises publiques^[1] dont vingt-quatre (24) Sociétés d'Etat..

III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat de 2017 à 2020

Pour rappel, à fin 2018, le portefeuille de l'Etat, avec la privatisation de la société PALMAFRIQUE, s'est fixé à 81 sociétés. Ce nombre est resté inchangé jusqu'à ce jour.

En 2017, il comptait 82 entreprises. En effet, quatre (4) nouvelles sociétés à savoir, Lagune Exploitation Bongouanou (LEB), Compagnie Minière du Bafing (CMB), Bondoukou Manganèse SA (BMSA) et la Société Ivoirienne de Télédiffusion (SIDT) sont venus augmenter le nombre de sociétés déjà existant dans le portefeuille de l'Etat. Parmi ces sociétés, deux (2) étaient en situation de cessation d'activités notamment les sociétés SILS TECHNOLOGY et Société Abidjanaise de la Salubrité (SAS). Les sociétés SN SOSUCO et NSIA Banque CI ont quant à elles été privatisées. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre d'entreprises par type du portefeuille de l'Etat de 2017 à 2019.

Graphique 3 : Evolution du nombre d'entreprises par type du Portefeuille de l'Etat de 2017 à 2019



Source : DGPE

¹¹ Société d'Etat (SODE) et Société à participation financière publique (SPFP)

III.1.2 Evolution du capital social cumulé et de la quote-part de l'Etat de 2017 à 2020

III.1.2.1 Evolution du capital social cumulé

Pour des raisons d'indisponibilité des données l'analyse sera faite sur 2017 et 2018.

Les entrées et les sorties des sociétés du portefeuille de l'Etat sur la période 2017-2018, ont eu un impact sur le montant du capital social cumulé de ces entreprises.

En 2017, quatre (4) sociétés à savoir NSIA BANQUE, SN SOSUCO, SILS TECHNOLOGY, SAS sont sorties du portefeuille pour laisser la place à quatre nouvelles intégrations. Cette situation, ajoutée à l'augmentation du capital de la société de transport aérien Air Côte d'Ivoire, a entraîné une hausse nette du montant total du capital social cumulé des sociétés du portefeuille de l'Etat, qui s'est fixé à 710 milliards de FCFA.

En 2018, le montant total est passé à 605 milliards de FCFA. Cette baisse est principalement due à la sortie du portefeuille de PALMAFRIQUE.

III.1.2.2 Evolution de la quote-part de l'Etat

La part de l'Etat dans ce capital social cumulé s'est établie à 410 milliards de FCFA en 2018, représentant 67,8% du capital de l'ensemble des entreprises en 2018 contre 294,1 milliards de FCFA en 2017. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de capital de trois entreprises.

En effet, en 2018, les sociétés VERSUS BANK, AGOLD HIRE et BRVM ont procédé à l'augmentation de leur capital. A l'issue de ces opérations, le capital social de VERSUS BANK est passé de 3 milliards de FCFA à 14,8 milliards de FCFA ; celui de AGOLD HIRE est passé de 10 millions à 600 millions ; et celui de la BRVM est passé de 3,02 milliards de FCFA à 3,08 milliards de FCFA.

Ce capital se répartit comme suit :

- Sociétés d'Etat : 268 milliards de FCFA en 2018 contre 169,7 milliards de FCFA en 2017 ;
- Sociétés à participation financière publique majoritaire (participation supérieure à 50% du capital social) : 107 milliards de FCFA en 2018 contre 87 milliards de FCFA en 2017 ;
- Sociétés à participation financière publique avec minorité de blocage (participation comprise entre 33,33% et 50% du capital social) : 19 milliards de FCFA en 2018 contre 20,1 milliards de FCFA 2017 ;
- Sociétés à participation financière publique minoritaire (participation inférieure à 33,33% du capital social) : 16 milliards de FCFA en 2018 contre 17,3 milliards de FCFA en 2017.

III.1.3 Analyse de la situation financière des entreprises du portefeuille de l'Etat de 2017 à 2018

L'analyse financière présentée dans ce document porte sur soixante-quatorze (74) sociétés en raison de la non transmission des états financiers de sept¹² sociétés à la DGPE.

III.1.3.1 Chiffre d'affaires

En 2018, le chiffre d'affaires généré par ces soixante-quatorze (74) sociétés, s'est établi à **4 515** milliards de FCFA contre **4 176** milliards de FCFA en 2017. Cette hausse de 8% a été occasionnée par les bonnes performances commerciales de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), dont le chiffre d'affaires a augmenté de 234,6 milliards de FCFA.

III.1.3.2 Résultat net

Le résultat net global des entreprises du portefeuille de l'Etat est ressorti bénéficiaire de 216 milliards de FCFA à fin 2018. Il devrait également ressortir bénéficiaire pour l'exercice 2019. En ce qui concerne particulièrement les entreprises publiques, le résultat net continue de s'améliorer. En effet, les Sociétés d'Etat ont enregistré 6,9 milliards FCFA de résultat net en 2017 et 11,6 milliards FCFA en 2018, grâce principalement à la réduction du déficit de la BNI (de -21,0 milliards FCFA en 2017 à -6,4 milliards FCFA). Par ailleurs, les Sociétés à Participation Financière Publique majoritaire affichent également une amélioration de leur résultat net qui est passé de -5,5 milliards de FCFA en 2017 à -5,2 milliards de FCFA en 2018.

¹² YAOURE MINING et NDCI, en phase de dissolution ;TRCI, en situation de litige opposant les actionnaires ; BHCI : qui était en cours de privatisation ; PMCI, accusant un retard dans l'arrêté de ses comptes ; LEB, société minière en phase de construction de sa mine ; SIDT, en début d'activité.

Tableau 13 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques de 2017 à 2018*en milliards de FCFA*

Secteurs	Chiffres d'affaires 2018	Chiffres d'affaires 2017	Var. Chiffres d'affaires (%)	Résultats nets 2018	Résultats nets 2017	Var. Résultats nets (%)
Agriculture et agro-industrie	61,3	43,4	41,2%	5,3	-6,5	181,5%
Bâtiment & Infrastructures	34,4	26,9	27,9%	0,9	0,1	800,0%
Eau et assainissement	102,2	94,9	7,7%	3,1	2,9	6,9%
Electricité	720,2	650,4	10,7%	35,1	29,7	18,2%
Finance	110,8	103,8	6,7%	2,9	-10,7	127,1%
Hydrocarbures	1932,3	1627,8	18,7%	42,9	65,3	-34,3%
Média	19,1	20,7	-7,6%	0,9	2,4	-62,5%
Technologie, Télécom et Poste	575,7	626,4	-8,1%	25,0	62,1	-59,7%
Mines	480,2	517,9	-7,3%	48,2	128,6	-62,5%
Autres services	125,5	107,7	16,6%	4,1	2,0	105,0%
Transports	329,2	329,4	-0,1%	45,6	13,0	250,8%
Tourisme et Hôtellerie	24	26,7	-10,1%	1,8	1,8	0,0%
Total général	4514,9	4175,9	8,1%	215,8	290,7	-25,8%

Source : DGPE

III.1.4 Subventions (quote-part de l'Etat) de 2017 à 2020

En 2018, **vingt-trois (23) entreprises du portefeuille ont bénéficié de subventions de l'Etat**. Le montant total des subventions, s'est établi à 63,8 milliards de FCFA contre 64,1 milliards de FCFA en 2017, soit une baisse de 0,3 milliard.

Ce montant se décompose comme suit :

- subventions d'exploitation et d'équilibre : 62,2 milliards de FCFA contre 59,8 milliards de FCFA en 2017 ;
- subventions d'investissement : 1,6 milliard contre 4,3 milliards de FCFA en 2017.

Ce montant se fixerait à 73,4 milliards de FCFA en 2020 contre 76,1 milliards de FCFA en 2019.

Tableau 14 : Subventions de l'Etat aux Entreprises Publiques de 2018 à 2020

TYPE DE SUBVENTION	<i>En milliards</i>		
	2020 (prévision)	2019 (notifié)	2018 (réalisé)
Subvention d'exploitation	58,9	61	62.2
Subvention d'investissement	14,5	15,1	1.6
Total subventions	73,4	76,1	63.8

Source : DGPE, DGBF

III.1.5 Endettement de 2017 à 2019

En vue d'encadrer et d'assurer un suivi de l'endettement des entreprises publiques, le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat a signé l'arrêté n°225/SEPMBPE/DGPE du 8 Avril 2019 portant fixation des seuils d'emprunt et de garantie des sociétés d'Etat.

Au 31 décembre 2019, le stock de la dette des entreprises publiques était de 2 121 milliards de FCFA contre 1 765 milliards de FCFA en 2018 et 1 021 milliards de FCFA en 2017, soit des hausses respectives de 73% et 20%.

Le montant des dettes rétrocédées s'élevait à 717 milliards de FCFA, représentant 34% du stock global de la dette des entreprises publiques, repartie entre cinq (5) sociétés notamment CI-ENERGIES, AIR COTE D'IVOIRE, ANSUT, SIPF et SODEMI.

Quant à la dette garantie par l'Etat, elle ne concerne que les entreprises AIR COTE D'IVOIRE (10%) et SIR (90%) pour un montant de 350 milliards de FCFA en 2019, contre 38,9 milliards de FCFA en 2018 et 39,4 milliards de FCFA en 2017. La dette garantie de 2018 et 2017 ne concerne que l'entreprise AIR COTE D'IVOIRE.

III.2 - SITUATION FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX 2017-2019

A fin décembre 2019, la Côte d'Ivoire dénombre 101 Etablissements Publics Nationaux (EPN) fonctionnels dont 60 à caractères administratifs (EPA), 21 à caractères industriels et commercial (EPIC) et 20 assimilés incluant 6 en liquidation.

Tableau 15 : Répartition des EPN par catégorie à fin 2019

Catégorie d'EPN	Nombre	Pourcentage
Etablissements Publics Administratifs (EPA)	60	59,4%
Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)	21	20,8%
Structures Assimilées aux EPN (ASS)	20	19,8%
TOTAL	101	100%

Source : MPMBPE/DGBF/DCB

III.2.1 Evolution du budget des EPN de 2017 à 2019

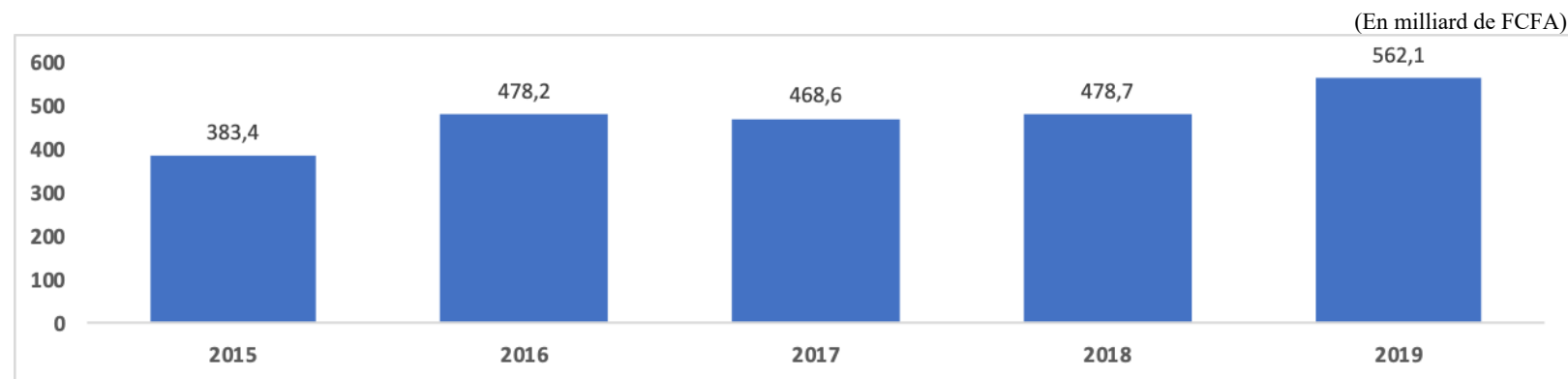
Pour leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs programmes d'investissements, les Etablissements Publics Nationaux reçoivent des subventions de l'Etat en complément des ressources propres qu'ils génèrent et des appuis extérieurs dont certains bénéficient.

Sur la période 2017-2019, le budget consolidé des EPN est passé de 468,6 milliards de FCFA en 2017 à 562,1 milliards de FCFA en 2019 soit une hausse relative de 19,95% de 2017 à 2019.

Ce niveau du budget des EPN s'explique d'une part, par l'évolution du nombre des EPN au fil des années (92 EPN en 2015-2016 puis 93 EPN en 2017, 102 en 2018 et 101 en 2019 avec la sortie de l'Office National pour le Développement de la Riziculture) et d'autre part, par d'importantes ressources consenties aux Universités, Grandes Ecoles et grands centres hospitaliers. Cette augmentation est également liée à la prise en compte des actions spécifiques du Gouvernement notamment la poursuite de la construction du stade Olympique d'Ebimpé par l'ONS, l'enlèvement des ordures ménagères par l'ANAGED et la mise en œuvre du projet d'emploi Jeunes par l'AEJ, des programmes de service civique par l'OSCN et de protection civile par l'ONPC.

La présentation du budget des EPN des cinq dernières années, dans l'histogramme ci-après, montre que le budget des EPN qui a connu des hausses régulières depuis 2015, a enregistré une baisse en 2017.

Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2015 à 2019



Source : MPMBPE/DGBF/DCB

III.2.2 Gestion budgétaire 2019

➤ Les ressources

Les ressources allouées aux EPN en 2019 se sont élevées à 562,1 milliards de FCFA. La proportion des ressources du budget 2019 par grande masse se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 16 : Présentation des ressources du budget 2018 par grande masse

En Milliards de FCFA

Catégorie de Ressources	Montant	Part du budget total (%)
Ressources Propres	67	11,9%
Subvention Fonctionnement	232,3	41,3%
Autres Ressources	134,2	23,9%
S/T Ressources de Fonctionnement	433,5	77,1%
Subvention Investissement	58,6	10,4%
Autres Ressources	70	12,5%
S/T Ressources Investissement	128,6	22,9%
TOTAL GENERAL	562,1	100%

Source : MPMBPE/DGBF/DCB

Au niveau de ces grandes masses, il faut noter une prédominance des subventions qui représentent 51,7% de l'ensemble du budget dont 41,3% pour les subventions de fonctionnement et 10,4% pour les subventions d'investissement. Les autres ressources représentent 36,3% dont 23,9% pour les autres ressources de fonctionnement et 12,5% pour les autres ressources d'investissement. Les ressources propres ne représentent que 11,9%.

Tableau 17 : Situation des ressources globales 2019 des EPN par grande masse

en milliards de FCFA				
Catégorie de Ressources	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux de réalisation
Ressources Propres	67	41,8	-25.2	62,4%
Subvention Fonctionnement	232,3	229,1	-3.2	98,6%
Autres Ressources	134,2	133,3	-0.9	99,3%
S/T Ressources de Fonctionnement	433,5	404,1	-29.4	93,2%
Subvention Investissement	58,6	33,2	-25.4	56,7%
Autres Ressources	70	41,5	-28.5	59,3%
S/T Ressources Investissement	128,6	74,89	-53.7	58,2%
TOTAL GENERAL	562,1	478,9	-83.2	85,2%

Source : MPMBPE/ DGBF/ DCB

Les ressources 2019 ont été réalisées à hauteur de 478,9 milliards de FCFA contre une prévision de 562,1 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 85,2%. La part non réalisée est de 83,2 milliards de FCFA dont 29,4 milliards de FCFA pour les ressources allouées au fonctionnement et 53,7 milliards de FCFA pour les ressources affectées aux investissements.

Par titre, le taux de réalisation est de 93,2% pour les ressources allouées au fonctionnement et de 58,2% pour les ressources affectées aux investissements.

Au titre des ressources allouées au fonctionnement, les taux de réalisation par grande masse de ressources donnent :

- 99,3% pour les autres ressources de fonctionnement ;
- 98,6% pour les subventions d'exploitation ;
- 62,4% pour les ressources propres.

En ce qui concerne les ressources affectées aux investissements, le taux de réalisation par grande masse de ressources est de :

- 59,3% pour les autres ressources d'investissement ;
- 56,7% pour les subventions d'investissement.

➤ Les dépenses

Les dépenses du budget 2019 des EPN s'élèvent à 562,1 milliards de FCFA. Elles se composent de 433,4 milliards de FCFA de dépenses de fonctionnement et de 128,7 milliards de FCFA de dépenses d'investissement.

La répartition des dépenses du budget 2019 par grandes masses se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 18 : Répartition des dépenses du budget 2019 des EPN par grande masse

En milliards de FCFA		
Catégorie de Dépenses	Montant	Part
Abonnement	11,8	2,1%
Personnel	145,8	25,9%
Autres dépenses	275,8	49,1%
S/T Dépenses de Fonctionnement	433,4	77,1%
Dépenses Investissement	128,7	22,9%
S/T Dépenses d'Investissement	128,7	22,9%
TOTAL GENERAL	562,1	100%

Source : _MPMBPE/DGBF/DCB

Les dépenses de fonctionnement représentent 77,1% du budget 2019 dont 25,9% pour les dépenses de personnel, 49,1% pour les autres dépenses de fonctionnement et 2,1% pour les dépenses d'abonnement. Les dépenses d'investissement représentent 22,9% du budget 2019.

L'exécution des dépenses du budget 2019 par grande masse est donnée par le tableau, ci-après

Tableau 19 : Situation d'exécution du budget 2018 des EPN par grande masse

En milliards de FCFA

Catégorie de Dépenses	Dotation	Exécution	Disponible	Taux d'Exécution
Abonnement	11,8	6,5	5,3	55,1%
Personnel	145,8	139,9	5,9	96,0%
Autres dépenses	275,8	239,3	36,5	86,8%
S/T Dépenses de Fonctionnement	433,4	385,7	47,7	89,0%
Dépenses d'Investissement	128,7	66,4	62,3	51,6%
S/T Dépenses d'Investissement	128,7	66,4	62,3	51,6%
TOTAL GENERAL	562,1	452,1	110	80,4%

Source : MPMBPE/DGBF/DCB

III.2.3 Prévisions 2021**Tableau 20 : Prévisions des subventions allouées aux EPN en 2021**

En FCFA

Subventions aux EPN	Budget
	2021
Subventions d'achats de biens et services,	103 358 552 966
Subventions d'équilibre personnel.	156 000 000 000
Subventions investissements	43 508 412 211
TOTAL	302 866 965 177

Source : DGBF/DCB

La subvention de l'Etat aux Etablissements Publics Nationaux et assimilés s'élève à 302 866 965 177 FCFA dont :

- ✓ 103 358 552 966 FCFA pour les d'achats de biens et services,
- ✓ 43 508 412 211 FCFA pour les investissements et
- ✓ 156 000 000 000 FCFA pour les charges de personnel.

Cette contribution de l'État est répartie comme suit :

- ✓ EPA : 220 270 153 263 FCFA ;
- ✓ EPIC : 69 395 222 458 FCFA ;
- ✓ Etablissements assimilés : 13 201 589 456 FCFA.

Il convient de préciser que les investissements des EPN ont été renforcés à hauteur de 8 284 563 768 FCFA par des crédits provenant des ressources de fonctionnement desdits établissements.

Outre les subventions de l'État, les EPN prévoient de :

- ✓ - réaliser des ressources propres à hauteur de 44 238 677 805 FCFA ;
- ✓ - intégrer des excédents de trésorerie des gestions antérieures pour un montant de 9 138 686 560 FCFA ;
- ✓ - bénéficier de recettes fiscales affectées à hauteur de 67 952 051 466 FCFA.

Les EPN bénéficient également de ressources additionnelles d'un montant de 82 882 883 792 FCFA provenant des emprunts et des appuis de divers organismes.

Au total, le budget 2020 des EPN s'élève, en ressources et en emplois, à 515 363 828 568 FCFA.

III.3 - SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE 2017-2019

La sécurité sociale en Côte d'Ivoire est assurée par trois (03) Institutions :

- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE), créée par décret n°2012-367 du 18 avril 2012 tel que modifié par l'Ordonnance n° 2017-107 et le décret n° 2017-108 du 15 février 2017. Elle a pour objet la gestion au profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pension, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pension, le recouvrement des cotisations et la gestion des fonds collectés au titre des différents régimes. Elle perçoit les cotisations et les subventions prélevées sur les personnels et structures de l'État en vue d'assurer un financement régulier des pensions de retraite, mais également pour offrir à ses bénéficiaires diverses prestations autorisées par la gestion des excédents de cotisations ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS), créée par le décret n°2000-487 du 12 juillet 2000 pour gérer le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé. Elle intervient également dans le domaine de l'action sanitaire et sociale. A ce titre, un contrat programme avec l'Etat de Côte d'Ivoire révisé chaque trois (03) ans, fixe les orientations et les objectifs de l'Institution à partir des exigences des clients et conformément aux exigences légales et réglementaires ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM), créée par le décret n° 2014-395 du 25 juin 2014, afin d'assurer la gestion, le service des prestations et le recouvrement des cotisations afférentes à la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU¹³).

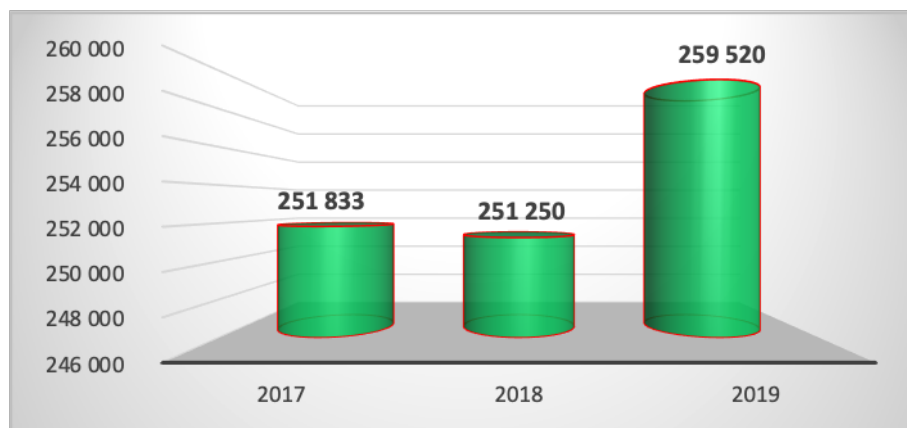
Les ressources de ces caisses d'allocation sont principalement constituées par les cotisations des travailleurs, calculées sur un salaire brut plafonné.

¹³ La couverture maladie universelle a été instituée par la Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014. Depuis septembre 2015, la CMU couvre obligatoirement l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire.

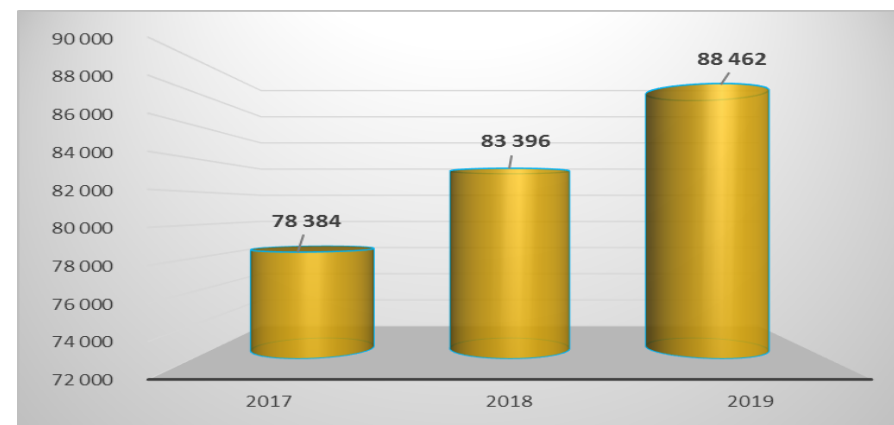
III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat

III.3.1.1. Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2017 à 2019

Graphique 5 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2017 à 2019 de la CGRAE



Cotisants



Assurés

Source : IPS-CGRAE

Au regard du graphique ci-dessus, l'effectif des Fonctionnaires et Agents de l'Etat « cotisants » croît de 3,2% en 2019 par rapport à 2018. En effet, l'effectif des cotisants s'établit à 259 520 en 2019 contre 251 250 en 2018. Cette hausse sur l'année 2019 s'explique par la dynamique des recrutements dans le secteur public surtout celui de l'éducation conformément aux objectifs stratégiques de l'Etat.

En outre, l'effectif des assurés (retraités et leurs ayant-droits) est en hausse et se justifie par la poursuite des départs volontaires à la retraite des fonctionnaires civils et militaires, après la réforme de 2012. En effet, le nombre des bénéficiaires de prestations sociales passe de 83 396 à fin 2018 à 88 462 à fin 2019, soit une augmentation de 6,1%.

Cette croissance importante du nombre d'assurés, observée sur les années 2018 et 2019, notamment au niveau des assurés principaux et les conjoints survivants de fonctionnaires et agents de l'Etat décédés en activité, s'explique par les éléments suivants :

- la reprise des départs à la retraite qui avaient été retardés du fait du recul de l'âge de la retraite suite à la réforme de 2012 ;

- l'application effective des nouvelles mesures issues de l'ordonnance n°2017-107 du 15 février 2017 portant modification de l'ordonnance n° 2012-303 du 04 avril 2012 et de son décret d'application n°2017-108 du 15 février 2017 concernant la jouissance immédiate de la pension de conjoint survivant (pensions de réversion de veuves ou de veufs) ;
- la mise en exécution de la loi de programmation militaire qui prévoit le départ volontaire à la retraite de 4.400 militaires.

Par ailleurs, il importe de relever que la politique de lutte contre la fraude et le suivi des départs à la retraite à travers le Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE), continuent de permettre à la CGRAE de maîtriser la population sortante.

Il importe également de rappeler que l'effectif des assurés s'est accru de 6,1% de 2018 à 2019. Toutefois, ce taux tient compte des départs volontaires des militaires qui perçoivent des soldes de réforme qui sont des prestations uniques.

Il convient de noter que le taux de croissance moyen annuel de pensions s'établit à 3,9%.

Sur la période 2020-2023, les projections des effectifs des cotisants ont été faites en tenant compte d'un taux de croissance moyen annuel de 1,8% et en tenant compte des nouvelles données concernant la politique de recrutement de l'Etat. Quant aux projections des effectifs des assurés, le taux de croissance de 3,9% a été retenu.

L'application de ces hypothèses concernant les effectifs des cotisants et des assurés permet d'obtenir les résultats suivants :

Tableau 21 : Prévision des effectifs des cotisants et des assurés de 2020 à 2023

LIBELLE	2020	2021	2022	2023
Cotisants	264 191	268 947	273 788	278 716
Assurés	91 885	95 441	99 135	102 972
Ratio de dépendance	2,9	2,8	2,8	2,7

Source : IPS-CGRAE

A l'analyse du tableau ci-dessus, le ratio de dépendance (effectif cotisants/effectif assurés) a une tendance baissière. En effet, alors qu'en 2020 il existe 2,9 actifs cotisants pour 1 retraité, ce ratio baissera pour atteindre 2,7 en 2023. Cette tendance baissière du ratio de dépendance s'explique par le taux de croissance des départs à la retraite (3,9%) élevé par rapport à celui des cotisants (1,8%).

III.3.1.2. Analyse de la performance de l'Institution de 2017 à 2023

Tableau 22 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2017 à 2019

	<i>En milliards de FCFA</i>		
	2017	2018	2019*
PRODUITS	214,1	379,2	243,2
Recettes (Cotisations C)	210,2	219,1	227,8
Autres produits	1,7	157,8	12,0
Produits financiers	2,2	2,3	3,3
CHARGES	159,9	315,1	199,8
Dépenses (Prestations P)	130,7	141,3	160,5
Charge de fonctionnement	29,2	173,9	39,3
Solde technique (C-P)	79,5	77,8	67,4
RESULTAT NET	54,2	64,1	43,4

** Données de 2019 provisoires en cours de certification par les Commissaires aux Comptes. Les états financiers 2019 certifiés sont attendus pour le 30 juin 2020 au plus tard.*

Source : IPS-CGRAE

A l'observation des états financiers présentés ci-dessus, la CGRAE a retrouvé son équilibre financier. Cette situation se traduit par des résultats excédentaires dont la moyenne s'établit à 53,87 milliards de FCFA.

Les cotisations sociales sont en hausse de 4% de 2018 à 2019. Cette hausse des cotisations sociales est justifiée par les actions de recouvrement menées par la Direction Générale auprès des organismes cotisants :

- le suivi des organismes affiliés et la bonne évaluation des cotisations sociales par portefeuille (BGF, Entreprises publiques, Défense) ;
- les campagnes de sensibilisation des responsables de structures affiliées et des assurés sociaux ;
- la parfaite collaboration avec les structures techniques du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat (Trésor Public, Direction Générale du Budget et des Finances,...) ;

- les séances périodiques de rapprochement de situations de cotisation, de certification et de reddition de comptes avec les organismes affiliés ;
- la mise en place de l'Outil Intermédiaire de Gestion du Recouvrement (OIGR), qui procède de façon automatique aux émissions régulières d'appels de cotisations et de réception des déclarations de cotisations ;
- L'immatriculation de l'ensemble des fonctionnaires par la synchronisation des flux avec le SIGFAE ;
- les contrôles d'employeurs, avec parfois des redressements indiciaires, majorant ainsi l'assiette des cotisations.

Les prestations sociales quant à elles sont en hausse en 2019 de 13,6% par rapport à 2018 en raison de l'augmentation du nombre de dossiers de demande de prestations notamment les soldes de réforme. En effet, l'impact de la réintroduction des accessoires de pension (allocations familiales et majorations) en 2017 se poursuit ainsi que les départs volontaires des militaires dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire. Un nombre important de demandes de pension de conjoint survivant avec jouissance immédiate a également été enregistré au cours de cet exercice.

Le solde technique (cotisations – prestations) connaît une baisse de 13,5% de 2018 à 2019 et s'élève à 67 milliards de FCFA en 2019 en cohérence avec le ratio de dépendance.

Il importe de noter que la hausse significative des charges de fonctionnement et autres produits tient compte de l'impact d'une opération spéciale et exceptionnelle de titrisation des créances sur l'Etat réalisée en 2018. Le poste charge de fonctionnement a ainsi retrouvé son niveau normal. En ce qui concerne les autres produits, ils enregistrent une reprise de provisions de 8,5 milliards de FCFA et une subvention de l'Etat de 1,6 milliard en 2019.

III.3.1.3. Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'institution de 2020 à 2023

Tableau 23 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2020 à 2023

	<i>En milliards de FCFA</i>			
	2020	2021	2022	2023
PRODUITS	239,6	247,4	255,6	264,0
Recettes (Cotisations C)	235,5	243,3	251,4	259,8
Autres produits	1,1	1,1	1,1	1,1
Produits financiers	3,0	3,0	3,0	3,0
CHARGES	204,3	215,6	227,6	240,3
Dépenses (Prestations P)	170,1	180,3	191,1	202,6
Charge de fonctionnement	34,1	35,3	36,5	37,7
Solde technique (C-P)	65,3	63,0	60,3	57,2
RESULTAT NET	35,3	31,8	28,0	23,7

Source : IPS-CGRAE

Le tableau ci-avant présente les prévisions de résultats de la CGRAE de 2020 à 2023. En effet, ces prévisions indiquent une augmentation significative des dépenses de prestations qui passeraient de 160,5 milliards de FCFA en 2019 à 170 milliards de FCFA en 2020, soit 6% de hausse par rapport à 2019. Cette progression se justifie par la poursuite de l'impact de la révision de certains points de la réforme du système de gestion des pensions publiques de 2012 suite aux négociations entre le Gouvernement et les organisations syndicales tenues en début 2017. Ces révisions ont porté sur :

- la majoration de la pension pour famille nombreuse ;
- les allocations familiales ;
- la pension de conjoint survivant ;
- le capital décès ;
- le salaire de référence (indice de calcul de la pension).

Ainsi, l'année 2020 serait marquée par :

- la poursuite des départs à la retraite des assurés maintenus en activité à la faveur de la réforme de 2012 ;
- la mise en œuvre des mesures sociales du Gouvernement (ordonnance de 2017), avec le paiement des accessoires de pension, des capitaux décès ainsi que la jouissance immédiate de la pension de conjoint survivant et la prise en compte du dernier indice pour la détermination des droits à pensions ;
- la poursuite du paiement des prestations des départs volontaires à la retraite des militaires.

Par conséquent, sur la période 2020-2023, le solde technique moyen se situerait à 61,5 milliards de FCFA en raison de la stabilisation des dépenses techniques. Toutefois, le résultat net passerait de 35,3 milliards de FCFA en 2020 à 31,8 milliards de FCFA en 2021, puis à 28 milliards de FCFA en 2022, pour se situer à 23,7 milliards de FCFA en 2023. Bien qu'excédentaire, la baisse du résultat net s'expliquerait par l'impact des charges de fonctionnement dont le poids important des amortissements liés aux investissements en immobilier, d'une part et la hausse significative des prestations sociales due à la réforme des prestations sociales, d'autre part.

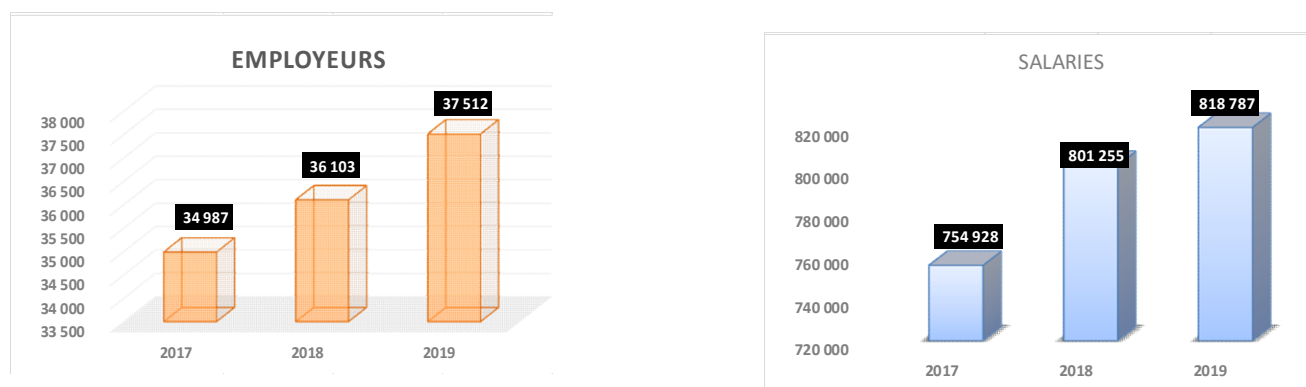
III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

III.3.2.1. Evolution des effectifs des employeurs et salariés affiliés à l'IPS-CNPS de 2017 à 2019

Le nombre d'entreprises en activité du secteur privé immatriculées à la CNPS, a continuellement augmenté, passant de 34 987 en 2017 à 37 512 en 2019 ; soit une croissance moyenne annuelle de 3,5%. Dans le même sillage, l'effectif des salariés en activité du secteur privé est ressorti à 818 787 en 2019, contre 754 928 en 2017 ; affichant une progression moyenne annuelle de 4,1%.

Ces évolutions se justifient par la bonne dynamique de l'économie qui soutient l'évolution du nombre d'entreprises dans le pays. Les secteurs les plus représentés sont le commerce, l'industrie manufacturière et l'agriculture.

Graphique 6 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés de 2017 à 2019 de la CNPS



Source : IPS-CNPS

Par ailleurs, le ratio démographique (cotisants/retraités) poursuit sa progression passant de 7,23 en 2017 à 7,90 en 2019. Ce ratio met en exergue une population active plus croissante que celle des personnes admises à la retraite et permettant ainsi de générer des excédents pour le maintien de l'équilibre financier de la branche retraite.

Cette tendance haussière des employeurs et salariés affiliés met en lumière sur la période 2020-2023, différentes hypothèses de projections :

- les prévisions pour les employeurs se sont appuyées sur un taux de croissance moyen observé dans chaque secteur d'activité ;
- les prévisions pour les travailleurs se basent sur l'effet combiné des facteurs macroéconomiques (PIB, taux de chômage) et démographiques (taux de natalité, taux de mortalité) ;

Malgré la prise en compte de la Covid19, les effectifs d'employeurs et de salariés connaîtront des hausses, mais très légères à l'image du PIB, conformément aux prévisions du cadrage macroéconomique. Au-delà de 2020, nous anticipons une progression moins que proportionnelle de la croissance de l'effectif des salariés par rapport au PIB.

En conséquence, avec le ralentissement de l'économie dû à l'effet de la Covid-19 (particulièrement en 2020), les effectifs des « Employeurs » et des « Salariés » sur la période 2020-2023, s'élèveraient comme suit :

- 2020 : 37 888 Employeurs et 826 975 Salariés ;
- 2021 : 38 267 Employeurs et 843 514 Salariés ;
- 2022 : 39 032 Employeurs et 875 568 Salariés ;
- 2023 : 40 203 Employeurs et 919 346 Salariés.

Il faudra toutefois noter que ces prévisions dépendent fortement de l'évolution de la pandémie et des mesures prises par les autorités pour en limiter ses effets sur l'économie.

III.3.2.2. Analyse de la performance de l'Institution de 2017 à 2019

La réforme paramétrique du système de retraite des salariés du secteur privé de 2012, portant sur le rehaussement du taux de cotisation de l'assurance vieillesse et l'allongement de l'âge de départ à la retraite, a permis à la CNPS de rétablir son équilibre financier sur 25 ans. En effet :

- **sur le plan des recettes de cotisations** : une hausse du taux de cotisations qui est passé de 8% à **12% en 2012** et de 12 % à **14% depuis janvier 2013** et l'élargissement de la base de cotisants (par le recul de l'âge de départ à la retraite). Par ailleurs, l'évolution des parts salariales et patronales dans le taux de cotisations, qui deviennent respectivement à **45 et 55%**, au lieu de 40 et 60%.
- **sur le plan des dépenses de prestations** : un ralentissement du flux de nouveaux retraités (par le recul de l'âge de départ à la retraite passant de 55 ans à **60 ans**) et l'allongement du nombre d'années de référence pour le calcul des prestations s'élevant à **15** au lieu de 10;

Au regard de l'évolution de ses activités, la marge technique est passée de 142,7 milliards de FCFA en 2017 à 161,7 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse moyenne annuelle de 6%. Cette progression a été insufflée par la poursuite des mesures suivantes :

- le déploiement de la stratégie de lutte contre le travail dissimulé qui permet une meilleure localisation des employeurs, afin de limiter le risque de non déclaration des cotisations sociales ;

- la mise en application du décret n°2017-486 du 26 juillet 2017 portant revalorisation du montant des allocations familiales versées par la CNPS a eu pour conséquence le doublement des allocations familiales en 2016, passant de 2 500 FCFA à **5.000 FCFA** par enfant et par mois ;
- la mise en application du décret n°2018-397 du 11 avril 2018 portant revalorisation des rentes, des allocations spéciales et des frais non médicaux dus aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles a entraîné une hausse de **8%** depuis 2017 ;
- l'augmentation de **5%** de la pension de retraite en 2016 ; puis un relèvement de 64% de la pension minimum passant de 18 303 FCFA à **30.000 FCFA**.

Les performances réalisées ont induit un résultat excédentaire en progression moyenne annuelle de 14% sur la période susmentionnée, qui est passé de 81,2 milliards de FCFA en 2017 à 106,1 milliards de FCFA en 2019. Cette bonne dynamique est également soutenue par les performances financières dégagant une croissance moyenne annuelle de 33% sur la période.

Tableau 24 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2017 à 2019

	<i>En milliards de FCFA</i>		
	2017	2018	2019(*)
PRODUITS	298,0	317,5	346,8
Produits techniques (cotisations sociales) (C)	261,3	280,3	303,9
Produits techniques (majorations de retard) (C)	17,5	11,2	7,4
Produits financiers	12,8	18,7	22,6
Produits de loyers	3,1	4,2	3,3
Autres produits (**)	3,3	3,1	9,6
CHARGES	216,8	231,8	240,7
Charges techniques (prestations sociales) (P)	136,1	141,2	149,6
Charge de fonctionnement	44,0	38,4	47,7
Autres charges (***)	36,7	52,2	43,4
Marge technique (C-P)	142,7	150,3	161,7
RESULTAT NET	81,2	85,7	106,1

(*) : données provisoires

(**) : produits exceptionnels, reprises d'amortissements et provisions, autres produits techniques et d'exploitation

(***) : Dotations aux amortissements et provisions, charges exceptionnelles, autres charges financières

Source : IPS-CNPS

III.3.2.3. Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'Institution de 2020 à 2023

Depuis le début de l'année 2020, le monde entier est touché par la Covid-19. Cette pandémie pourrait avoir un impact négatif sur le niveau de l'activité de la CNPS notamment des déclarations, au vu des suspensions d'activité et mises en chômage techniques constatées.

Les prévisions 2020-2023 des principales rubriques du compte d'exploitation ont donc été réalisées sur des bases prudentes.

Ainsi, la marge technique afficherait une croissance moyenne annuelle de 8% sur la période 2020-2023 passant de 127,9 milliards de FCFA en 2020 à 163,0 milliards de FCFA en 2023 ; avec toutefois un pic de 21% observé en 2020 par rapport à 2019. L'estimation de la marge technique résulte de l'effet conjugué de l'évolution des produits et charges techniques.

En effet, les produits techniques notamment les cotisations sociales passeraient de 286,0 milliards de FCFA en 2020 à 347,1 milliards de FCFA en 2023, soit une progression moyenne annuelle de 7%. Toutefois sur 2020, une baisse de déclarations de 6% par rapport à 2019 a été prise en compte. Il faut noter que la baisse de déclarations par rapport aux données budgétaires de l'exercice 2020 s'élève à 11%. Celle-ci serait liée aux impacts constatés sur trois (3) types d'entreprises :

- les « entreprises résilientes » (cliniques, hôpitaux, secteur agricole et institutions) avec des cotisations constantes en 2020 et en hausse dès 2021;
- les « entreprises vulnérables » (activités maritimes, commerce, agro-industries, finance,...) avec une baisse des cotisations de 20% dès le second trimestre et une hausse à partir de 2021, en raison d'une reprise progressive de l'activité économique ;
- les « entreprises très vulnérables » (hôtels, restaurant, transport aérien et terrestre, bâtiment et TP) avec une diminution des cotisations de 60% jusqu'à fin 2020 et une hausse à compter de 2021.

Quant aux majorations de retard, ce sont des produits techniques liés aux pénalités dues par les employeurs sur leurs arriérés de paiement de cotisations sociales. Ces produits sont estimés à 7 milliards de FCFA sur la période 2020-2023 vu leur caractère incertain.

Au niveau des prestations, elles évolueraient en moyenne de 5% sur la période 2020-2023, de 165,1 milliards de FCFA en 2020 pour s'établir à 191,1 milliards de FCFA en 2023. Cette évolution tiendrait compte de l'évolution des assurés, l'optimisation des délais de traitement des dossiers de prestations, puis de l'impact des réformes et revalorisations prévues. En outre, la progression de 10% de ces charges en 2020 par rapport à l'année précédente est liée à l'impact d'une revalorisation des rentes et pensions de 5%.

Par ailleurs, au regard de la tendance de ces quatre (4) dernières années, les produits financiers sont projetés avec une hypothèse prudente. Avec une croissance moyenne annuelle de 15% espérée, ces produits passeraient de 22,0 milliards de FCFA en 2021 à 29,1 milliards de FCFA en 2023.

L'année 2020 avec 20 milliards de FCFA de produits financiers prévus, serait marquée par contre, d'une baisse de 11% par rapport à 2019. Celle-ci est du fait de déblocage de certains Dépôts à Terme et de la réduction du niveau des investissements financiers et monétaire en raison de la situation économique actuelle. La reprise progressive de l'activité économique induirait une hausse de 10% de 2020 à 2021 liée également à la distribution de dividendes hypothétiques du fait des conséquences économiques de la pandémie.

Concernant les produits de loyers, ceux-ci s'élèveraient de 3,2 milliards de FCFA en 2023, contre 2,8 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse moyenne annuelle de 5% sur la période 2020-2023. Celle-ci est en lien avec l'évolution prévisionnelle des activités de l'Institution et la dynamique des investissements sur le secteur immobilier. La baisse de 15% en 2020 constatée par rapport à 2019 est liée à la diminution de loyers perçus et le non renouvellement de contrats de bail de certains immeubles (Alpha 2000, ...) qui devraient faire l'objet de rénovation.

Au niveau des charges de fonctionnement, elles passeraient de 54,9 milliards de FCFA en 2020 à 57,1 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 4% liée à l'impact des charges engendrées par la poursuite de l'opérationnalisation des nouveaux régimes. Elles se chiffrent ensuite à 60,6 milliards de FCFA en 2023. Cette progression moyenne annuelle de 3% sur la période 2021-2023, résulte de l'évolution de la masse salariale en lien avec le démarrage effectif des nouveaux régimes, puis de l'impact du taux d'inflation.

Cependant, le bond de 15% observé en 2020 par rapport à 2019 est lié aux principaux facteurs suivants :

- l'évolution des activités de l'Institution avec la gestion du recouvrement de la CMU, le déploiement de la plate-forme digitale (E-CNPS) et le lancement des nouveaux régimes des indépendants en 2020 ;
- la hausse des intérêts sur emprunt de 1,5 milliards de FCFA pour le financement de projets spécifiques ;
- la reconduction en 2020 des activités de communication non exécutés en 2019 (lancement des nouveaux régimes, biométrie,...).

En définitive, le résultat pourrait enregistrer une croissance moyenne annuelle de 12% sur la période 2020-2023, passant de 95,4 milliards de FCFA en 2020 pour atteindre 134,7 milliards de FCFA en 2023.

Tableau 25 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2019 à 2023*En milliards de FCFA*

	2019(*)	2020	2021	2022	2023
PRODUITS (P)	337,2	315,8	335,1	359,8	386,4
Produits techniques (cotisations sociales) (C)	303,9	286,0	303,2	324,4	347,1
Produits techniques (majorations de retard) (C)	7,4	7,0	7,0	7,0	7,0
Produits financiers	22,6	20,0	22,0	25,3	29,1
Produits de loyers	3,3	2,8	2,9	3,1	3,2
CHARGES (C)	197,3	220,0	230,5	240,8	251,7
Charges Techniques (prestations sociales) (P)	149,6	165,1	173,4	182,0	191,1
Charges de fonctionnement	47,7	54,9	57,1	58,8	60,6
Marge technique (C-P)	161,7	127,9	136,8	149,4	163,0
RESULTAT	139,9	95,4	104,6	119,0	134,7

() : données provisoires***Source : IPS-CNPS**

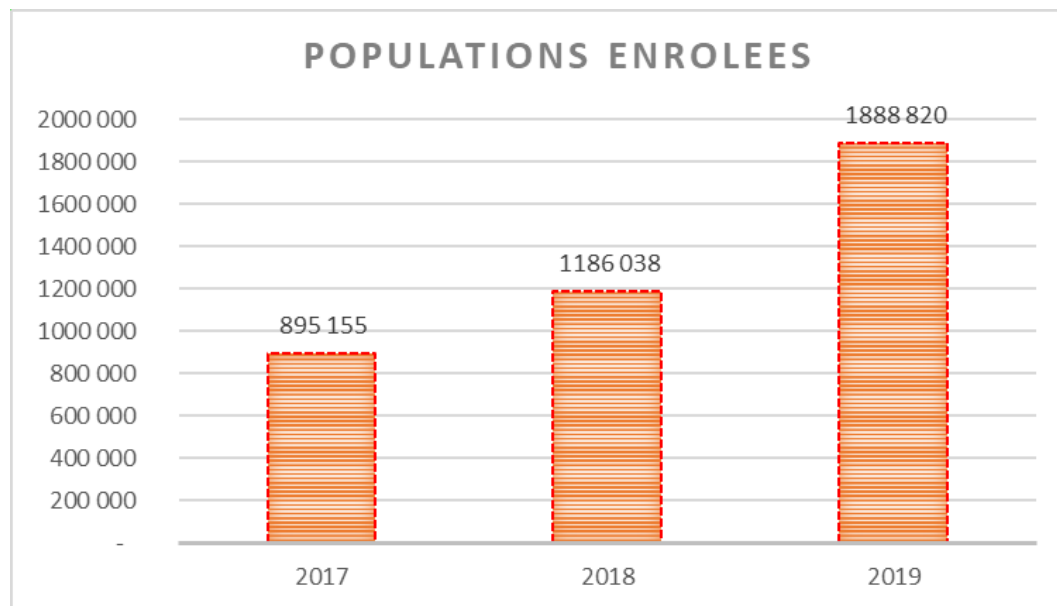
III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

III.3.3.1. Evolution des effectifs des personnes enrôlées de 2017 à 2019

L'engagement pris par l'Etat de Côte d'Ivoire de garantir aux populations résidant sur le territoire national un égal accès à la santé, s'est concrétisé par le vote de la Loi n°2014-131 du 24 mars 2014 instituant la Couverture Maladie Universelle (CMU) et la création de l'Institution de Prévoyance Sociale dénommée Caisse Nationale d'Assurance Maladie, en abrégé IPS-CNAM, par décret n°2014-395 du 25 juin 2014, chargée de la mise en œuvre de la CMU. A cet effet, l'enrôlement biométrique de la population a démarré le 30 décembre 2014.

L'effectif des populations enrôlées est passé de 895 155 en 2017 à 1 186 038 en 2018 puis à 1 888 820 en 2019.

Graphique 7 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2017 à 2019 de la CNAM



Source : IPS-CNAM

III.3.3.2. Etat d'avancement des activités de l'IPS-CNAM de 2017 à 2019

En vue de garantir le succès de la généralisation des prestations de soins de santé des assurés de la Couverture Maladie Universelle, à l'échelle nationale, le choix a été fait de mener une phase d'expérimentation. La CMU a donc démarré par la phase expérimentale du régime général de base entamée le 25 avril 2017 avec une population cible d'environ 150 000 étudiants des établissements d'enseignement supérieur public et privé dans les villes estudiantines d'Abidjan, de Yamoussoukro, de Bouaké, de Daloa et de Korhogo.

À la date du 31 décembre 2018, les résultats obtenus se présentent comme suit :

- l'enrôlement de 112 357 étudiants sur les 150 000 estimés ;
- la production de 109 605 cartes dont 62 972 cartes distribuées ;
- la délivrance de 66 600 actes dont 25 039 en pharmacie, 31 182 en consultation, 7 500 en biologie et 2 879 en soins dentaires.

Les acquis et enseignements tirés de la phase expérimentale ont permis d'envisager l'extension de la CMU selon le principe de la « généralisation progressive ». Avec l'appui de la Banque mondiale, la « généralisation progressive » a débuté le vendredi 23 novembre 2018 par le lancement du Régime d'Assistance Médicale au profit des personnes économiquement faibles ou démunies dans les districts sanitaires de Dabakala, d'Issia et de Yamoussoukro.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la couverture maladie universelle (CMU), la phase de généralisation progressive à toutes les couches de la population (indigents, secteur informel, secteur formel) a démarré par le prélèvement obligatoire des cotisations du secteur formel en juillet 2019 et le démarrage des prestations en octobre 2019.

III.3.3.3. Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'institution de 2020 à 2023

Les cotisations du régime général de base attendues sont estimées selon l'effectif des populations cotisantes de 2020 avec une progression d'environ 1 200 000 personnes par an tenant compte de la capacité d'enrôlement de la SNEDAI. C'est une démarche prudente, réajustée à partir des prévisions de 2020. Les effectifs de populations cotisantes sont présentés dans les graphiques ci-dessous.

Tableau 26 : Evolution des produits et des charges de la CNAM de 2020 à 2023*En milliards de FCFA*

CNAM	2020	2021	2022	2023
PRODUITS	38,6	53,0	68,4	83,8
Produits techniques (Cotisations C)	33,6	49,5	64,8	80,1
Cotisations Régime Général de Base	26,4	36,7	48,5	60,5
Cotisations Indigents prise en charge par l'Etat	7,2	12,7	16,3	19,6
Subventions				
Soutiens aux indigents	1,5	-	-	-
Subventions d'exploitation	3,0	3,0	3,0	3,0
Produits financiers	0,5	0,6	0,6	0,7
CHARGES	30,3	44,2	61,4	79,7
Charges Techniques (Prestations P)	23,2	38,0	52,6	68,5
Charge de fonctionnement	7,1	6,2	8,7	11,2
Solde technique (C-P)	10,4	11,4	12,2	11,6
RESULTAT NET	8,3	8,8	7,1	4,1

Source : IPS-CNAM

➤ **Les produits**

En 2020, les produits de l'Institution sont estimés à 38,6 milliards de FCFA. Ils sont projetés à 53 milliards de FCFA en 2021, à 68,4 milliards de FCFA en 2022 et à 83,8 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 37,32% de 2020 à 2021, 29,07% de 2021 à 2022 et de 86,43% de 2022 à 2023.

Pour le Régime Général de Base (RGB), qui est contributif, les projections ont été évaluées en appliquant la cotisation de 1 000 FCFA par mois et par personne cotisante. Les estimations de populations cotisantes entre 2021 et 2023 tiennent compte de l'effet lié à l'engouement des populations suite du démarrage effectif des prestations en octobre 2019 et, de la capacité d'enrôlement de la SNEDAI.

Dans le cadre du Régime d'Assistance Médicale qui est non contributif, les projections ont été évaluées en tenant compte de la prise en charge des cotisations et du ticket modérateur des indigents par l'Etat (1 360F) par mois et par personne.

Ils sont composés comme suit :

- les cotisations sociales sont estimées à 33,6 milliards de FCFA en 2020. Elles sont projetées respectivement à 49,5 milliards de FCFA en 2021, 64,8 milliards de FCFA en 2022 et enfin à 80,1 milliards de FCFA en 2023 dont la prise en charge par l'Etat des cotisations et du ticket modérateur des indigents évaluée respectivement à 7,2 milliards de FCFA en 2020, 12,7 milliards de FCFA en 2021, 16,3 milliards de FCFA en 2022 et 19,6 milliards de FCFA en 2023.
- la subvention d'exploitation reçue de l'Etat, est estimée à 3 milliards de FCFA par an sur la période 2020-2023. Elle est destinée aux dépenses nécessaires à l'opérationnalisation de la CMU.
- les produits financiers s'évaluent à 0,5 milliard en 2020. En 2021, 2022 et 2023, ils sont estimés respectivement à 0,6 milliard, 0,6 milliard et 0,7 milliard ; soit une évolution moyenne d'environ 9,85%. Cette projection tient compte du démarrage des prestations et des disponibilités pouvant faire l'objet de placement.

➤ Les charges

Elles sont estimées à 30,3 milliards de FCFA en 2020. Ces charges se projettent à 44,2 milliards de FCFA en 2021, 61,4 milliards de FCFA en 2022 puis à 79,7 milliards de FCFA en 2023 ; soit une hausse de 45,99% entre 2020 et 2021, puis de 38,84% de 2021 à 2022 et de 116,33% de 2022 à 2023. Ces projections tiennent compte de l'évolution prévisionnelle des activités de l'Institution du fait de la généralisation progressive des prestations d'assurance maladie à la population ivoirienne depuis le 01 octobre 2019.

Ces charges sont constituées des principales composantes suivantes :

- les charges techniques évoluent en fonction des effectifs des populations cotisantes et prennent en compte les dépenses de prestations d'assurance maladie et les autres charges techniques (Feuilles de soins, honoraires OGD prestations, consultations biométriques des droits). Elles représentent en moyenne 83,60% des charges sur la période 2020-2023 et sont estimées à 23,2 milliards de FCFA en 2020. En 2021, 2022 et 2023, elles se chiffrent respectivement à 38 milliards de FCFA, 52,6 milliards de FCFA et 68,5 milliards de FCFA ; soit une évolution de 63,71% de 2020 à 2021, de 38,40% de 2021 à 2022 et 113,98% de 2022 à 2023, qui s'explique par le recours aux prestations de la Couverture Maladie Universelle du fait de l'adhésion progressive des populations suite à la généralisation effective des prestations dans le cadre des régimes contributif et non contributif ;
- les charges de fonctionnement sont estimées à 7,1 milliards de FCFA en 2020. Elles s'établiraient à 6,2 milliards de FCFA, 8,7 milliards de FCFA puis à 11,2 milliards de FCFA respectivement en 2021, 2022 et 2023. Elles sont évaluées en tenant compte de l'augmentation du niveau d'activité et de l'inflation ; Elles tiennent également compte de la norme de gestion du ratio CIPRES relative aux frais de gestion qui doivent être inférieure ou égale à 15 % des dépenses totales. Les ratios de la période sont estimés à 13,99% en 2021, 14,26% en 2022 et 14,07% en 2023.

La baisse des charges de fonctionnement en 2021 s'explique par la finalisation en 2020, de la première phase du déploiement du réseau de soin de la couverture maladie universelle qui a consisté à la conduite de missions de formation aux outils de la CMU. En 2021 cette opération se poursuivra mais dans une moindre mesure.

Sur la période 2021-2023, le solde technique va connaître une évolution de 10,31% en 2021, 6,57% en 2022 et de 20,41% en 2023 en raison de l'intégration progressive des populations du secteur informel et des indigents dans les effectifs des cotisants et des assurés. Le solde technique observé s'appuie sur les hypothèses des effectifs de populations cotisantes des graphiques ci-dessus et tient compte du panier de soins actuel sur la période de 2021 à 2023. Il n'intègre pas l'évolution du panier de soin de la Couverture Maladie Universelle.

Les excédents de gestion connaîtraient en conséquence une hausse d'environ 5,88%, en passant de 8,3 milliards de FCFA en 2020 à 8,8 milliards de FCFA en 2021 et ensuite une tendance baissière sur la période 2022-2023. Cette tendance s'explique par l'augmentation du taux de recours aux prestations de la Couverture Maladie Universelle sur la période. Le résultat net passerait de **8,8 milliards de FCFA en 2021 à 7,1 milliards de FCFA en 2022 puis à 4,1 milliards de FCFA en 2023.**

III.4 - SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES DISTRICTS AUTONOMES

Le processus de décentralisation en Côte d'Ivoire qui a débuté dans les années 80 a évolué avec le temps, tant dans son organisation que dans son fonctionnement, et s'est diversifié tout en poursuivant l'objectif essentiel du développement local. Depuis l'année 2018, la Côte d'Ivoire compte 2 Districts Autonomes, 31 Régions et 201 communes.

Pour encadrer les activités des Collectivités Territoriales (CT), la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires parmi lesquels la loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales dont l'article 10 prévoit que les Collectivités Territoriales ont pour missions, dans la limite de leurs compétences :

- l'organisation de la vie collective dans la Collectivité ;
- la participation des populations à la gestion des affaires locales ;
- la promotion et la réalisation du développement local ;
- la modernisation du monde rural ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- la gestion des terroirs et de l'environnement.

Pour mettre en œuvre leurs différents programmes de développement, les CT mobilisent les recettes et effectuent des dépenses dans le cadre de leur gestion financière.

Pour des raisons d'indisponibilité des données, l'analyse sera faite sur 2017 et 2018. Toutes les collectivités n'ont pas transmis leurs états financiers. Les données qui font l'objet de cette analyse concernent les 2 Districts Autonomes, les 31 Régions, les 31 Communes chefs-lieux de région et la Commune de Yamoussoukro, ainsi que les 13 communes du District d'Abidjan.

Tableau 27 : Situation d'exécution des recettes des Collectivités Territoriales ayant produit leurs états financiers

Types de recettes	Années		
	2017	2018	Cumul 2017-2018
Dotations transférées	55,2	59,6	114,8
Impôts rétrocédés	101,6	105,9	207,5
Recettes propres	55,7	57,9	113,6
Total	212,5	223,4	435,9

Sur la période 2017-2018, les ressources mobilisées par les Collectivités Territoriales sont constituées de dotations transférées du budget de l'Etat, des quotes-parts d'impôt rétrocédés et de recettes propres pour un montant global de 435,9 milliards de FCFA. Les appuis financiers de l'Etat composés des dotations transférées et des quotes-parts d'impôts rétrocédés représentent 73,94% de ce montant. Il convient d'indiquer que les données relatives aux exercices 2019 et 2020 ne sont pas encore disponibles.

Tableau 28 : Situation d'exécution des dépenses des Collectivités Territoriales

Types de dépenses	Années		Cumul 2017-2018
	2017	2018	
Fonctionnement	159,1	134,1	293,2
Investissement	41,4	43,8	85,2
Total	200,5	177,9	378,4

Sur la période 2017-2018, les dépenses exécutées par les Collectivités Territoriales sont constituées de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour un montant global de 378,4 milliards de FCFA, les dépenses de fonctionnement représentent 77,48% de ce montant contre 22,52% pour les dépenses d'investissement.

Tableau 29 : Prévisions des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités territoriales de 2021 à 2023

en milliards de francs CFA

RESSOURCES	ANNEE			Cumul
	2021	2022	2023	
Dotation de fonctionnement	24,7	25,2	25,7	75,6
Dotation d'investissement	56,5	59,0	61,5	177,1
Quote-part impôt partagé	188,2	201,5	216,2	606,0
Total général	269,4	285,9	303,4	858,7

Les prévisions des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités territoriales sur la période 2021-2023 sont constitués de dotations de fonctionnement, de dotations d'investissement et des quotes-parts d'impôts partagés.

Au titre de la dotation de fonctionnement, elle est prévue pour un montant global de 75,6 milliards de FCFA. La dotation d'investissement, quant à elle est prévue pour un montant global de 177,1 milliards de FCFA. Les prévisions du niveau de la quote-part d'impôts partagés, s'élèveraient à 606,0 milliards de FCFA. Ainsi, sur la période 2021-2023, il est prévu un appui financier de l'Etat aux collectivités territoriales d'un montant de 858,7 milliards. Cet appui financier d'un montant de 269,4 milliards de FCFA en 2021 connaîtrait une hausse de 6,1% pour s'établir à 285,9 milliards de FCFA en 2022. Enfin, l'appui financier de l'Etat aux collectivités en 2022 pourrait enregistrer une hausse de 6,1% pour s'établir à 303,4 milliards de FCFA, en 2023.

Il convient de noter que les projections ne concernent que les appuis financiers de l'Etat aux Collectivités, compte tenu de l'indisponibilité de document de programmation prenant en compte l'ensemble des recettes et des dépenses. Le programme triennal des Collectivités ne prévoyant essentiellement que les ressources et les dépenses en investissement. Les dépenses de fonctionnement prises en compte par le programme triennal étant celles qui sont inhérentes aux dépenses d'investissement ainsi qu'aux dettes de fonctionnement.

IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2021-2023

La programmation budgétaire 2021-2023 s'inscrit dans la poursuite de la politique de développement économique et social du gouvernement tel que définie dans le Plan National de Développement (PND 2016-2020) et qui tient compte des orientations contenues dans l'Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040. Ainsi, la programmation budgétaire 2021-2023 prend en compte les priorités suivantes :

- le renforcement des institutions pour la paix, la cohésion sociale et la bonne gouvernance ;
- la transformation de l'économie ;
- l'amélioration des conditions de vie ;
- et la promotion de la jeunesse et de la femme.

IV.1 RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT 2021-2023

Les ressources du budget de l'Etat sont constituées de recettes budgétaires, de ressources de trésorerie et des recettes des comptes d'affectation spéciale. Ces ressources pour l'année 2021 s'élèvent à **8.629,1** milliards de FCFA et sont projetées à **9 129,8** milliards de FCFA et **9 916,3** milliards de FCFA respectivement en 2022 et 2023. Elles connaissent une hausse de 500,7 milliards de FCFA (5,8%) entre 2021 et 2022 et continue de progresser de 837,3 milliards de FCFA (+7,7%) entre 2022 et 2023.

Ces prévisions de ressources tiennent compte des hypothèses macroéconomiques et des politiques d'amélioration du recouvrement des recettes fiscales à mettre en œuvre sur la période 2021-2023.

IV.1.1 Projection des recettes budgétaires 2021-2023

Les recettes budgétaires constituées de recettes fiscales, de recettes non fiscales et de dons sont projetées à **4 398,5** milliards de FCFA en 2021, à **4 824,9** milliards de FCFA en 2022 et à **5 243,0** milliards de FCFA en 2023, soit une progression moyenne de 9,2% sur la période.

Tableau 30 : Prévision des recettes budgétaires 2021-2023*Données en milliards de FCFA*

Natures des recettes	Budget 2020	Projet de budget 2021	Projection 2022	Projection 2023
Recettes fiscales	3 940,8	3 964,7	4 367,6	4 768,7
Impôt sur le BIC hors pétrole	414,4	317,6	379,9	448,8
Impôts sur les revenus et salaires	616,4	668,0	700,1	780,8
Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur	533,9	606,9	661,2	733,8
Droits d'enregistrement et de timbres	128,8	139,5	141,4	155,9
Revenus de pétrole et de gaz	91,4	99,8	106,1	106,1
Taxes sur les télécommunications	98,8	97,5	117,4	133,2
Taxes à l'importation sur les produits pétroliers	289,6	280,8	308,0	345,0
Taxes à l'importation sur les marchandises générales	993,6	973,2	1 083,2	1 137,2
Taxes à l'exportation	419,2	456,2	446,4	450,9
Autres recettes fiscales	354,7	325,1	423,9	476,9
Recettes non fiscales	79,0	82,4	80,2	95,1
Dons	359,7	351,4	377,1	379,2
<i>Dons- projets</i>	<i>190,4</i>	<i>194,5</i>	<i>197,3</i>	<i>199,3</i>
<i>Dons- programmes</i>	<i>169,3</i>	<i>156,9</i>	<i>179,9</i>	<i>179,9</i>
<i>AFD</i>	<i>147,6</i>	<i>149,8</i>	<i>174,4</i>	<i>174,4</i>
<i>GVT Espagnol</i>	<i>7,3</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>UE</i>	<i>14,4</i>	<i>7,1</i>	<i>5,5</i>	<i>5,5</i>
<i>Autres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
TOTAL	4 379,5	4 398,5	4 824,9	5 243,0

Sources : DGBF, DGTCP, DGI, DGD, DGE, DGPE

IV.1.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont projetées sur la base de la consolidation des activités économiques, de l'impact des réformes et mesures fiscales, notamment la suppression de certaines mesures d'exonérations et la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière. Ces recettes fiscales sont constituées essentiellement des natures de recettes ci-après :

- **l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (hors pétrole-gaz)** est projeté à **317,6** milliards de FCFA en 2021, **379,9** milliards de FCFA en 2022 et **448,8 milliards de FCFA** en 2023. Le niveau de 2021 est basé sur la capacité des services à recouvrer les impôts impayés en 2020 (62 milliards de FCFA) en raison de la crise sanitaire, en dépit du ralentissement des activités en 2020, base de l'impôt BIC en 2021 ;
- **l'impôt sur les Traitements et Salaires (ITS)** sont projetés à **668,0** milliards de FCFA en 2021, **700,1** milliards de FCFA en 2022 et **780,8** milliards de FCFA en 2023. Ces projections tiennent compte de plusieurs facteurs notamment, la politique d'incitation à l'embauche à l'égard des PME, les recrutements dans la fonction publique, la modernisation de l'administration fiscale et le renforcement des opérations de recouvrement des arriérés ;
- la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** en régime intérieur évoluerait de **606,9** milliards de FCFA en 2021 à **661,2** milliards de FCFA en 2022 et à **733,8** milliards de FCFA en 2023, en relation avec la bonne tendance de l'économie, l'amélioration des revenus des populations qui boosterait la consommation, la politique de rationalisation des exonérations et le renforcement des actions de contrôle fiscal ;
- les **droits d'enregistrement et timbres** passeraient de **139,5** milliards de FCFA en 2021 à **141,4** milliards de FCFA en 2022 et à **155,9** milliards de FCFA en 2023, du fait de l'augmentation du volume d'actes sur les sociétés et des transactions immobilières ;
- les **revenus de pétrole et de gaz** sont prévus à **99,8** milliards de FCFA en 2021, **106,1** milliards de FCFA en 2022 et 2023. Ces projections s'appuient sur les informations du WEO¹⁴ disponibles en février 2020 et des données du cadrage macroéconomique produit en avril 2020. En outre, il est prévu le recouvrement de 2,6 milliards de FCFA de revenus de pétrole par an sur 10 ans, à compter de 2020, au titre des arriérés de PETROCI ;
- les **taxes sur les télécommunications** sont projetées à **97,5** milliards de FCFA en 2021, **117,4** milliards de FCFA en 2022 et **133,2** milliards de FCFA en 2023. Ces prévisions tiennent compte de la croissance observée dans le secteur de la téléphonie, et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle des flux de communication ;

¹⁴ World Economic Outlook du FMI: (perspectives économiques mondiales)

- les **taxes sur les produits pétroliers** sont projetées à **280,8** milliards de FCFA pour 2021, **308,0** milliards de FCFA pour 2022 et **345,0** milliards de FCFA pour l'année 2023. Ces projections sont basées sur les moyennes annuelles des volumes mis à la consommation sur les trois dernières années des deux principaux produits pétroliers (le gasoil et le super carburant) ;
- les **taxes sur les marchandises générales** évolueraient de **973,2** milliards de FCFA en 2021 à **1.083,2** milliards de FCFA en 2022, puis à **1.137,2** milliards de FCFA en 2023, en prenant en compte l'évolution favorable du commerce extérieur sur la période.
- les **taxes à l'exportation** qui sont attendues respectivement à **456,2** milliards de FCFA, **446,4** milliards de FCFA et **450,9** milliards de FCFA en 2021, 2022 et 2023, découlent d'un prix CAF moyen sur la période 2021-2023 de 1 449,4 FCFA/Kg pour le cacao, 1 075,0 FCFA/Kg pour le café et 741,0 FCFA/Kg pour la noix de cajou. Ces projections reposent également sur une exportation moyenne de cacao de 2 millions de tonnes, de café de 80 500 tonnes et de noix de cajou de 622 465 tonnes.

IV.1.1.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont projetées à **82,4** milliards de FCFA en 2021, à **80,2** milliards de FCFA en 2022 et à **95,1** milliards de FCFA en 2023. Cette tendance s'explique essentiellement par la bonne évolution attendue des recettes de services sur toute la période et du recouvrement de la redevance sur la téléphonie mobile en 2023.

IV.1.1.3. Dons

Les dons attendus de 2021 à 2023 sont constitués de dons-programmes et de dons-projets. Les dons-programmes, provenant des gouvernements français et espagnol à travers le C2D et le PCD, ainsi que de l'Union Européenne, sont prévus à **156,9** milliards de FCFA en 2021, **179,9** milliards de FCFA en 2022 et 2023. Quant aux dons-projets, ils sont projetés à **194,5** milliards de FCFA en 2021, **197,3** milliards de FCFA en 2022 et **199,3** milliards de FCFA en 2023.

IV.1.2 Ressources de trésorerie 2021-2023

Les ressources de trésorerie sont projetées à **3 393,0** milliards de FCFA en 2021, **2 840,1** milliards de FCFA en 2022 et **3 088,9** milliards de FCFA en 2023. Elles comprennent des produits de cession d'actifs, des remboursements des prêts et avances ainsi que des emprunts.

Tableau 31 : Prévision des ressources de trésorerie 2021-2023

Données en milliards de FCFA

Natures des ressources	Budget 2020	Projet de budget 2021	Projection 2022	Projection 2023
Produits de cession des actifs	126,3	126,3	0,0	0,0
Remboursements de prêts et avances	1,5	0,4	0,4	0,2
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	1 494,4	1 647,4	1 695,0	1 790,0
Emprunts-projets	977,8	858,1	936,0	1 090,0
Emprunts-programmes	321,8	760,8	208,7	208,7
<i>FMI</i>	152,5	152,5	152,5	152,5
<i>Banque Mondiale</i>	113,5	56,4	56,2	56,2
<i>Banque Africaine de Développement</i>	49,2	0,0	0,0	0,0
<i>AFD</i>	6,6	0,0	0,0	0,0
<i>Autres</i>	0,0	551,9	0,0	0,0
TOTAL	2 921,7	3 393,0	2 840,1	3 088,9

Sources : DGBF, DGTCP, DGPE

IV.1.2.1. Emprunts sur les marchés monétaire et financier

Les emprunts sur les marchés monétaire et financier sont projetés à **1.647,4** milliards de FCFA en 2021, à **1.695,0** milliards de FCFA en 2022 et **1.790,0** milliards de FCFA en 2023. Ces prévisions tiennent compte des besoins de financement, de la profondeur des marchés des capitaux et de la capacité de mobilisation de l'Etat aussi bien sur ces marchés conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

IV.1.2.2. Emprunts programmes et emprunts projets

Les emprunts programmes sont projetés à **760,8** milliards de FCFA en 2021, **208,7** milliards FCFA en 2022 et **208,7** milliards FCFA en 2023.

Ils sont reçus auprès des partenaires techniques et financiers tels que le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, de l'Agence Française de Développement.

Le montant de 760,8 milliards de FCFA d'emprunts programmes prévu en 2021 intègre 551,9 milliards FCFA pour le financement du plan de soutien économique social et humanitaire lié à la pandémie de la Covid-19.

Concernant les emprunts projets, ils sont projetés à **858,1** milliards de FCFA en 2021, **936,0** milliards FCFA en 2022 et **1.090,0** milliards FCFA en 2023.

IV.1.2.3. Autres ressources de trésorerie

Les produits de cessions d'actifs sont prévus en 2021 à **126,3** milliards de FCFA dont 100 milliards de FCFA attendus de la cession des parts de l'Etat dans le portefeuille de Côte d'Ivoire Télécom.

Les produits des remboursements de prêts et avances sont attendus à **0,4** milliard de FCFA en 2021 et 2022 et **0,2** milliard de FCFA en 2023.

IV.1.3 Recettes des comptes d'affectation spéciale 2021-2023

Les recettes des comptes d'affectation spéciale, sont attendues à **837,7** milliards de FCFA en 2021, **925,7** milliards de FCFA en 2022 et **1.003,2** milliards de FCFA en 2023.

Tableau 32 : Préviation des recettes des comptes d'affectation spéciale 2021-2023*Données en milliards de FCFA*

Natures des recettes	Budget 2020	Projet de budget 2021	Projection 2022	Projection 2023
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	7,7	7,7	7,9	7,8
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	147,1	169,6	183,5	199,9
Recettes affectées aux collectivités	159,9	188,2	201,7	216,2
TSU SIR	61,2	71,2	84,1	99,6
Prélèvement communautaire (PCC-PCS)	55,0	59,3	65,6	69,5
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	9,2	8,7	9,7	10,3
Parafiscalité anacarde	26,6	25,8	26,2	26,7
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	8,4	13,8	18,0	16,1
Autres recettes affectées et parafiscalité	284,6	293,4	329,0	357,1
TOTAL	759,7	837,7	925,7	1 003,2

Sources : DGBF, DGI, DGD

IV.2 DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT 2021-2023

La programmation des dépenses du budget de l'Etat sur la période 2021-2023 s'inscrit dans la poursuite de la politique budgétaire du Gouvernement orientée vers les investissements structurants à fort impact social, tout en respectant les engagements de l'Etat avec les partenaires économiques et financiers.

IV.2.1 Politique de dépenses 2021-2023

La politique budgétaire sur la période 2021-2023, en matière de dépenses, vise la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement et la consolidation de la soutenabilité de l'endettement public, afin de dégager des marges substantielles au profit des investissements et des dépenses de lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre de cette politique devrait permettre d'accompagner efficacement la relance de l'économie, après avoir été durement éprouvée en 2020 par les effets de la Covid-19.

IV.2.2 Analyse des projections des dépenses du budget de l'Etat 2021-2023

Les dépenses de l'Etat sont constituées de dépenses budgétaires, de charges de trésorerie et des dépenses des comptes d'affectation spéciale. Ces dépenses s'élèvent pour l'année 2021 à **8.629,1** milliards de FCFA. Elles sont projetées à **9.129,8** milliards de FCFA et **9.916,3** milliards de FCFA respectivement en 2022 et 2023.

Tableau 33 : Prévion des dépenses du budget de l'Etat 2021-2023*Données en milliards de FCFA*

DEPENSES	Projet de budget 2021		Projection 2022		Projection 2023	
	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids
DEPENSES BUDGETAIRES	6461,1	74,9%	6265,7	68,6%	6622,9	66,8%
CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE	802,5	9,3%	880,0	9,6%	909,2	9,2%
DEPENSES DE PERSONNEL	1 831,4	21,2%	1 947,6	21,3%	2 024,4	20,4%
TRANSFERTS COURANTS	1 118,0	13,0%	604,5	6,6%	658,9	6,6%
ACHATS DE BIENS ET SERVICES	708,9	8,2%	731,8	8,0%	768,0	7,7%
dont Abonnement	112,5	1,3%	116,4	1,3%	120,4	1,2%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 000,3	23,2%	2 101,8	23,0%	2 262,3	22,8%
CHARGES DE TRESORERIE	1330,3	15,4%	1938,4	21,2%	2290,2	23,1%
Amortissements	1 330,3	15,4%	1 938,4	21,2%	2 290,2	23,1%
DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	837,7	9,7%	925,7	10,1%	1003,2	10,1%
Programme d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	7,7	0,1%	7,9	0,1%	7,8	0,1%
Programme d'entretien routier / FER	169,6	2,0%	183,5	2,0%	199,9	2,0%
Dépenses sur parafiscalité anacarde	25,8	0,3%	26,2	0,3%	26,7	0,3%
TSU SIR	71,2	0,8%	84,1	0,9%	99,6	1,0%
Dépense des collectivités sur recettes affectées	188,2	2,2%	201,7	2,2%	216,2	2,2%
Contributions PCS-PCC	59,3	0,7%	65,6	0,7%	69,5	0,7%
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	8,7	0,1%	9,7	0,1%	10,3	0,1%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	13,8	0,2%	18,0	0,2%	16,1	0,2%
Autres dépenses sur recettes affectées	293,4	3,4%	329,0	3,6%	357,1	3,6%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT	8 629,1	100,0%	9 129,8	100,0%	9 916,3	100,0%

Source : MPMBPE/DGBF

IV.2.2.1 Projection des dépenses budgétaires 2021-2023

Les dépenses budgétaires constituées des charges financières de la dette publique, des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des transferts courants et des dépenses d'investissement sont projetées en 2021 à **6.461,1** milliards de FCFA, **6.265,7** milliards de FCFA en 2022 et **6.622,9** milliards de FCFA en 2023.

IV.2.2.1.1 Charges financières de la dette publique

Les charges financières de la dette publique sont prévues à **802,5** milliards de FCFA en 2021, à **880,0** milliards de FCFA en 2022 et **909,2** milliards de FCFA en 2023. Cette programmation prend en compte aussi bien la dette intérieure que la dette extérieure.

Au titre de la dette intérieure, le règlement de ces charges est programmé à **327,3** milliards de FCFA en 2021, **399,9** milliards de FCFA en 2022 et **432,5** milliards de FCFA en 2023.

Quant à la dette extérieure, ces charges sont prévues à **475,1** milliards de FCFA en 2021, **480,1** milliards de FCFA en 2022 et **476,7** milliards de FCFA en 2023.

IV.2.2.1.2. Personnel

La masse salariale sur la période 2021, 2022 et 2023 est programmée respectivement à **1.831,4** milliards de FCFA, **1.947,6** milliards de FCFA et **2.024,4** milliards de FCFA, représentant en moyenne 36,5% des recettes fiscales (y compris les recettes affectées) soit 37,9% en 2021, 36,7% en 2022 et 35,0% en 2023.

Ces projections sont basées sur les acquis de la **Stratégie de Maîtrise de la Masse Salariale** 2014-2020. Pour rappel, cette stratégie a permis la mise en place d'un dispositif assurant une évolution contrôlée de la masse salariale afin de garantir, à moyen et long terme, le respect du critère de convergence de l'UEMOA fixé à 35% des recettes fiscales.

Les projections de la masse salariale pour la période 2021-2023 intègrent également :

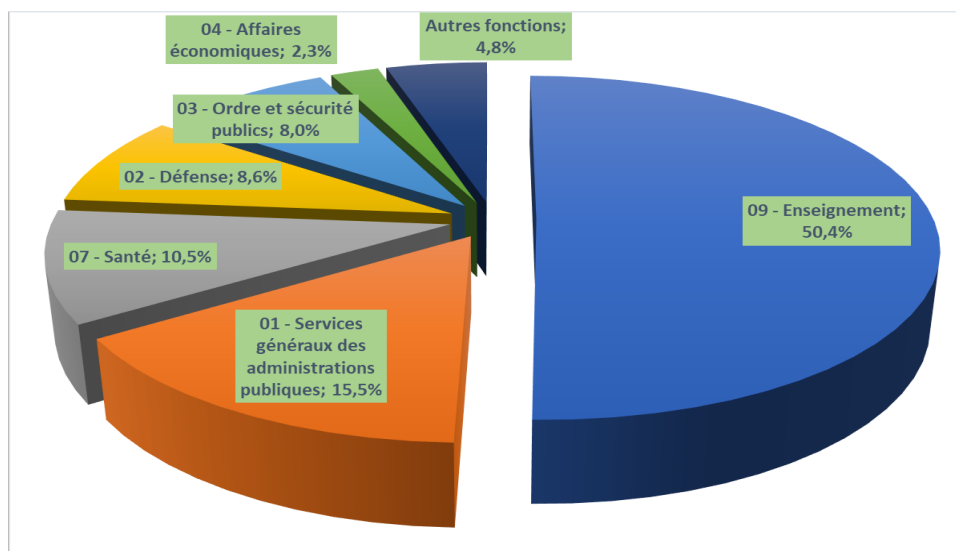
- ✓ les besoins nouveaux de recrutement du secteur Education/formation dans le cadre du Programme de Scolarisation Obligatoire ;
- ✓ le recrutement d'un (1) agent pour deux (2) sorties de carrière dans les secteurs autres que ceux de l'Education/Formation et de la Santé ;
- ✓ la Loi de Programmation Militaire et la Loi de Programmation de Sécurité Intérieure.

Les principales mesures nouvelles qui ont un impact significatif sur l'évolution de la masse salariale sur la période 2021-2023, sont les suivantes :

- ✓ la poursuite des avancements indiciaires des fonctionnaires tous les deux ans, pour un coût annuel moyen de 12,0 milliards de FCFA ;
- ✓ l'impact des recrutements nouveaux de 16.628 agents en 2021 pour 59,1 milliards de FCFA, 25.084 agents en 2022 pour 104,1 milliards de FCFA et 15.242 agents en 2023 pour 59,8 milliards de FCFA. Particulièrement, pour le secteur Education/Formation, les prévisions de recrutements nouveaux sont de 9.342 agents en 2021 pour 40 milliards de FCFA, 17.260 agents en 2022 pour 84,2 milliards de FCFA (dont l'intégration en qualité de fonctionnaires de 10.300 enseignants contractuels dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement 2018-2020) et 8 391 agents en 2023 pour 41,6 milliards de FCFA ;
- ✓ la poursuite en 2021, 2022 et 2023 pour un coût annuel moyen de 3 milliards de FCFA, de la promotion des fonctionnaires du grade A4 aux grades supérieurs (grades A5, A6 et A7) débutée en 2014.

La répartition de la masse salariale projetée sur la période 2021-2023 affiche une prédominance du secteur de l'éducation-formation (50,4% en moyenne) qui absorbe plus de la moitié de la masse salariale, mettant en exergue la priorité accordée par le Gouvernement à ce secteur afin de disposer de ressources humaines qualifiées et de réduire considérablement le taux d'analphabétisme.

Graphique 8 : Répartition de la masse salariale de l'Etat de 2021 à 2023 par grandes fonctions



Source : MPMBPE//DGBF

IV.2.2.1.3 Achats de biens et services

Les achats de biens et services sont projetées à **708,9** milliards de FCFA en 2021, **731,8** milliards de FCFA en 2022 et **768,0** milliards de FCFA en 2023. Ces dépenses prennent en compte les dépenses de consommation d'eau, de téléphone et d'électricité qui passeraient de **112,5** milliards de FCFA en 2021 à **116,4** milliards de FCFA en 2022 pour s'établir à **120,4** milliards de FCFA en 2023.

Les autres dépenses d'achats de biens et services intégrant les charges de fonctionnement courant des services de l'administration sont prévues en 2021, 2022 et 2023 à des montants respectifs de **511,7** milliards de FCFA, **524,3** milliards de FCFA et **538,4** milliards de FCFA.

IV.2.2.1.4 Transferts courants

Les transferts à effectuer par l'Etat à ses démembrements, aux autres structures ainsi qu'aux ménages sont projetés à **1.118,0** milliards de FCFA en 2021, à **604,5** milliards de FCFA en 2022 et à **658,9** milliards de FCFA en 2023. Le niveau des transferts de 2021 intègre une dotation de **551,9** milliards de FCFA consacrée à la mise en œuvre du plan de soutien économique, social et humanitaire.

Ces transferts sont effectués au profit notamment :

- **des écoles privées** pour couvrir les frais d'écologie des élèves et étudiants affectés par l'Etat dans ces établissements ;
- **des Etablissements Publics Nationaux** pour mettre en œuvre certaines missions spécifiques de l'Etat ;
- **des Collectivités territoriales** pour soutenir la politique de décentralisation de l'Etat ;
- **des élèves et étudiants** au titre des bourses et des frais de transport.

Tableau 34: Evolution des transferts de l'Etat de 2020 à 2023

Données en milliards de FCFA

TRANSFERTS	Budget	Projet de budget	Projection	Projection
	2020	2021	2022	2023
Subventions aux écoles privées	138,9	146,4	170,1	202,7
Subventions aux EPN	81,4	82,9	84,4	85,9
Subvention au secteur électricité	14,4	14,2	13,9	13,9
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	15,0	15,0	15,0	15,0
Bourses et péculs	50,2	57,0	65,8	81,5
Transfert aux collectivités	23,7	24,7	25,2	25,7
Autres transferts	222,2	777,9	230,0	234,2
TOTAL	545,8	1 118,0	604,5	658,9

Source : MPMBPE/ DGBF

IV.2.2.1.5 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'Etat évolueraient de **2.000,3** milliards FCFA en 2021 à **2.101,8** milliards FCFA en 2022 puis à **2.262,3** milliards de FCFA en 2023.

En prenant en compte le FIMR, le Programme d'Entretien Routier et les dépenses sur parafiscalité anacarde, les investissements se situeraient à **2.203,4** milliards de FCFA en 2021, **2.319,5** milliards de FCFA en 2022 et **2.496,8** milliards de FCFA en 2023. Ils intègrent des appuis extérieurs respectifs de **1.052,6** milliards de FCFA, **1.133,3** milliards de FCFA et **1.289,3** milliards de FCFA pour respectivement 2021, 2022 et 2023 (soit 49,5% des investissements publics de la période).

Tableau 35 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2020 à 2023

Données en milliards de FCFA

Dépenses d'investissement	Budget	Projet de budget	Projections	
	2020	2021	2022	2023
Total dépenses d'investissement yc FIMR, FER et dépenses sur Parafiscalité anacarde	2 281,7	2 203,4	2 319,5	2 496,8
Financement intérieur des projets	1 113,5	1 150,8	1 186,2	1 207,5
dont Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	7,7	7,7	7,9	7,8
Programme d'entretien routier / FER	147,1	169,6	183,5	199,9
Dépenses sur parafiscalité anacarde	26,6	25,8	26,2	26,7
Financement extérieur des projets	1 168,2	1 052,6	1 133,3	1 289,3
Variation annuelle	-	-3,4%	5,3%	7,6%
Pourcentage du budget total	28,3%	25,5%	25,4%	25,2%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	8 061,0	8 629,1	9 129,8	9 916,3
Variation annuelle	-	7,0%	5,8%	8,6%
PIB	36 044,0	38 673,1	41 547,9	44 646,6

Source : MPMBPE/ DGBF

Ces investissements publics qui représentent en moyenne 27,2% des dépenses totales budgétaires et 5,7% du PIB sur la période, concernent :

- **les grands projets prioritaires du Gouvernement** tels que, le développement d'Activités Génératrices de Revenus en faveur des jeunes et des femmes , le renforcement du programme d'accès à l'eau potable en milieu rural , le reprofilage de 120.000 Km de routes en terre et de pistes rurales sur l'étendue du territoire national , le renforcement du Programme National d'Electrification Rural (PRONER), le renforcement du Programme Electricité pour Tous (PEPT) , la baisse du tarif social de l'électricité , le renforcement du Programme de Gratuité Ciblée , le renforcement du Programme Elargi de Vaccination et enfin la généralisation progressive de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Ces projets prioritaires concernent également la construction des infrastructures du Train Urbain d'Abidjan, le Programme de Transport Urbain d'Abidjan, la construction des infrastructures de la CAN 2023, la construction du stade olympique d'Ebimpé, l'extension des universités existantes, la construction de nouvelles universités, la réalisation d'infrastructures scolaires pour accompagner le programme école obligatoire, la réalisation des logements sociaux, la construction (CHU Abobo, Centre de radiothérapie) et la réhabilitation des infrastructures sanitaires (CHU Yopougon, Cocody, Bouaké, Treichville) ;

- **les projets financés dans le cadre du C2D et du PER-PCD** dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la santé, de l'agriculture, du développement rural, de la biodiversité, du développement urbain, de l'eau, de l'assainissement, des infrastructures routières, du transport ferroviaire, de la justice, de l'énergie et de l'hydraulique ;
- **les transferts en capital au profit des collectivités territoriales** pour leur permettre, dans le cadre de la décentralisation, de conduire des projets d'aménagement et de mettre en exergue les potentialités économiques et culturelles locales.

IV.2.2.2 Projection des charges de trésorerie 2021-2023

Les charges de trésorerie concernent le remboursement du capital de la dette publique. Elles sont programmées à **1.330,3** milliards de FCFA en 2021, à **1.938,4** milliards de FCFA en 2022 et **2.290,2** milliards de FCFA en 2023.

Concernant la dette intérieure, le remboursement du capital est prévu en 2021 à **755,3** milliards de FCFA, **1 171,5** milliards de FCFA en 2022 et **1.258,4** milliards de FCFA en 2023.

Quant à la dette extérieure, les charges d'amortissement sont prévues à **575,0** milliards de FCFA en 2021, **766,9** milliards de FCFA en 2022 et **1.031,8** milliards de FCFA en 2023.

IV.2.2.3 Projection des dépenses des comptes d'affectation spéciale 2021-2023

Les dépenses des comptes spéciaux du Trésor, sont prévues à 837,7 milliards de FCFA en 2021, 925,7 milliards de FCFA en 2022 et 1 003,2 milliards de FCFA en 2023.

IV.2.3 Analyse des projections du Budget de l'Etat 2021-2023 par fonction

L'allocation par fonction des dépenses budgétaires sur la période 2021-2023 a été faite en tenant compte des politiques publiques définies par l'Etat.

L'analyse par fonction des projections hors charges financières et de trésorerie, sur la période 2021-2023, fait ressortir une prédominance des services généraux de l'administration publique (18,6%) suivi de l'enseignement (16,7%), des logements et équipements collectifs (infrastructures économiques) (13,4%) et des affaires économiques (7,1%).

Tableau 36: Récapitulatif des dépenses de l'Etat par fonction de 2021 à 2023

En milliards de FCFA

	Budget 2021	Projection 2022	Projection 2023	Moyenne 2021-2023	Part (%)
01 - Services généraux des administrations publiques	4 126,6	4 397,0	4 786,1	4 436,5	48,1%
<i>dont Charges financières et de trésorerie</i>	2 132,8	2 818,4	3 199,4	2 716,9	
02 - Défense	339,4	358,8	485,5	394,6	4,3%
03 - Ordre et sécurité publics	221,1	232,5	242,4	232,0	2,5%
04 - Affaires économiques	506,7	721,4	723,4	650,5	7,1%
05- Protection de l'environnement	175,8	172,7	158,8	169,1	1,8%
06 - Logements et équipements collectifs	1 205,3	1 172,1	1 330,1	1 235,8	13,4%
07 - Santé	366,2	384,2	396,6	382,3	4,1%
08 - Loisirs, Culture et culte	187,1	80,0	74,1	113,7	1,2%
09 - Enseignement	1 427,2	1 548,9	1 653,7	1 543,3	16,7%
10 - Protection sociale	73,9	61,7	65,7	67,1	0,7%
Total Général	8 629,3	9 129,4	9 916,4	9 225,0	100,0%

Source : MPMBPE/ DGBF

L'évolution des dépenses selon la classification fonctionnelle se présente comme suit :

➤ **SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

Les dépenses des services généraux des administrations publiques hors service de la dette se chiffrent en 2021 à **1.993,8** milliards de FCFA et sont projetés à **1.578,6** milliards de FCFA en 2022 et à **1.586,6** milliards de FCFA en 2023. Elles représentent en moyenne 18,6 % des dépenses totales de la période et visent à assurer la réalisation des actions dans les sous-fonctions suivantes :

- au titre **des organes exécutifs, législatifs et des affaires financières**, les actions couvertes pour le fonctionnement de ces organes se résument en l'amélioration de la gouvernance de ces organes et la contribution à une administration de proximité efficiente. De façon spécifique ;
 - en matière de **planification du développement et système statistique** il sera question du renforcement du cadre légal et réglementaire du processus de planification, de programmation et d'évaluation des politiques publiques afin de définir la charte de responsabilités des acteurs, les outils, leurs liens et la périodicité d'actualisation ;
 - s'agissant des **Institutions**, l'accent sera mis sur le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance pour consolider la cohésion sociale, renforcer la participation citoyenne et assurer l'efficacité et la transparence de l'action publique. Les principales orientations stratégiques porteront sur :
 - la consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie ;
 - la modernisation de l'Etat en cohérence avec ses missions et principes de transparence, d'efficacité et de responsabilité ;
 - l'organisation d'une participation solide de la société civile et du secteur privé dans le processus de développement ;
 - en matière de **diplomatie**, un accent particulier sera porté sur les partenariats stratégiques avec l'implantation en Côte d'Ivoire des activités industrielles délocalisées des pays émergents visant à conquérir les marchés ivoirien et sous régional, la réalisation des joint-ventures entre les entreprises des pays émergents et le secteur privé ivoirien ;
 - En ce qui concerne la **gouvernance économique et financière**, la politique publique visera la poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'économie à travers le financement des actions majeures telles que (i) le renforcement de la qualité de la projection et de l'analyse macroéconomique, (ii) le renforcement du système de mobilisation de ressources intérieures et extérieures, (iii) la gestion rigoureuse de la dette publique, le développement et l'assainissement du marché des assurances et l'amélioration de la capacité des banques et établissements financiers à financer l'économie ;
 - Au sujet de **l'administration du territoire et de la décentralisation**, les défis et priorités concerneront : (i) le renforcement du processus de décentralisation ; (ii) la modernisation de l'Etat-civil ; (iii) l'identification des populations et la délivrance de titres d'identité à travers le Registre National des Personnes Physiques (RNPP) ; (iv) la maîtrise du flux migratoire dans le respect des règles de l'UEMOA et de la CEDEAO ; (v) la réforme dans le cadre de l'organisation et le fonctionnement des villages.

- Au titre de la sous fonction **des services généraux** les principales actions concernées se présentent comme suit :
 - le renforcement de la performance et de l'efficacité de l'Administration publique par la poursuite de la formation des cadres ;
 - l'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) dans toutes les composantes de l'Administration et sur toute l'étendue du territoire ;
 - la mise en œuvre du projet de Gouvernance électronique et le projet de réhabilitation, construction, équipement des Directions Régionales du Ministère de la Fonction Publique ;
 - le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans le domaine du renforcement des capacités ;
 - le développement des stratégies de formations et d'évaluations des procédures ;
 - le renforcement des capacités et la formation des agents publics en particulier des cadres supérieurs et intermédiaires des administrations partenaires.

➤ **DEFENSE**

Sur la période 2021-2023, les crédits destinés à la défense connaîtraient une hausse en passant de **339,4** milliards de FCFA en 2021 à **485,5** milliards de FCFA en 2023. Cette évolution s'explique par les politiques de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions de défense et la mise à disposition des ressources humaines de qualité au sein des institutions de défense, notamment à travers la mise en œuvre de la Loi de Programmation Militaire à l'effet de contribuer à la consolidation de l'indice de sécurité de la Côte d'Ivoire et permettre sa forte participation aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans la sous-région. Les principales actions prévues sont les suivantes :

- la construction et la réhabilitation des infrastructures militaires, (administration centrale de la défense, groupements des sapeurs-pompiers et hôpitaux militaires, unités des forces terrestres et aériennes) ;
- la création des académies de défense et des métiers de l'air, du pôle de formation hélicoptère, du centre régional de sécurité maritime de l'Afrique de l'ouest, et de la rénovation de l'EMPT ;
- la réhabilitation de l'Ecole des Forces Armées ;
- la construction et la réhabilitation des unités des forces terrestres et aériennes ;
- la construction et l'équipement des hôpitaux militaires et de l'unité médicale d'intervention rapide ;
- la construction d'une académie internationale de lutte contre le terrorisme ;
- l'équipement des forces armées.

➤ **ORDRE ET SECURITE PUBLICS**

Cette fonction regroupe les actions de sécurité intérieure, de la protection civile et les tribunaux. A cet effet, pour renforcer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire au cours de triennal 2021-2023, les dépenses de la police nationale, de l'appareil judiciaire et des établissements pénitentiaires sont projetées à **221,1** milliards de FCFA en 2021, **232,5** milliards de FCFA en 2022 et **242,4** milliards de FCFA en 2023. Les politiques publiques visées au titre de cette fonction portent notamment sur la mise en œuvre de la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure le renforcement du dispositif de gestion des armes et des risques et catastrophes, la modernisation du Système pénitentiaire et l'amélioration de l'accessibilité des citoyens au Système judiciaire.

Les principaux projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs assignés à cette fonction sont les suivants :

- la construction et la réhabilitation des infrastructures de sécurité ainsi que le recrutement de policiers prévus par la loi de programmation de la sécurité intérieure ;
- la construction d'un auditorium et de salles de classe à l'Ecole Nationale de Police ;
- la construction de commissariats de police sur le territoire national ;
- la construction et l'équipement d'une école de police à Korhogo ;
- la construction et l'équipement d'un hôpital de police à Jacqueville ;
- la création du Registre National des Personnes Physique et l'attribution du numéro national d'identification pour renforcer la gestion administrative et sécuritaire de la Côte d'Ivoire et assurer la traçabilité de tous les habitants du pays, de façon à optimiser la politique fiscale, sécuritaire et sociale ;
- la Construction et l'équipement des Tribunaux et Résidences ;
- la Construction du Tribunal d'Abobo ;
- l'appui à la réforme et à la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des MAC ;
- la construction de prisons de haute Sécurité ;
- la réhabilitation et l'équipement des fermes pénitentiaires de Saliakro ;
- la réfection et le réaménagement de la MACA ;
- la construction du Centre de Réinsertion des Mineurs de Tiébissou.

➤ AFFAIRES ECONOMIQUES

Les crédits prévus pour la mise en œuvre des mesures et projets de cette fonction passeraient de **506,7** milliards de FCFA en 2021 à **721,4** milliards de FCFA en 2022 puis à **723,4** milliards de FCFA en 2023.

Elles restent dominées par les activités prévues dans les sous fonctions suivantes :

- **Agriculture, sylviculture, pêche et chasse**, les actions du Gouvernement viseront le renforcement du rôle de l'agriculture dans le dynamisme de l'économie et la réduction de la pauvreté et de la faim en Côte d'Ivoire. A cet effet, pour accroître les revenus et améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et assurer la sécurité alimentaire, l'accent sera mis sur les principales actions ci-dessous :
 - la poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2018-2025
 - la construction et la réhabilitation des infrastructures de production, de transformation, de conservation des produits animaux et halieutiques ;
 - l'appui à la recherche-développement en vue de l'amélioration génétique et l'alimentation animale ;
 - la construction et la réhabilitation des infrastructures d'appui à l'amélioration génétique et de contrôle des maladies animales et des zoonoses ;
 - la promotion des élevages à fort potentiel économique et génétique de qualité ;
 - l'amélioration substantielle des productions avicole, porcine, laitière, bovine et ovine.
- Au niveau de la sous-fonction **Combustibles et énergies**, la stratégie de l'Etat sera axée sur
 - la distribution d'une énergie abondante de qualité et à moindre coût aux populations.
 - la satisfaction des besoins nationaux en produits pétroliers et gaziers ;
 - la satisfaction de la demande en produits pétroliers des pays du golfe de Guinée en faisant de la Côte d'Ivoire le « Hub Pétrolier Régional » ;
- Relativement à la sous-fonction **Industries extractives et manufacturières, construction**, des efforts restent consentis pour renforcer la gouvernance minière, intensifier l'exploration du potentiel géologique et minier et diversifier l'exploitation minière. La priorité portera sur :
 - l'actualisation des cartes géologiques de la Côte d'Ivoire ;
 - la modernisation du cadastre minier ivoirien par son informatisation ;

- la délivrance des titres et autorisations liées aux activités minières (les permis d'exploration et d'exploitation minière et les autorisations d'exercice d'activités d'exploitation minière semi-industrielle et artisanale, de production et de commercialisation de substances minérales et en particulier de diamant) ;
 - la poursuite de la mise en œuvre du Programme de rationalisation de l'orpaillage ;
 - la mise en œuvre des actions de développement des activités minières en Côte d'Ivoire en matière de contenu local ;
 - la construction et l'équipement du laboratoire d'analyse et d'études géologiques ainsi que la réhabilitation des sites de l'orpaillage clandestin déguerpis.
- S'agissant des **transports**, la volonté du Gouvernement est de réduire les inégalités spatiales et favoriser les opportunités.
 - dans le sous-secteur portuaire, il s'agira de procéder au déplacement et à l'extension du terminal à conteneurs et la construction d'un terminal polyvalent industriel au Port Autonome de San Pedro, la construction du port sec de Ferkessédougou ;
 - concernant le **sous-secteur maritime et lagunaire**, il est prévu le renforcement des capacités opérationnelles de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) et de celles du personnel de sécurité, de sûreté, de recherche et de sauvetage maritime et la réalisation d'un réseau de surveillance maritime à distance ;
 - s'agissant des sous-secteurs **transport routier et ferroviaire**, les projets porteront sur la construction des postes de contrôle juxtaposé (Laleraba, Noé/Elubo, Gbapleu, de Prolo et de Nigouni) avec la réalisation des infrastructures connexes, la construction et l'exploitation de la ligne 1 du métro d'Abidjan , la réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya et son extension à Tambao, la construction du chemin de fer Ouangolodougou-Niélé-Pogo (Côte d'Ivoire)-Sikasso (Mali) et la construction, l'exploitation et l'entretien de la gare routière interurbaine d'Abidjan. ;
 - pour ce qui est du **transport aérien**, la modernisation et l'extension de l'aéroport international FHB, les réhabilitations des aéroports de l'intérieur (San Pedro, Bouaké, Man, Korhogo et Odienné) et la construction des aéroports à Kong, Korhogo, Séguéla et Daoukro sont prévus pour booster le trafic aérien local ;
- Au titre de la sous-fonction **communication**, les efforts seront concentrés sur la mise en œuvre des programmes suivants :
 - le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services de communication ;
 - le renforcement de la régulation du secteur de la communication ;
 - l'accélération du passage à la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

- A propos de la sous fonction **affaires économiques**, l'option est de poursuivre la redynamisation et la modernisation du commerce ainsi que de développer et d'accroître la capacité des Industries, du secteur privé et des PME à générer plus d'emplois et de revenus. L'accent sera alors mis sur les actions majeures suivantes :
 - la réhabilitation du marché de gros de Bouaké ;
 - l'appui à la commercialisation des produits vivriers ;
 - la réforme de l'Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) et l'opérationnalisation du Conseil National de la Consommation (CNCO) pour lutter contre la vie chère.,
 - la mise en œuvre de la stratégie de développement des PME (programme Phoenix),
 - la mise en place d'un système de normalisation, de codification et de labellisation des produits et services de l'artisanat ;
 - la création des zones d'implantation artisanales

➤ **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Cette fonction englobe les sous fonctions **Protection de l'environnement** et **Préservation de la biodiversité et protection de la nature**. Les crédits budgétaires prévus se chiffreraient en moyenne à **169,1 milliards** de FCFA. Ces crédits ont trait aux actions de promotion et de protection de l'environnement qui portent essentiellement sur le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire des eaux et forêts et de l'environnement, la sensibilisation des populations, la reconstitution du patrimoine forestier et la stabilisation du couvert, la gestion intégrée des ressources en eau, la lutte contre l'érosion côtière et les effets du changement climatique. Ainsi que (i) l'amélioration du système d'assainissement et de drainage afin de renforcer l'accès des populations à des installations améliorées en milieux urbain et rural et (ii) la modernisation de la gestion des ordures ménagères.

➤ **LOGEMENTS ET EQUIPEMENT COLLECTIFS**

Cette fonction représente **19,8%** des dépenses totales de la période 2021-2023 et regroupe les sous fonctions **logements**, **Alimentation en eau potable** et **logements et équipements collectifs**

- En matière de **Logements**, les axes de la politique publique concerneront :
 - la production de terrains accessibles à tous ;
 - l'amélioration du fonctionnement de l'administration publique dans le traitement des demandes d'actes ;

- l'élaboration des outils de planification urbaine ;
- le développement d'une politique de rénovation Urbaine ;
- la reconstruction, la réhabilitation et la maintenance des bâtiments publics ;
- le recensement et la Sécurisation du patrimoine immobilier de l'État ;
- la production de logements sociaux ;
- l'application des nouvelles règles de copropriété.

- Au titre de l'**Alimentation en eau** :

Face à la nécessité de résorber les déficits de production d'eau potable partout en Côte d'Ivoire, et de corriger les dysfonctionnements des réseaux de distribution, des projets structurants dans le cadre du programme « Eau pour Tous » seront mis en œuvre par le Gouvernement afin de relever le taux d'accès à l'eau potable de la population. Ces mesures porteront, notamment sur la sécurisation des ressources en eau, l'extension de la desserte des localités, le maintien de la continuité du service et l'équilibre financier du secteur. Ainsi, les actions prioritaires sont :

- la réhabilitation et l'entretien de 21.000 pompes à motricité humaine ;
- le démarrage de la phase 2 de l'AEP de localités du centre et du centre Nord à travers le C2D ;
- l'AEP de 12 localités avec l'appui du Gouvernement Chinois ;
- l'extension des branchements sociaux des compteurs d'eau aux régions les plus défavorisées.

- Sous fonction **Logement et équipements collectifs** :

Pour impulser le développement **des infrastructures routières**, il est prévu sur la période 2021-2023 plusieurs actions notamment :

- les travaux de réhabilitation et de renforcement de 300 ouvrages et la construction des tronçons d'un grand nombre de localités du pays telles que l'aménagement de la route Odienné Gbéléban ;
- l'aménagement de la route Boundiali-Odienné frontière de la Guinée, l'aménagement de routes et de facilitation du transport au sein du fleuve Mano, l'aménagement de la route Guitry Divo, corridor Bamako Zantiébougou Kani Boundiali San Pedro ;
- la construction du pont de Cocody-Plateau ;
- la construction d'échangeurs sur le boulevard François Mitterrand et de flyover ;

- la construction des autoroutes Abidjan-Lagos, Yamoussoukro-Bouaké, Abidjan-Dabou et Dabou San Pedro ;
- la construction du 4ème pont d'Abidjan reliant Yopougon-Attécoubé-Plateau, le pont de Kouibly et le pont de Kani.

➤ SANTE

Pour contribuer à l'amélioration de l'offre, de la qualité et de l'utilisation des services de santé, au renforcement de la lutte contre la maladie et à l'amélioration de la santé maternelle et infanto-juvénile, plusieurs actions estimées respectivement à **366,2 milliards** de FCFA, **384,2 milliards** de FCFA et **396,6 milliards** de 2021 à 2023 seront mises en œuvre, notamment la garantie de la disponibilité des médicaments, des vaccins et des intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle Pharmacie de la Sante Publique (NPSP) et au niveau périphérique, la mise à niveau des établissements sanitaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle.

En matière de gouvernance du secteur de la santé, les interventions prioritaires identifiées pour répondre aux besoins des populations sont : (i) le renforcement de la synergie et la coordination des actions à tous les niveaux de la pyramide sanitaire; (ii) la finalisation de la réforme de la régulation du secteur pharmaceutique et, (iii) la mise en place d'un dispositif de contrôle de l'application effective de la mesure de la gratuité ciblée.

L'Etat entend par ailleurs (i) améliorer la prise en charge des cas d'urgence dans les premières 48 heures, (ii) rendre disponible les produits sanguins et (iii) améliorer la disponibilité des soins obstétricaux néonataux d'urgence de base (SONUB) et l'évolution vers les soins obstétricaux néonataux d'urgence complets (SONUC), (iv) renforcer les compétences ainsi que les capacités des acteurs pour le secteur pharmaceutique et poursuivre la formation continue des agents de santé.

➤ LOISIRS, CULTURE ET CULTE

Les dépenses de cette fonction pour les trois années à venir se chiffrent en moyenne à **113,7 milliards** de FCFA et concernent les priorités des sous-fonctions suivantes :

- Sous-fonction **Services récréatifs et sportifs**, les principales actions sur la période 2021-2023 concernent la construction du stade olympique d'Abidjan, la réalisation de la cité olympique d'Ebimpé ; la construction et réhabilitation des infrastructures pour l'organisation de la CAN 2023 ; la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion et de la Protection de la Jeunesse ; la promotion de l'emploi des jeunes en œuvre de la Stratégie Nationale d'Insertion d'Emplois Jeunes et d'Autonomisation de la Jeunesse.
- Dans la sous-fonction **Services culturels** la politique publique sera axée sur le développement économique des arts et de la culture ainsi que l'amélioration de la gestion du patrimoine culturel national. Les principales actions sont notamment :

- la construction des centres culturels intégrés, des centres techniques des arts appliqués et des foyers et centres culturels ;
 - la sauvegarde et la valorisation de la ville historique de Grand Bassam inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
 - la création de pôles de développement culturel ;
 - la réalisation de la Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan (BRAA).
- S'agissant du **Culte et autres services communautaires**, les orientations principales concernent : (i) la mise en œuvre des actions visant la cohésion sociale et le renforcement des valeurs d'autonomie et de responsabilité des jeunes ; (ii) la sensibilisation à la bonne Gouvernance ; et (iii) le développement des pratiques de volontariat et de bénévolat en vue d'améliorer l'employabilité des jeunes.
 - Les autres défis à relever en matière de **Loisirs, culture et culte**, porte notamment sur le développement de l'entrepreneuriat touristique social et territorial ivoirien.

➤ **ENSEIGNEMENT**

D'une valeur moyenne annuelle de **1.653,7 milliards** de FCFA sur les trois années à venir, les crédits consacrés à la fonction Enseignement sont en ligne avec l'ambition du Gouvernement (i) d'assurer l'éducation primaire universelle pour tous les enfants, (ii) de bâtir un système qui assure la réussite pour tous en mettant en place des passerelles entre les différents ordres d'enseignement et (iii) de transformer le dispositif actuel de formation professionnelle et technique en un véritable outil de développement des compétences professionnelles.

- Au titre de l'enseignement supérieur, secondaire, primaire et préélémentaire les efforts consentis par l'Etat sur la période visent à poursuivre la réforme de l'éducation nationale pour rendre opérationnelle la mesure de la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans et à mettre en œuvre des programmes visant à disposer de ressources humaines de qualité, bien éduquées, bien formées et productives. Les mesures ou réformes envisagées sont les suivantes :
 - le redéploiement et le recrutement des enseignants dans les zones en déficit ;
 - la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'alphabétisation ;
 - la poursuite de la construction des collèges de proximité ;
 - la construction et équipement de lycées de jeunes filles avec internat ;
 - la poursuite des travaux de construction, d'extension, de réhabilitation et d'équipement des universités ;
 - la poursuite des travaux de construction du Centre d'Etudes des Pathogènes à Risques Infectieux Sévères (Laboratoire P4) de l'Institut Pasteur.

- Par ailleurs, en vue d'améliorer l'employabilité des sortants de l'**Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP)**, il sera question de :
 - achever des réhabilitations, constructions et la réforme de l'ETFP en cours ;
 - équiper les établissements de formation technique et formation professionnelle ;
 - mettre en place un programme d'apprentissage en lien avec le secteur privé pour l'absorption des apprenants et des diplômés.

➤ PROTECTION SOCIALE

La fonction Protection sociale englobe la sous fonction protection sociale et la sous fonction famille et enfants. Les crédits budgétaires consacrés sont établis en moyenne à 67,1 milliards de FCFA pour les trois années à venir.

- Relativement à **la famille et enfants**, les priorités porteront sur : (i) la promotion de la femme, de l'équité, du bien-être familial et de la protection de l'enfant ; (ii) la promotion du genre pour sa prise en compte dans les politiques publiques ; (iii) l'autonomisation de la femme ;
- En matière de **protection sociale**, l'accent sera mis sur la réforme de la formation professionnelle et des Affaires Sociales, le renforcement des capacités techniques et matérielles des centres de formation professionnelle, l'accroissement des antennes de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP) et des centres sectoriels et la construction du centre de formation aux métiers des TIC et du centre multisectoriel BTP, tourisme et hôtellerie, la poursuite de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle et le renforcement du projet filets sociaux productifs.

Les principaux projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs assignés à cette fonction sont les suivantes :

- programme d'appui à l'insertion et au développement des compétences des jeunes (PEJEDEC) ;
- projet de promotion de l'emploi des couches vulnérables ;
- projet d'amélioration de l'employabilité de personnes en situation de handicap ;
- programme d'insertion des jeunes par les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) ;
- programme Entrepreneuriat des jeunes à travers le financement des activités génératrices de revenus (AGR) pour les jeunes.

CONCLUSION

Les projections économiques et budgétaires sur la période 2021-2023 s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de développement économique et social du Gouvernement qui se traduit par un renforcement des investissements structurants et des actions à fort impact social. En effet, cette stratégie est essentiellement orientée vers l'accompagnement efficace des activités économiques après la crise sanitaire intervenue en 2020, la poursuite des efforts d'investissement dans les secteurs sociaux et moteurs de croissance ainsi que l'amélioration continue des conditions de vie des populations.

A travers cette programmation triennale, qui consacre l'amélioration continue du recouvrement des recettes intérieures, la maîtrise de l'endettement et la consolidation budgétaire, le Gouvernement entend également poursuivre le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance, le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, la diversification et la transformation structurelle de l'économie ainsi que l'accélération des réformes structurelles et sectorielles, tout en consolidant l'impact social desdites actions.

Les données économiques et budgétaires présentées dans ce document, sont provisoires et pourraient connaître quelques évolutions par la prise en compte des informations nouvelles qui pourraient apparaître avant l'adoption du projet de Budget 2021.

ANNEXES

Annexe 1 : Dépenses du Budget de l'Etat de 2017 à 2023

En milliards de Francs CFA							
LIBELLES	2017	2018	2019	Budget	Projet de budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2020	2021	2022	2023
CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE	416,0	460,9	556,5	643,0	802,5	880,0	909,2
Intérêts de la dette la dette publique	416,0	460,9	556,5	643,0	802,5	880,0	909,2
Dette intérieure	218,0	220,1	243,0	252,6	327,3	399,9	432,5
Dette extérieure	198,0	240,8	313,5	390,4	475,1	480,1	476,7
PERSONNEL	1 512,3	1 621,9	1 703,0	1 770,1	1 831,4	1 947,6	2 024,4
ACHATS DE BIENS ET SERVICES	712,7	647,7	724,9	747,9	708,9	731,8	768,0
Abonnement	80,4	86,4	88,1	110,2	112,5	116,4	120,4
Gratuité des soins ciblées	16,2	14,7	16,0				
Organisation des élections	13,3	12,0	6,6	75,9	12,9	13,1	29,3
Fonds de réserves Café-cacao	1,8	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Carburant des armées	17,5	13,8	13,9	14,0	14,0	14,0	14,0
Alimentation des armées	41,3	35,8	37,1	41,7	44,4	49,9	51,4
Autres achats de biens et services	542,3	485,0	562,1	505,2	524,2	537,3	551,9
TRANSFERTS	542,9	493,4	449,7	545,8	1 118,0	604,5	658,9
Subventions aux écoles privées	136,7	124,2	128,4	138,9	146,4	170,1	202,7
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	30,4	13,0	19,6	15,0	15,0	15,0	15,0
Bourses et pécules	50,0	46,1	43,6	50,2	57,0	65,8	81,5
Transfert aux collectivités	22,5	23,9	22,1	23,7	24,7	25,2	25,7
Autres transferts	303,2	286,1	236,0	318,0	875,0	328,4	334,0

Annexe 1 : Dépenses du Budget de l'Etat de 2017 à 2023 (suite et fin)

En milliards de Francs CFA

LIBELLES	2017	2018	2019	Budget 2020	Projet de budget 2021	Project. 2022	Project. 2023
	Est.	Réal.	Est.				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 406,1	1 436,3	1 503,3	2 100,3	2 000,3	2 101,8	2 262,3
- Trésor	805,1	780,0	948,5	932,1	947,7	968,6	973,0
Projets C2D et PCD	49,7	69,4	81,2	154,9	149,8	174,4	174,4
Collectivités décentralisées	0,0	38,1	48,0	51,3	56,5	59,0	61,5
Projet d'Assistance Post Crise	0,3						
Dépenses post crise	0,0						
CNS/Investissement	1,2	7,6	8,5	8,0	8,0	8,0	8,0
Construction du barrage de Soubré	7,8						
Fonds d'Etudes	8,3	10,0	6,5	10,0	10,0	10,0	10,0
Restructuration des banques	14,2	13,0	0,0	5,0	10,0	0,0	0,0
Couverture maladie Universelle	11,6	8,5	4,0				
Autres investissements	711,9	633,5	800,4	702,9	713,4	717,1	719,1
- Financement extérieur des projets	601,0	656,3	554,8	1 168,2	1 052,6	1 133,3	1 289,3
Emprunts-projets	485,8	569,1	447,9	977,8	858,1	936,0	1 090,0
Dons-projets	115,2	87,2	106,9	190,4	194,5	197,3	199,3
CHARGES DE TRESORERIE	1 557,4	1 223,7	1 212,8	1 494,1	1 330,3	1 938,4	2 290,2
Amortissement de la dette	1 557,4	1 223,7	1 212,8	1 494,1	1 330,3	1 938,4	2 290,2
Dette intérieure	781,8	849,4	803,4	1 015,1	755,3	1 171,5	1 258,4
Dette extérieure	775,7	374,3	409,4	479,0	575,0	766,9	1 031,8
DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	558,6	611,2	682,8	759,7	837,7	925,7	1 003,2
Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	13,6	8,7	11,0	7,7	7,7	7,9	7,8
Programme d'entretien routier / FER	108,2	116,1	134,1	147,1	169,6	183,5	199,9
Dépenses des collectivités sur recettes affectées	100,4	110,6	121,7	159,9	188,2	201,7	216,2
TSU SIR	55,6	67,0	68,5	61,2	71,2	84,1	99,6
PCC-PCS		52,3	59,4	55,0	59,3	65,6	69,5
UA		6,1	8,6	9,2	8,7	9,7	10,3
Parafiscalité anacarde		25,3	8,1	26,6	25,8	26,2	26,7
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)		5,6	6,2	8,4	13,8	18,0	16,1
Autres dépenses sur recettes affectés	284,3	219,6	265,2	284,6	293,4	329,0	357,1
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT	6 706,0	6 495,1	6 833,0	8 061,0	8 629,1	9 129,8	9 916,3
Masse salariale en % du PIB	6,8%	6,8%	6,6%	4,9%	4,7%	4,7%	4,5%
Masse salariale en % des recettes fiscales	41,5%	42,2%	39,0%	37,3%	37,9%	36,7%	35,0%
Investissement en % du PIB	6,9%	6,6%	8,1%	5,8%	5,2%	5,1%	5,1%

Source : MPMBPE/DGBF

Annexe 2 : Evolution des ressources du Budget de l'Etat de 2017 à 2023

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2017	2018	2019	Budget	Projet de budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2020	2021	2022	2023
RECETTES BUDGETAIRES	3 381,4	3 550,8	3 900,4	4 379,5	4 398,5	4 824,9	5 243,0
Recettes fiscales	3 077,8	3 207,8	3 495,4	3 940,8	3 964,7	4 367,6	4 768,7
- DGI	1 631,5	1 770,4	1 906,1	2 226,3	2 244,3	2 518,4	2 823,8
dont revenus de pétrole	12,7	56,5	69,2	27,0	35,6	42,2	42,2
revenus de gaz	78,9	68,2	74,5	64,4	64,2	63,9	63,9
- TRESOR	8,7	11,3	12,1	12,1	10,0	11,5	11,7
dont impôts sur revenus et salaires	7,6	9,9	10,7	10,9	9,1	10,6	10,8
- DGD (hors PCS, PCC et SGS)	1 437,6	1 426,2	1 577,2	1 702,4	1 710,3	1 837,6	1 933,2
dont DUS	445,6	380,8	423,2	419,2	456,2	446,4	450,9
Recettes non fiscales	125,8	140,7	130,1	79,0	82,4	80,2	95,1
Recettes non fiscales Trésor	49,1	62,2	75,6	49,1	49,5	53,6	53,4
Revenus du domaine DGI	11,6	34,0	27,1	29,7	32,8	26,5	27,4
Bonus de signature secteur pétrolier	3,3	6,0	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Licences de télécommunication	61,8	38,5	19,4	0,2	0,1	0,1	14,3
Dons	177,8	202,3	274,9	359,7	351,4	377,1	379,2
- Dons-programmes	158,6	184,2	167,5	169,3	156,9	179,9	179,9
AFD (C2D)	147,6	147,6	147,6	147,6	149,8	174,4	174,4
GVT espagnol (PCD)	0,0	15,9	11,1	7,3	0,0	0,0	0,0
UE	11,0	20,7	8,8	14,4	7,1	5,5	5,5
Autres							
- Dons-projets	19,2	18,2	107,4	190,4	194,5	197,3	199,3

Annexe 2 : Evolution des ressources du budget de l'Etat de 2017 à 2023 (suite et fin)

LIBELLES	2017	2018	2019	Budget	Projet de budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2020	2021	2022	2023
RESSOURCES DE TRESORERIE	2 597,2	2 267,5	2 153,9	2 921,7	3 393,0	2 840,1	3 088,9
- Privatisation et ventes d'actifs	23,1	0,0	0,0	126,3	126,3	0,0	0,0
- Transfert des entreprises/dette rétrocédée	1,6	6,3	0,6	1,5	0,4	0,4	0,2
- Emprunts sur marchés monétaire et financier	1 962,0	1 591,5	1 486,6	1 494,4	1 647,4	1 695,0	1 790,0
- Emprunts programmes	254,0	249,2	252,2	321,8	760,8	208,7	208,7
FMI	154,4	154,4	157,0	152,5	152,5	152,5	152,5
Banque Mondiale	69,5	56,7	0,0	113,5	56,4	56,2	56,2
Banque Africaine de Développement	28,7	38,1	49,1	49,2	0,0	0,0	0,0
AFD			6,6	6,6	0,0	0,0	0,0
Autres	1,5		39,5	0,0	551,9	0,0	0,0
- Emprunts projets	355,1	420,5	414,5	977,8	858,1	936,0	1 090,0
- Autres ressources de Trésorerie	1,3						
RECETTES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	558,6	611,2	682,8	759,7	837,7	925,7	1 003,2
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	13,6	8,7	11,0	7,7	7,7	7,9	7,8
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	108,2	116,1	134,1	147,1	169,6	183,5	199,9
Recettes affectées aux collectivités	100,4	110,6	121,7	159,9	188,2	201,7	216,2
TSU SIR	55,6	67,0	68,5	61,2	71,2	84,1	99,6
PCC-PCS		52,3	59,4	55,0	59,3	65,6	69,5
UA		6,1	8,6	9,2	8,7	9,7	10,3
Parafiscalité anacarde		25,3	8,1	26,6	25,8	26,2	26,7
DUS anacarde à transférer à la filière (30%)		0,0					
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)		5,6	6,2	8,4	13,8	18,0	16,1
Autres recettes affectées et parafiscalité	280,8	219,6	265,2	284,6	293,4	329,0	357,1
FINANCEMENT A RECHERCHER					0,0	539,1	581,2
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	6 537,1	6 429,6	6 737,0	8 061,0	8 629,1	9 129,8	9 916,3
PIB nominal	22 150,8	23 899,8	34 447,0	36 044,0	38 673,1	41 547,9	44 646,6
Recette fiscale TOFE	3 648,3	3 844,3	4 194,2	4 742,1	4 827,4	5 311,8	5 791,5
Pression fiscale (Base TOFE)	16,5%	16,1%	12,2%	13,2%	12,5%	12,8%	13,0%

Source : MPMBPE/DGBF

Annexe 3 : Evolution des recettes fiscales de 2017 à 2023
(En milliards de Francs CFA)

	Budget 2017		Budget 2018		Budget 2019		2020	2021	2022	2023
	Collectif	Real	Voté	Real	Voté	Est	Budget	Projet de budget	Projections	Projections
RECETTES FISCALES BUDGETAIRES	3 070,9	3 077,8	3 406,0	3 207,8	3 649,1	3 495,3	3 940,8	3 964,7	4 367,6	4 768,7
<i>dont recettes hors DUS</i>	<i>2 667,0</i>	<i>2 632,2</i>	<i>3 042,1</i>	<i>2 827,1</i>	<i>3 267,0</i>	<i>3 072,1</i>	<i>3 521,6</i>	<i>3 508,4</i>	<i>3 921,2</i>	<i>4 317,8</i>
DGI	1 664,3	1 631,5	1 891,5	1 770,4	2 085,9	1 906,1	2 226,3	2 244,3	2 518,4	2 823,8
Impôts directs	926,9	909,7	1 068,1	1 046,4	1 206,4	1 051,7	1 262,4	1 178,4	1 324,2	1 524,5
Impôts sur bénéfices	388,6	393,9	442,6	462,4	520,4	457,7	509,3	410,8	489,8	577,0
- BIC hors pétrole	299,1	306,8	348,7	354,1	401,5	335,8	414,4	317,6	379,9	448,8
- BIC pétrole et gaz	65,8	64,1	64,5	87,3	80,6	100,6	66,3	66,9	70,8	70,8
<i>dont gaz imputé</i>	<i>47,8</i>	<i>55,2</i>	<i>46,2</i>	<i>47,8</i>	<i>46,2</i>	<i>52,2</i>	<i>46,2</i>	<i>43,7</i>	<i>43,5</i>	<i>43,5</i>
- Impôt synthétique	4,6	4,4	7,2	5,1	7,2	4,0	7,1	5,4	5,9	6,3
- Prélèvement AIRSI	19,1	18,6	22,1	15,8	31,1	17,3	21,5	20,8	33,2	51,1
Impôts sur revenus et salaires (<i>hors FDFP</i>)	445,8	430,5	518,0	475,9	565,3	503,3	605,6	658,9	689,5	770,0
Impôts sur revenus capitaux mobiliers/IRC	92,6	85,3	107,4	107,9	120,7	90,7	147,5	108,7	145,0	177,5
Impôts indirects	737,3	721,8	792,5	724,0	871,5	854,3	963,9	1 066,0	1 194,2	1 299,3
TVA (<i>hors part secteur électricité</i>)	360,6	347,0	426,4	384,3	484,4	434,3	533,9	606,9	661,2	733,8
TOB (<i>ex TPS</i>)	66,0	62,4	73,0	66,1	76,9	70,4	85,0	98,0	121,0	116,4
Taxes sur boissons et tabacs	35,0	35,2	43,2	43,3	50,4	49,3	59,3	55,8	73,0	81,7
Droits d'enregistrement et de timbre	124,7	148,0	89,8	85,6	113,1	133,2	127,6	138,6	140,5	154,9
<i>dont enregistrement</i>	<i>59,2</i>	<i>80,7</i>	<i>0,0</i>	<i>12,9</i>	<i>33,3</i>	<i>39,2</i>	<i>41,0</i>	<i>38,8</i>	<i>37,4</i>	<i>37,4</i>
<i>café cacao</i>										
Patentes et Licences	12,8	11,6	23,0	26,6	11,8	33,2	12,6	12,2	13,1	14,0
Taxe sur les télécommunications	61,6	44,9	54,9	44,5	56,2	49,6	63,2	66,5	81,5	91,9
Taxe spécifique sur les télécommunications téléphoniques	27,2	23,7	27,4	20,7	30,5	20,1	35,6	31,0	35,9	41,3
Taxe sur caoutchouc	2,0	5,1	7,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe ad valorem	17,0	14,3	18,0	13,9	11,8	18,6	19,0	21,1	23,5	26,4
Accises et autres taxes indirectes (<i>hors revenus du domaine et taxes affectées</i>)	2,2	2,1	2,1	1,5	1,8	2,4	2,6	3,0	9,3	3,5
Taxe d'exploitation de pétrole et gaz	28,2	27,5	27,7	37,4	34,6	43,1	25,1	32,9	35,4	35,4
<i>dont gaz imputé</i>	<i>20,5</i>	<i>23,7</i>	<i>19,8</i>	<i>20,5</i>	<i>19,8</i>	<i>22,4</i>	<i>18,1</i>	<i>20,5</i>	<i>20,4</i>	<i>20,4</i>
Exonérations fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	8,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TRESOR	8,5	8,7	9,4	11,3	9,4	12,0	12,1	10,0	11,5	11,7
Impôts directs	6,9	7,6	7,8	9,9	7,8	10,7	10,9	9,1	10,6	10,8
Impôts sur revenus et salaires	6,9	7,6	7,8	9,9	7,8	10,7	10,9	9,1	10,6	10,8
Impôts fonciers (<i>y/c RS 15% Loyer</i>)										
Impôts indirects	1,6	1,1	1,7	1,3	1,7	1,4	1,2	1,0	1,0	1,0
Timbres et vignettes	1,6	1,1	1,7	1,3	1,7	1,4	1,2	1,0	1,0	1,0
Autres indirects										

Annexe 3 : Evolution des recettes fiscales de 2017 à 2023 (suite et fin) (En milliards de Francs CFA)

	Budget 2017		Budget 2018		Budget 2019		2020	2021	2022	2023
	Collectif	Real	Voté	Real	Voté	Est	Budget	Projet de budget	Projections	Projections
DGD	1 398,2	1 437,6	1 505,1	1 426,2	1 553,7	1 577,2	1 702,4	1 710,3	1 837,6	1 933,2
Droits et taxes à l'importation	994,3	992,0	1 141,2	1 045,4	1 171,6	1 154,0	1 283,2	1 254,1	1 391,2	1 482,2
Taxes sur produits pétroliers (hors TSU FER en compte spécial à partir de 2015)	192,4	202,8	265,8	201,3	229,4	265,8	289,6	280,8	308,0	345,0
Taxes hors produits pétroliers (<i>hors SGS, PCS et PCC</i>)	801,8	789,2	875,4	844,1	942,2	888,2	993,6	973,2	1 083,2	1 137,2
Taxes à l'exportation	403,9	445,6	363,9	380,8	382,1	423,2	419,2	456,2	446,4	450,9
RECETTES ADDITIONNELLES A MOBILISER					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
REVENUS DU DOMAINE	21,0	23,1	23,6	34,0	32,3	27,1	29,7	32,8	26,5	27,4
RECETTES FISCALES AFFECTEES ET PARAFISCALITE	550,0	558,6	638,2	611,2	727,5	682,8	759,7	837,7	925,7	1 003,2
FDFP	17,6	18,4	20,5	20,4	24,6	22,3	28,0	27,9	34,1	47,4
Fonds de financement de la salubrité urbaine / ANAGED	31,1	29,8	25,2	33,8	34,3	44,3	50,8	53,7	57,5	61,5
ONAD	0,0	0,0	10,1	10,1	8,6	7,1	12,7	13,4	14,4	15,4
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)-ANAGED	0,0	0,0	3,0	5,6	4,8	6,2	8,4	13,8	18,0	16,1
TVA secteur électricité	16,2	35,9	26,5	35,8	29,9	50,4	42,2	35,7	38,9	43,2
Vignettes et patentes Part FER	26,4	23,6	33,5	21,2	30,9	28,0	32,3	44,8	48,1	51,7
Transfert TSU au Fonds d'Entretien Routier (FER)	78,1	84,5	93,6	94,9	117,4	106,1	114,8	109,6	120,1	132,8
PCS, PCC,UA et SGS	88,4	86,6	89,8	94,1	105,3	68,0	103,7	103,5	115,1	121,3
Recettes affectées aux collectivités	123,4	100,4	149,3	110,6	159,4	121,7	159,9	188,2	201,7	216,2
FIMR	14,5	13,6	13,4	8,7	12,5	11,0	7,7	7,7	7,9	7,8
Redevances Café Cacao Part CCC- Sacherie brousse	38,3	40,1	32,5	29,0	33,3	14,1	27,8	28,0	28,3	35,3
Fonds d'Investissement Agricole (2QC)	12,4	10,3	10,6	5,3	10,8	17,2	4,7	4,7	4,8	4,8
TSU SIR	52,2	55,6	55,6	67,0	53,1	68,5	61,2	71,2	84,1	99,6
Parafiscalité anacarde	0,0	0,0	23,6	25,3	26,6	8,1	26,6	25,8	26,2	26,7
DUS anacarde à transférer à la filière (30%)	0,0	0,0	0,0	0,0						
Taxe Spécifique sur Equipement (TSE)	0,0	0,0	0,0		16,0	19,1	16,0	16,0	16,0	16,0
Autres Taxes affectées	51,3	59,7	51,0	49,5	60,0	90,7	62,9	93,8	110,6	107,4
TOTAL RECETTES FISCALES (hors FIMR)	3 627,4	3 648,3	4 054,4	3 844,3	4 396,3	4 194,2	4 722,6	4 827,4	5 311,8	5 791,5
PIB nominal	23 599,5	22 150,8	25 867,3	23 899,8	27 484,7	34 447,0	36 044,0	38 673,1	41 547,9	44 646,6
Pression fiscale TOFE	15,4%	16,5%	15,7%	16,1%	16,0%	12,2%	13,1%	12,5%	12,8%	13,0%
<i>Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD</i>										